

RAPPORT ANNUEL 2022

LIÉS RATTACHÉS UNIS...

EN VUE DE L'AVENIR



Travail sécuritaire NB
RAPPORT ANNUEL 2022

Juin 2023

Publié par :

Travail sécuritaire NB
1, rue Portland
Case postale 160
Saint John NB E2L 3X9
Canada

travailsecuritairenb.ca
1 800 999-9775

ISBN : 978-1-927420-20-1
ISSN : 1710-1212

TABLE DES MATIÈRES

Nos principes fondateurs	4
Qui nous sommes	5
Priorités.....	6
Nos clients.....	7
Notre conseil d'administration.....	8
Notre équipe de la haute direction.....	9
Sommaire des indicateurs stratégiques clés.....	10
Aperçu de l'exercice	11
Message du président du conseil d'administration.....	12
Message du président et chef de la direction.....	14
Nouer des liens en vue de l'avenir – 2022-2024	16
Processus de modernisation.....	18
PRIORITÉS	
GENS.....	20
PRÉVENTION.....	46
INTÉGRITÉ.....	72
PROFILS	
La sécurité et les soins.....	44
Une nouvelle voie.....	54
Une délicieuse réussite	68
La vigilance au quotidien, une clé du succès pour Premier Tech.....	70
Protection des données de Travail sécuritaire NB face aux cybermenaces croissantes.....	76
Partenariat pour la sécurité : Travail sécuritaire NB et la NBCSA célèbrent 20 ans de promotion de la sécurité dans l'industrie de la construction	80
ÉTATS FINANCIERS	
Rapport de gestion sur les états financiers consolidés et résultats d'exploitation consolidés 2022	88
Responsabilité de la direction en matière d'information financière	98
Énoncé d'opinion	99
Rapport des vérificateurs indépendants	100
États financiers consolidés	102
États financiers consolidés historiques pour les cinq derniers exercices.....	144

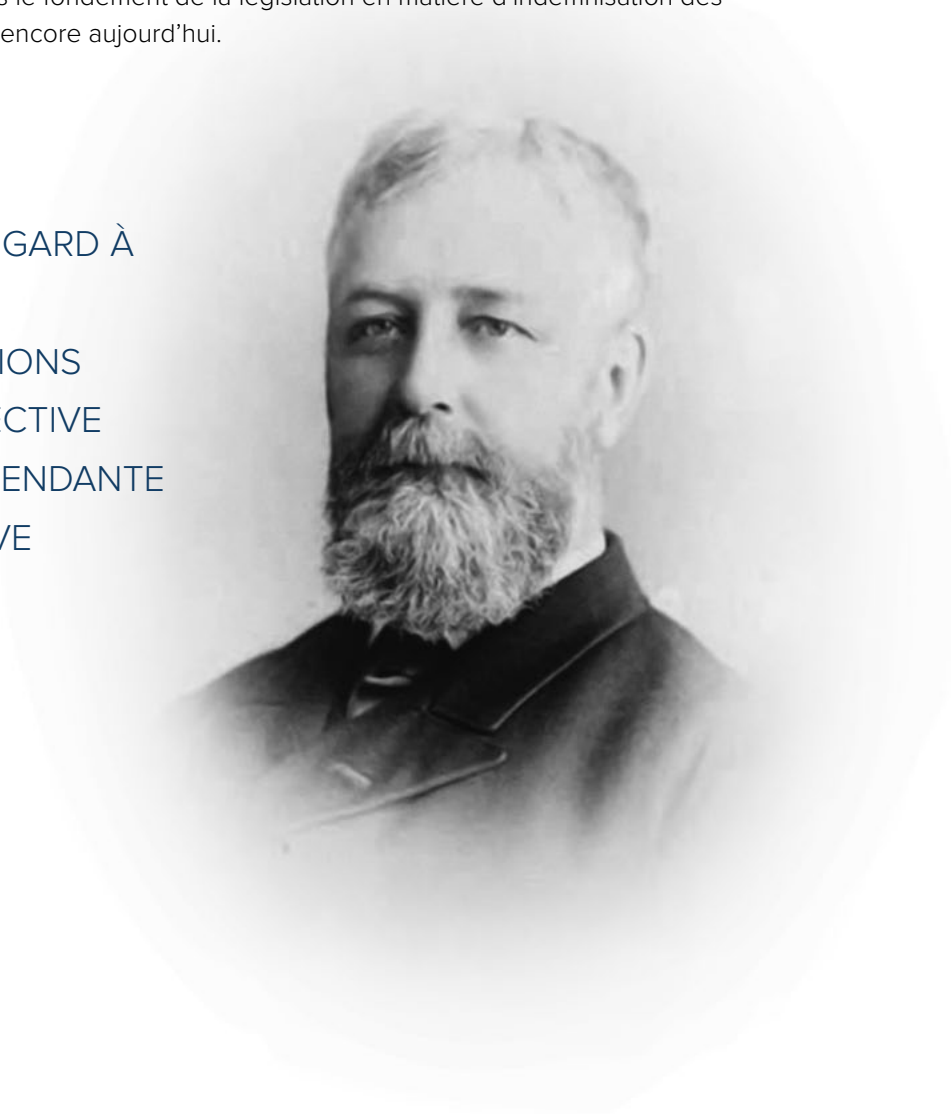
Le régime d'indemnisation des travailleurs du Nouveau-Brunswick a été établi en 1918. Il repose sur les principes formulés cinq ans plus tôt par l'ancien juge en chef de l'Ontario, sir William Meredith.

Les principes de Meredith représentent un compromis historique selon lequel les employeurs financent le régime d'indemnisation et partagent la responsabilité lorsque des travailleurs sont blessés et en retour, les travailleurs blessés reçoivent des prestations pour perte de gains et de l'aide médicale pendant qu'ils se rétablissent d'une blessure subie au travail. Les travailleurs blessés qui reçoivent des prestations d'indemnisation ne peuvent pas tenter de poursuites contre leur employeur.

Les principes de Meredith sont devenus le fondement de la législation en matière d'indemnisation des travailleurs au Canada et le demeurent encore aujourd'hui.

PRINCIPES DE MEREDITH

- 1 INDEMNISATION SANS ÉGARD À LA RESPONSABILITÉ
- 2 SECURITÉ DES PRESTATIONS
- 3 RESPONSABILITÉ COLLECTIVE
- 4 ADMINISTRATION INDÉPENDANTE
- 5 COMPÉTENCE EXCLUSIVE



QUI NOUS SOMMES

PRÉVENTION

INTÉGRITÉ

Travail sécuritaire NB est une société de la Couronne engagée à promouvoir des lieux de travail sains et sécuritaires au Nouveau-Brunswick. Bien que son objectif principal soit la prévention des blessures subies au travail et des maladies professionnelles, il offre des services de réadaptation complets et des prestations pour perte de gains lorsque ces blessures ou maladies surviennent.

Travail sécuritaire NB est l'organisme de réglementation chargé d'assurer l'observation de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*. Il est également responsable de rendre des comptes à ses intervenants pour l'application juste de la *Loi sur les accidents du travail*; de la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail* et le *Tribunal d'appel des accidents au travail*; et de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*.

NOTRE VISION

Faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler.

NOTRE MISSION

Collaborer avec tous les intervenants pour concevoir, bâtir et gérer un continuum efficace de sécurité et des soins.

PRIORITÉS

GENS



GENS

Nous créerons une culture axée sur les gens qui se traduira par une expérience exceptionnelle de l'employé et du client.



UNE EXPÉRIENCE EXCEPTIONNELLE

Assurer la santé et la sécurité des travailleurs néo-brunswickois est plus qu'un devoir – c'est une passion! Nous sommes aussi des travailleurs, tout comme nos filles et nos fils, nos sœurs et nos frères, nos parents, nos amis et nos collègues. Ensemble, nous bâtissons un solide réseau de soutien.



PRÉVENTION

Ensemble, nous allons prévenir les blessures, les maladies, les décès et l'incapacité au travail.



UNE PROVINCE SANS BLESSURE OU INCAPACITÉ LIÉE AU TRAVAIL

Habituellement, lorsque nous pensons à la prévention, nous pensons aux blessures ou aux maladies. Cependant, Travail sécuritaire NB est en train de changer cette mentalité. Nous la définissons également comme aider les travailleurs blessés à se rétablir au travail lorsque cela est possible, en les faisant participer et en les gardant productifs afin d'aider à éviter l'incapacité.



INTÉGRITÉ

Nous protégerons l'intégrité du régime.



NOTRE PRINCIPE DIRECTEUR

En tant que responsables d'une gérance de confiance, nous sommes engagés à bâtir un régime solide, stable et durable. Bien que la durabilité financière soit un élément clé, l'intégrité du régime comprend également la bonne gouvernance, la protection de la vie privée, les nouvelles technologies, la cybersécurité et un fondement législatif solide.



LES TROIS SECTEURS LES PLUS IMPORTANTS



CONSTRUCTION



SOINS DE SANTÉ ET
ASSISTANCE SOCIALE

(NE COMPREND PAS LES EMPLOYEURS TENUS
PERSONNELLEMENT RESPONSABLES)



COMMERCE
DE DÉTAIL

TYPES D'EMPLOYEURS SELON LA TAILLE

(SELON LE NOMBRE DE TRAVAILLEURS ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN)

GRANDES ENTREPRISES

6 %

ENVIRON 55 EMPLOYÉS
ET PLUS

MOYENNES ENTREPRISES

20 %

ENVIRON DE
12 À 55 EMPLOYÉS

PETITES ENTREPRISES

74 %

MOINS DE
12 EMPLOYÉS

* APPROXIMATIF

NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

GENS

La lieutenante-gouverneure en conseil nomme le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB pour représenter les intérêts des intervenants de l'organisme. Les membres sont responsables de la gérance et de l'orientation stratégique de Travail sécuritaire NB. À titre de société de la Couronne, l'organisme rend compte au gouvernement du Nouveau-Brunswick par le biais du ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail.

Le conseil est formé d'un président et d'une vice-présidente, qui ne représentent ni les travailleurs ni les employeurs, ainsi que de quatre membres représentant les travailleurs et de quatre représentant les employeurs. Ces membres acceptent d'agir dans le meilleur intérêt de Travail sécuritaire NB en tout temps, sans égard au groupe d'intervenants qu'ils représentent. Le président et chef de la direction est membre d'office du conseil sans droit de vote.



MEL NORTON
Président du conseil



HALEY FLARO
Vice-présidente
du conseil



JAMES STANLEY
Saint John



DONNA MCNEILL
Fredericton



TIM PETERSEN
Président et chef de la
direction



GAËTAN GUÉRETTE
Edmundston



TINA SOUCY
Dieppe



MIKE MACMULLIN
Saint John



LUCIEN SONIER
Caraquet



BERT CYR
Moncton



DENNY VAUTOUR
Saint John

Le conseil se réunit à intervalles réguliers et chaque membre siège à au moins l'un des comités suivants :

- Comité de vérification
- Comité d'examen des accidents mortels
- Comité des finances et des placements
- Comité de gouvernance
- Comité des ressources humaines et de la rémunération

NOTRE ÉQUIPE DE LA HAUTE DIRECTION

PRÉVENTION

INTÉGRITÉ

L'équipe de la haute direction de Travail sécuritaire NB est chargée de mettre en œuvre les stratégies de notre conseil d'administration et de gérer nos activités quotidiennes.

Tous les membres de l'équipe ont les compétences, la formation et l'éducation nécessaires pour diriger. Plus important encore, ils ont chacun les qualités d'un grand leader qui ne s'apprennent pas, comme l'empathie, la reddition de comptes et la fiabilité. Orientés par ces qualités, ils motivent et inspirent les gens qui les entourent en donnant l'exemple. L'équipe maintient notre vision, et établit une stratégie claire et concrète pour réaliser cette vision. Elle motive et habilite tous les autres employés de Travail sécuritaire NB. Nous sommes fiers de notre équipe de la haute direction. Nous n'avons aucun doute qu'elle réussira à concrétiser notre plan stratégique à l'aide de mesures et de surveillance afin de prendre des décisions importantes, lesquelles sont souvent difficiles, pour le bien de l'organisme et de ses intervenants.



TIM PETERSEN
Président et chef
de la direction



RICHARD BLAIS
Vice-président à la
Prévention



DAVID LUTHER
Avocat général et
secrétaire général



CATHY BENT
Vice-présidente à la
Gestion des réclamations
et à la réadaptation



PERRY CHEEKS
Principal agent financier
(Retraite en mars 2023)



JOSÉE PELLETIER
Directrice générale,
Ressources humaines



LARAGH DOOLEY
Directrice générale,
Communications d'entreprise
et transformation des activités



LISA WALKER
Dirigeante principale
de l'information



CAROLYN MACDONALD
Directrice générale,
Planification stratégique,
politiques et risques

SOMMAIRE DES INDICATEURS STRATÉGIQUES CLÉS

GENS



GENS

	2020	2021	2022	CIBLES POUR 2024*
Engagement des employés	Non disponible	53,0 %	61,0 %	70,0 %
Satisfaction des clients				
Travailleurs blessés	69,0 %	Non disponible	69,3 %	80,0 %
Employeurs	76,0 %	Non disponible	76,3 %	80,0 %



PRÉVENTION

	2020	2021	2022	CIBLES POUR 2024*
Indice de santé et de sécurité	9,9 %	(4,9 %)	3,7 %	TAUX DE CHANGEMENT POSITIF
Pourcentage de travailleurs dont la réclamation a pris fin dans un délai de :				
90 jours	64,0 %	66,2 %	69,1 %	80,0 %
180 jours	80,8 %	81,3 %	83,7 %	87,5 %



INTÉGRITÉ

	2020	2021	2022	CIBLES POUR 2024*
Niveau de capitalisation	123,6 %	147,5 %	147,7 %	115,0 à 125,0 %

*Notre *Plan stratégique 2022-2024* établit des cibles pour 2024. Les résultats de 2022 suivent une tendance à la hausse et nous sommes persuadés que nous atteindrons nos cibles pour 2024.

APERÇU DE L'EXERCICE

PRÉVENTION

INTÉGRITÉ

	2020	2021	2022
Pourcentage de capitalisation	123,6 %	147,5 %	147,7 %
Niveau de capitalisation (<i>en millions de dollars</i>)	329	640	618
Excédent des revenus sur les dépenses (<i>en millions de dollars</i>)	252	310	(22)
Engagements au titre des prestations (<i>en milliards de dollars</i>)	1,4	1,3	1,3
Taux de cotisation moyen	2,40 \$	2,17 \$	1,69 \$
Revenu des cotisations (<i>en millions de dollars</i>)	245	233	207
Rendement des placements	5,4 %	13,1 %	(3,8 %)
Revenu de placements (<i>en millions de dollars</i>)	83	215	(75)
Frais d'administration (<i>en millions de dollars</i>)	53,9	57,1	59,9
Blessures avec interruption de travail – Employeurs cotisés	1,1	1,0	0,9
Blessures avec interruption de travail – Employeurs tenus personnellement responsables	2,6	2,7	2,9
Blessures avec interruption de travail – Tous les employeurs	1,3	1,2	1,2
Taux de blessures entraînant une interruption de travail et n'entraînant pas d'interruption de travail	2,0	1,8	1,7
Nombre de réclamations avec interruption de travail	4 391	4 273	4 229
Nombre de réclamations sans interruption de travail	2 319	2 009	1 720
Nombre de réclamations pour blessures psychologiques traumatiques acceptées	149	135	179
Accidents mortels	12	14	10
Durée des réclamations ouvertes (<i>en jours</i>)	288,6	330,5	294,6
Durée des réclamations fermées (<i>en jours</i>)	96,5	91,0	91,9
Pourcentage de travailleurs dont la réclamation a pris fin dans un délai de 90 jours	64,0 %	66,2 %	69,1 %
Pourcentage de travailleurs dont la réclamation a pris fin dans un délai de 180 jours	80,8 %	81,3 %	83,7 %
Délai entre l'inscription de la réclamation et le premier paiement (<i>en jours</i>)	25,9	32,2	22,0
Délai entre la blessure et l'inscription de la réclamation (<i>en jours</i>)	14,3	16,5	17,6
Niveau de satisfaction des travailleurs blessés	69,0 %	Non disponible	69,3 %
Niveau de satisfaction des employeurs	76,0 %	Non disponible	76,3 %
Engagement des employés	Non disponible	47,0 %	61,0 %
Indice de santé et de sécurité	9,9 %	(4,9 %)	3,7 %
Consultations	1 406	1 264	1 538
Enquêtes	41	57	49
Poursuites	9 – 488 400 \$	8 – 153 000 \$	10 – 225 650 \$
Inspections	4 987	6 011	5 121
Ordres donnés	2 461	3 656	3 718

Les données sont établies au 31 mars 2023. À mesure que les données arrivent à échéance, les chiffres des exercices antérieurs pourraient être redressés de façon à refléter les chiffres à jour.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

GENS

« Le but est d'aller au-delà des besoins des travailleurs et des employeurs du Nouveau-Brunswick, et nous nous engageons à y parvenir par le biais de l'amélioration et de l'innovation continues. »

MEL NORTON

Président du conseil d'administration



Je suis heureux de présenter le rapport annuel de Travail sécuritaire NB pour l'exercice 2022. Nous avons eu de nombreuses raisons de célébrer en 2022, notamment la nomination de Tim Petersen au poste de président et chef de la direction de Travail sécuritaire NB. Nous sommes persuadés que son expérience diversifiée et son leadership permettront d'améliorer le régime d'indemnisation des travailleurs afin de mieux servir les intervenants et nos employés. Nous sommes certains que l'organisme prospérera sous sa direction.

Nous sommes fiers d'avoir mis en œuvre le nouveau plan stratégique cette année. Ce dernier décrit comment nous sommes tous liés pour assurer la réussite et nous permettra de concrétiser notre vision qui comporte trois priorités, soit les gens, la prévention et l'intégrité. Nous croyons que ces priorités sont étroitement liées dans tout ce que nous faisons, et nous nous engageons à veiller les uns sur les autres; à offrir aux travailleurs et aux employeurs les outils et le soutien dont ils ont besoin pour assurer la sécurité de tous au lieu de travail; ainsi qu'à veiller à ce que Travail sécuritaire NB soit un organisme sain et durable, de sorte que nous

soyons là lorsque les travailleurs néo-brunswickois ont le plus besoin de nous. Travail sécuritaire NB poursuit également sa phase de modernisation ambitieuse. Le but est d'aller au-delà des besoins des travailleurs et des employeurs du Nouveau-Brunswick, et nous nous engageons à y parvenir par le biais de l'amélioration et de l'innovation continues.

Grâce à l'appui continu du ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, Trevor Holder, et du gouvernement provincial, Travail sécuritaire NB a apporté des changements importants à l'organisme en 2022 et a obtenu de bons résultats. Parmi ces résultats, on compte la diminution du nombre d'accidents, de meilleurs

► Au nom de tous les membres du conseil, j'aimerais exprimer ma reconnaissance à tous les employés de Travail sécuritaire NB qui se surpassent pour assurer la sécurité et le bien-être des travailleurs et de leur famille. Leurs efforts continus ne sont pas passés inaperçus, et nous les remercions de tout ce qu'ils ont fait et continuent de faire.

résultats par rapport au retour au travail et la diminution des taux de cotisation, ce qui assure la durabilité du régime d'indemnisation des travailleurs. Vous en apprendrez davantage sur d'autres réussites dans le présent rapport. Nous avons également déployé des efforts en vue d'apporter des modifications législatives qui amélioreront la vie des Néo-Brunswickois et qui sont essentielles pour établir le meilleur régime possible pour nos intervenants, comme le renforcement de dispositions en matière de santé et de sécurité ainsi que l'amélioration des prestations pour les travailleurs blessés.

Je tiens à remercier les intervenants de leur contribution à l'élaboration de politiques et à l'examen de la législation. Leur engagement, par le biais de leurs observations et points de vue, est essentiel pour façonner notre approche et assurer que nous continuons à satisfaire aux besoins des

travailleurs de la province. Ensemble, nous pouvons continuer à créer un avenir plus sécuritaire, plus sain et plus prospère pour tous les Néo-Brunswickois.

Pour terminer, je suis heureux d'annoncer que nous avons mis en œuvre 92 % des recommandations du vérificateur général à la suite de la vérification de la gouvernance effectuée il y a cinq ans et près de 93 % des recommandations liées à la vérification de la gestion des réclamations. Nous avons accueilli favorablement ces recommandations et les observations qui en sont ressorties, et croyons qu'elles ont permis de renforcer le cadre de gouvernance de Travail sécuritaire NB. Ces dernières ont également appuyé les changements visant à améliorer les services offerts aux travailleurs blessés. Le vérificateur général a effectué un suivi de la vérification initiale l'an dernier afin de mesurer nos progrès.

Au nom de tous les membres du conseil, j'aimerais exprimer ma reconnaissance à tous les employés de Travail sécuritaire NB qui se surpassent pour assurer la sécurité et le bien-être des travailleurs et de leur famille. Leurs efforts continus ne sont pas passés inaperçus, et nous les remercions de tout ce qu'ils ont fait et continuent de faire.

Meilleures salutations,



MEL NORTON

Président du conseil d'administration

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

GENS

« Nos indicateurs de rendement clés suivent une tendance positive. Le niveau d'engagement des employés augmente rapidement, et les travailleurs et les employeurs du Nouveau-Brunswick sont plus satisfaits de nos services. »

TIM PETERSEN

Président et chef de la direction



À tous les intervenants,

Je suis fier de rédiger mon premier message en tant que nouveau président et chef de la direction de Travail sécuritaire NB, et je suis très reconnaissant de l'occasion qui m'est donnée de diriger cet organisme exceptionnel.

Avant tout, je tiens à remercier le conseil d'administration de la confiance qu'il m'a témoignée en me nommant au poste ainsi que de son appui continu en vue d'atteindre nos buts stratégiques axés sur les gens, la prévention et l'intégrité. C'est un véritable privilège que de remplir ce rôle et je m'engage à continuer à gagner non seulement la confiance du conseil, mais aussi celle de tous les intervenants, à mesure que nous travaillons ensemble pour réaliser notre vision de faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler.

Travail sécuritaire NB a réalisé des progrès importants en 2022. Nous avons amélioré nos liens entre nous ainsi qu'avec nos intervenants en centrant nos services sur les gens, la prévention et

l'intégrité. Nous avons obtenu de bons résultats qui ont été davantage renforcés par nos programmes et projets de modernisation, lesquels font partie du cheminement important que nous avons entrepris cette année. Notre feuille de route sur la modernisation comprend de nombreux programmes et projets, lesquels sont tous conçus afin de moderniser la prestation des services, d'améliorer les résultats pour les clients, de créer une culture exceptionnelle et d'aider Travail sécuritaire NB à devenir un organisme de pointe dans le domaine de la santé et de la sécurité.

Nos indicateurs de rendement clés suivent une tendance positive. Le niveau d'engagement des employés augmente rapidement, et les travailleurs

et les employeurs du Nouveau-Brunswick sont plus satisfaits de nos services. Le taux de fréquence des blessures demeure stable à 1,2. En fait, le nombre de travailleurs ayant subi une blessure au travail est plus bas qu'il ne l'a été au cours des dix dernières années. Et pour ceux qui ont subi une blessure, nous avons déployé des efforts considérables afin d'améliorer les résultats en matière de retour au travail. Je suis heureux de souligner que nous avons dépassé les cibles à cet égard.

Je suis très fier des employés de Travail sécuritaire NB, dont le dévouement et la compassion ont permis de réaliser ces améliorations. Cependant, je ne serai vraiment satisfait que lorsque le nombre d'accidents sera de zéro. Il est pénible de voir ce qu'ont dû subir des travailleurs comme Guillaume Bernard (histoire à la page 54) et Darren Shaw (histoire à la page 68), ainsi que leur famille, à la suite d'un accident du travail. Toutefois, leur résilience et leur détermination à retourner au travail sont une source d'inspiration, et je suis fier du rôle que nous avons joué pour les aider à se rétablir.

La réduction du nombre d'accidents et l'aide offerte aux travailleurs blessés pour retourner au travail plus rapidement et en toute sécurité ont été possibles grâce aux efforts non seulement de nos employés et des travailleurs, mais aussi des employeurs de la province. Loch Lomond Villa à Saint John (histoire à la page 44) et Premier Tech à Caraquet (histoire à la page 70) sont de parfaits exemples de lieux de travail qui mettent les gens au premier plan, tout comme nous le faisons à Travail sécuritaire NB.

La stabilité financière est essentielle pour offrir des prestations importantes aux travailleurs à un coût raisonnable pour les employeurs. À cette fin, je suis très heureux d'annoncer que le niveau de capitalisation de Travail sécuritaire NB se chiffre à 148 %, ce qui dépasse de beaucoup le niveau de capitalisation cible de 115 % à 125 % fixé par le conseil d'administration. Je suis également heureux de signaler que notre stratégie de gestion des risques d'entreprise devient plus raffinée et que nous avons mis en place des disciplines de gouvernance saines.

À l'automne, j'ai eu le plaisir d'annoncer une diminution du taux de cotisation moyen pour la quatrième année consécutive. Le taux étant de 1,31 \$, nous

avons maintenant le taux moyen le plus bas au Canada atlantique, ce qui est très avantageux pour les employeurs du Nouveau-Brunswick. Par ailleurs, nous apportons d'importantes améliorations aux prestations des travailleurs blessés, ce qui témoigne de notre engagement à trouver un équilibre entre les besoins des travailleurs et ceux des employeurs. Cet équilibre est un élément fondamental des principes fondateurs du régime d'indemnisation des travailleurs.

Nous continuons à travailler avec le gouvernement pour apporter d'importantes modifications législatives et réglementaires. Je suis très heureux de l'adoption de modifications législatives qui reconnaissent les bateaux de pêche commerciale comme étant un lieu de travail et qui rendent obligatoire le port de vêtements de flottaison individuels à bord. Nous travaillons de près avec les intervenants de l'industrie de la pêche pour mettre en œuvre ces modifications qui amélioreront la sécurité dans cette industrie à risque élevé et aideront à éviter d'autres tragédies en mer.

Pour ce qui est de l'avenir, nous sommes enthousiastes à l'idée de nous appuyer sur nos réalisations et de poursuivre notre travail pour faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler. Nous reconnaissons que le monde du travail évolue, et nous sommes engagés à non seulement satisfaire aux attentes de nos employés et des intervenants, mais à les dépasser. Pour y arriver, nous continuerons à mettre l'accent sur les gens, la prévention et l'intégrité, et nous demeurerons engagés envers la modernisation de l'organisme et l'établissement de liens.

Je vous remercie de votre appui continu.

Meilleures salutations,



TIM PETERSEN, CPA, CA
Président et chef de la direction

NOUER DES LIENS EN VUE DE L'AVENIR – 2022-2024

GENS

En 2022, nous avons été fiers de publier notre nouveau **Plan stratégique 2022-2024**, intitulé *Nouer des liens en vue de l'avenir*.

Le plan témoigne de notre engagement envers les pratiques de bonne gouvernance et nos priorités, soit les gens, la prévention et l'intégrité.



Tous les trois à cinq ans, nous prenons un recul pour évaluer les progrès que nous avons réalisés et tracer une voie pour l'avenir. Le conseil d'administration établit l'orientation stratégique, tout en respectant les pratiques de bonne gouvernance. Des employés de tous les niveaux de l'organisme déterminent ensuite ce que nous devons faire pour transformer l'orientation stratégique générale en mesures et en objectifs concrets qui orienteront notre travail au cours des trois prochaines années.

Le *Plan stratégique 2022-2024* est le résultat de ce processus. Il clarifie notre travail quotidien et lui donne un but, en intégrant notre avenir au présent. Nous avons compris que pour réaliser notre vision

de faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler, nous devons établir des liens et collaborer avec nos diverses équipes et divisions, ainsi qu'avec nos partenaires externes.

Le plan précise des buts et des objectifs importants et réalistes, et définit clairement nos trois priorités, soit les gens, la prévention et l'intégrité. En nous concentrant sur ces trois priorités, nous sommes persuadés que nous pouvons réaliser notre vision et faire une vraie différence dans la vie des travailleurs et des employeurs néo-brunswickois. Le présent rapport annuel est lié à ces trois priorités et expliquera les mesures que nous avons prises à cet égard au cours de la première année du plan.

Nous avons hâte de poursuivre notre cheminement et de collaborer avec nos partenaires internes et externes pour faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler.

**GENS.
PRÉVENTION.
INTÉGRITÉ.**


English

NOUER DES LIENS EN VUE DE L'AVENIR

 MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL
 NOTRE VISION
 GENS
 PRÉVENTION
 INTÉGRITÉ
 RESSOURCES

ENGLISH



PLUS FORTS LORSQUE NOUS NOUONS DES LIENS

Les gens sont au cœur de tout ce que nous faisons. Nous tenons à nos employés et en prenons soin, tout comme nous estimons la valeur des travailleurs et des employeurs du Nouveau-Brunswick, et nous nous soucions de leur bien-être. Nous sommes étroitement liés et chacun contribue.

Ce n'est qu'ensemble que nous pourrions réaliser notre vision : faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler. Le Plan stratégique 2022-2024 décrit comment les liens que nous nouons permettront de réaliser cette vision.

Le Plan comporte trois priorités : les gens, la prévention et l'intégrité. Ces priorités sont étroitement liées dans tout ce que nous faisons.

Les gens : L'élément fondamental de notre travail est de prendre soin les uns des autres. Cela signifie que nous assurons le bien-être de nos collègues à Travail sécuritaire NB et de chaque travailleur néo-brunswickois.

La prévention : Nous offrons des outils et de l'appui aux travailleurs et aux employeurs afin de les aider à assurer la sécurité de tous au lieu de travail, ainsi que d'aider les travailleurs à se remettre au travail, au besoin.

L'intégrité : Elle assure que Travail sécuritaire NB est un organisme sûr et durable, de sorte que nous sommes là lorsque les travailleurs néo-brunswickois ont le plus besoin de nous.

Nous vous invitons donc à lire ce qui suit et à participer au processus. Nous devons trouver ensemble des solutions et des approches novatrices pour bâtir le réseau solide que les Néo-Brunswickois méritent.

Le président du conseil d'administration,





Notre vision

Faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler.



Notre mission

Collaborer avec tous les intervenants pour concevoir, bâtir et gérer un continuum efficace de sécurité et des soins.

FEUILLE DE ROUTE SUR LA MODERNISATION

Travail sécuritaire NB est au service des travailleurs et des employeurs de la province depuis plus de 100 ans.

Nous déployons des efforts afin d'éviter que les Néo-Brunswickois subissent les conséquences des blessures, des maladies et des tragédies au travail. Cependant, lorsque cela se produit, nous sommes là pour les aider. Nous avons fait des progrès incroyables à cet égard. C'est ce que nous faisons, et ce que nous ferons toujours. Cela ne changera jamais. Toutefois, la façon dont nous accomplissons ce travail évolue continuellement.

Au fil des ans, la technologie et les attentes relativement au service ont changé notre façon de travailler, tout comme elles ont changé la société dans son ensemble. La COVID-19, bien qu'elle ait été éprouvante, a également changé notre expérience en tant qu'employeur et a créé de nouvelles possibilités, qu'il s'agisse du travail à distance ou de nouveaux modèles de prestation de services. Le processus de modernisation vise à établir une fondation solide pour appuyer Travail sécuritaire NB

à l'avenir. Il nous permettra de devenir un employeur de choix; d'accélérer le processus de réclamation afin que les travailleurs puissent retourner au travail plus rapidement et en toute sécurité; et d'aider les employeurs à prévenir les blessures au moyen de meilleures données. La modernisation permettra de faire de Travail sécuritaire NB un organisme durable, doté des systèmes nécessaires pour continuer à réduire le nombre de blessures subies au travail dans la province.

En 2022, Travail sécuritaire NB, en collaboration étroite avec son partenaire stratégique, a présenté une feuille de route détaillée, réaliste et très intéressante pour la modernisation. Cette feuille de route sera mise en œuvre au cours des prochaines années et créera une valeur exceptionnelle pour nos clients, tout en permettant à l'organisme de respecter son engagement visant à mettre les gens au premier plan. La feuille de route sur la modernisation appuie notre plan stratégique et nos priorités, soit les gens, la prévention et l'intégrité. Elle comprend 19 initiatives clés qui englobent plusieurs dizaines de projets.



LE PROCESSUS DE MODERNISATION COMPREND
19 INITIATIVES QUI AMÉLIORERONT NOTRE FAÇON
DE TRAVAILLER.



INITIATIVES
GENS

- 1** Programme Souci pour nos employés
- 2** Programme Lieu de travail réimaginé
- 3** Harmonisation de la culture
- 4** Gouvernance de la modernisation
- 5** Formation – Leadership en matière de changement
- 6** Modèle de prestation de services – Bureau d'examen de décisions
- 7** Interface pour client de première ligne



INITIATIVES
PRÉVENTION

- 8** Formulaires en ligne
- 9** Stratégie sur les données et feuille de route
- 10** Programme Modèle de prestation de services – Réclamations



INITIATIVES
INTÉGRITÉ

- 11** Plateforme de base – Système financier
- 12** Plateforme de base – Système d'information sur les ressources humaines
- 13** Plateforme de base – Nouveau système de gestion des réclamations
- 14** Plateforme de base – Achats et administration des contrats
- 15** Plateforme de base – Stratégie de gestion des employeurs
- 16** Stratégie de gestion des documents
- 17** Plateforme d'analyse opérationnelle / Programme d'intelligence d'affaires
- 18** Modèle d'affaires pour la Division de la technologie de l'information
- 19** Modèle Fondations de la technologie

PRIORITÉ GENS



GENS

NOUS CRÉERONS UNE CULTURE AXÉE SUR LES GENS QUI SE TRADUIRA PAR UNE EXPÉRIENCE EXCEPTIONNELLE DE L'EMPLOYÉ ET DU CLIENT.

À Travail sécuritaire NB, nous mettons les gens au premier plan. C'est pourquoi les gens occupent la première place dans l'ordre de nos priorités et c'est aussi pourquoi le programme Souci pour nos employés fait partie de notre plan de modernisation. Ce sont nos employés qui offrent des services à nos clients.

Pour nos employés, il s'agit plus que d'un travail : c'est une passion! Pour conserver cette passion, il faut faire en sorte que nos employés demeurent engagés.

OBJECTIFS



Favoriser une culture à rendement élevé qui est inclusive, engagée et habilitée.



Faire évoluer l'expérience des services aux clients accessibles et personnalisés.



Axer la prestation de services sur la qualité, l'efficacité, les résultats voulus et les ressources appropriées.



INDICATEURS STRATÉGIQUES CLÉS

ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS



Nous effectuons un sondage approfondi sur l'engagement des employés chaque année. En 2022, le taux de participation a atteint un niveau sans précédent, soit 95 %. Le résultat pour l'expérience des employés est passé de -20,73 à 6,29, et le résultat pour l'engagement général est passé de 53 % à 61 %, et ce, sur une période d'un an seulement.

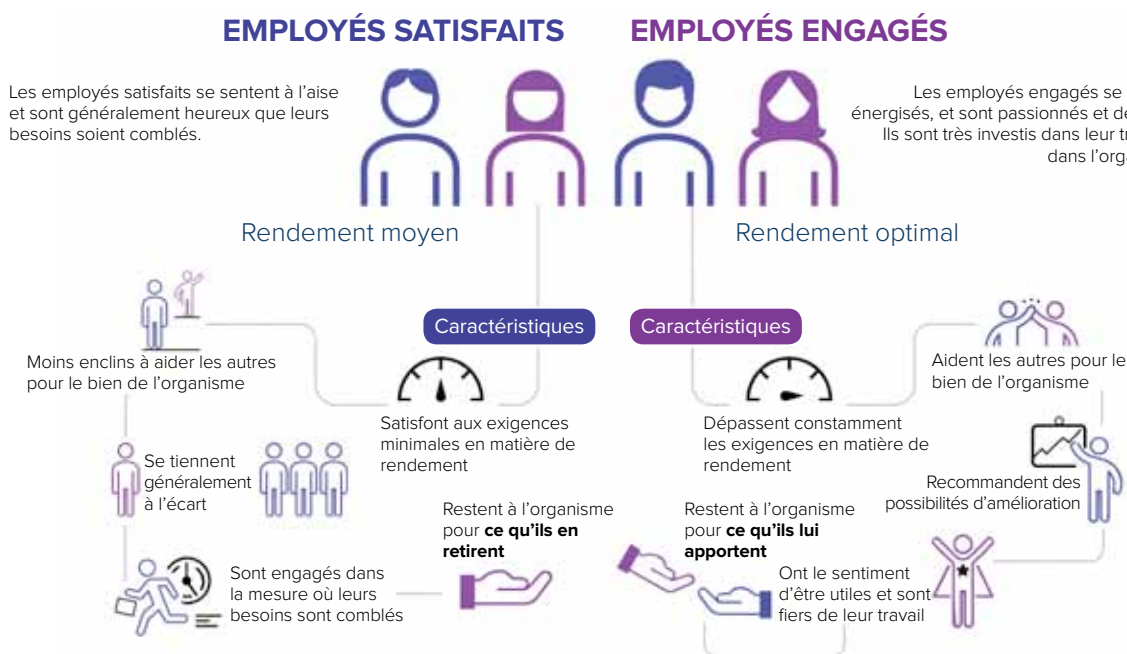
Une augmentation de 8 % du niveau d'engagement démontre clairement que les employés de Travail sécuritaire NB demeurent engagés envers notre vision et notre orientation, ainsi qu'envers la création d'une culture de travail supérieure. Toutefois, nous savons qu'il y a encore du travail à faire puisque nous visons un niveau d'engagement de 65 % d'ici la fin de 2023

et de 70 % d'ici la fin de 2024. L'engagement des employés favorise le succès, et nous continuerons à déployer des efforts à cet égard en encourageant la collaboration; en améliorant la productivité; en établissant une confiance et des relations; et en attirant et en conservant les meilleurs talents.

Nous aimons nos employés et nous voulons qu'ils continuent à aimer travailler avec nous.

Une communication en temps utile, fréquente et transparente, ainsi que des initiatives de modernisation axées sur les gens, y compris le leadership en matière de changement; l'harmonisation de la culture; l'apprentissage et le perfectionnement professionnel; et la reconnaissance aideront également à améliorer le niveau d'engagement des employés. Cet engagement est essentiel pour assurer une culture de travail positive.

L'ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS VA AU-DELÀ DE LA SATISFACTION



PRIORITÉ GENS

INDICATEURS STRATÉGIQUES CLÉS

SATISFACTION DES CLIENTS

TRAVAILLEURS BLESSÉS*



EMPLOYEURS*



*Le sondage était mené tous les deux ans, mais à compter de 2022, il sera mené tous les ans.

Nos clients nous tiennent à cœur. C'est pourquoi nous mesurons leur satisfaction. En 2022, une tierce partie a effectué un sondage en notre nom auprès de 935 travailleurs blessés ayant récemment reçu des services de Travail sécuritaire NB ainsi qu'auprès de 300 employeurs inscrits.

Les résultats pour les deux groupes ont légèrement augmenté : 69,3 % des travailleurs blessés et 76,3 % des employeurs ont indiqué que leur expérience avec Travail sécuritaire NB avait été positive. Cependant, nous ne sommes pas satisfaits de cette augmentation de 0,3 %.

Nous nous engageons à améliorer ces résultats en 2023 grâce à des initiatives telles que les formulaires en ligne, les services de réadaptation et les fondations de la technologie. En améliorant la façon dont nous offrons les services et communiquons avec les clients chaque jour, nous améliorerons l'expérience du client. Nous aurons atteint notre but en matière d'expérience du client quand nous aurons atteint notre cible de 72 % pour les travailleurs et de 77 % pour les employeurs en 2023, et de 80 % pour les deux groupes d'ici 2024.

Nous avons mis en œuvre plusieurs initiatives dans le cadre de notre plan de modernisation afin d'améliorer ces résultats.

Travail sécuritaire NB mène un sondage sur la satisfaction des clients auprès de 300 employeurs et 1 000 travailleurs blessés choisis au hasard qui ont reçu des services de Travail sécuritaire NB au cours de la dernière année. Les facteurs déterminants pour les travailleurs blessés sont l'attitude et le comportement du personnel; les résultats; la communication; et la rapidité des services. Les facteurs déterminants pour les employeurs sont l'attitude et le comportement du personnel; les résultats; la prestation des services; et la culture de santé et de sécurité au travail. À compter de 2022, le sondage sera effectué chaque année.



LES GENS À VOTRE SERVICE

CRÉER UNE CULTURE SOLIDE

Nous valorisons nos employés et voulons les garder. Nous voulons aussi en attirer de nouveaux. Nous savons qu'une bonne culture de travail est importante pour le maintien en poste d'employés et l'acquisition de talents. Une bonne culture aide également les employés à s'épanouir, et les employés qui s'épanouissent et dont les réalisations sont reconnues se montrent engagés et satisfaits. Ils se sentent plus liés les uns aux autres et à notre vision de faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler. De plus, ils sont motivés à fournir des services encore meilleurs.

« La culture est l'âme de notre organisme. Plus elle est solide, plus nous irons loin. »

TIM PETERSEN

Président et chef de la direction

En 2022, nous avons analysé les résultats qualitatifs et quantitatifs du sondage sur la culture effectué en 2021. Le sondage a permis de saisir les valeurs personnelles des employés, les valeurs qu'ils observent actuellement à Travail sécuritaire NB et les valeurs qu'ils souhaitent y voir à l'avenir. En 2022, nous avons organisé des ateliers, des entretiens et des petits groupes de discussion pour déterminer les écarts entre notre culture actuelle et la culture que nous voulons créer.

Cette initiative nous a permis d'obtenir les commentaires des employés afin d'élaborer nos valeurs, c'est-à-dire les croyances et les principes qui nous feront aller de l'avant et qui sont très importants pour façonner notre culture d'entreprise. Nous ferons la mise au point de ces valeurs et les mettrons en œuvre en 2023 afin d'établir la culture que nos employés nous ont dit vouloir.

Puisque nos employés nous ont aidés à élaborer ces valeurs, nous savons que ces dernières les orienteront et les inspireront dans tout ce qu'ils feront.



PRIORITÉ GENS

LES GENS À VOTRE SERVICE

LIEU DE TRAVAIL RÉIMAGINÉ

Lorsque nos employés ont commencé à travailler à partir de la maison en 2020 en raison de la COVID-19, ils étaient extrêmement productifs. En 2021, nous leur avons donc demandé quelle était leur préférence quant à leur environnement de travail : le travail à partir de la maison, le travail exclusivement au bureau ou une combinaison des deux. Environ 90 % des employés ont choisi de continuer à travailler à partir de la maison, tout en ayant des réunions d'équipe périodiques au bureau pour rester en contact avec leurs collègues. Non seulement notre lieu de travail réimaginé a satisfait aux besoins de nos employés, mais il nous a également permis de réduire notre empreinte commerciale. Nous avons pu réduire le nombre de locaux à bureaux nécessaires et, dans certains cas, nous n'avons pas renouvelé les baux qui arrivaient à échéance.

En 2022, nous avons réaménagé des bureaux existants pour mettre en œuvre un programme pilote de postes de travail sur réservation. Les employés peuvent facilement réserver un poste de travail ou un bureau par le biais de Microsoft Outlook. Ils ont ainsi l'occasion de travailler avec leurs collègues et de se réunir comme ça leur a tant manqué.



Murale aux postes de travail sur réservation



GARDER LE CONTACT À L'AIDE DE LA TECHNOLOGIE DANS UN LIEU DE TRAVAIL RÉIMAGINÉ

Étant donné que la plupart de nos employés travaillent à partir de la maison, il est essentiel qu'ils demeurent en contact les uns avec les autres, ainsi qu'avec nos clients. C'est grâce à la technologie que nous pouvons continuer à nouer des liens.

En septembre 2021, Travail sécuritaire NB a déployé MS Teams auprès de tous les employés afin de l'intégrer à leurs activités quotidiennes. Le logiciel nous a permis de communiquer rapidement et facilement au moyen des fonctions de clavardage, ainsi que d'appels vidéo et téléphoniques. Nous pouvons aussi collaborer à des projets en temps réel, et ce, à partir de n'importe où. Les employés ont trouvé des façons créatives d'utiliser MS Teams, comme des pauses-café virtuelles, ainsi que l'usage de gifs et d'émojis pour rendre les conversations plus amusantes.

Depuis, nous avons continué à en apprendre sur le logiciel et à se perfectionner à cet égard. Nous avons adopté de nouveaux outils comme OneNote, Tasks by Planner, Transcription et Visio. En septembre 2022, nous sommes passés du système de téléphone PC à celui de MS Teams. En remplaçant les téléphones fixes, non seulement nous avons amélioré l'efficacité, mais nous avons réalisé d'importantes économies.

TIM EST À L'ÉCOUTE AVEC **TIM**talks Des discussions qui comptent

MS Teams s'est révélé un outil efficace pour présenter TimTalks, une mise à jour d'une durée d'une heure que notre président et chef de la direction, Tim Petersen, donne chaque trimestre. M. Petersen communique aux employés les résultats trimestriels de nos indicateurs; l'état de nos projets et initiatives de modernisation; les activités à venir, etc. Il répond aussi aux questions et traite des inquiétudes des employés en temps réel au moyen de la fonction de clavardage de MS Teams. En moyenne, 80 % des employés participent à TimTalks.

De plus, les leaders de l'organisme ont des réunions mensuelles d'une heure par le biais de MS Teams pour discuter de possibilités et de défis, et pour communiquer des renseignements et célébrer les réussites. Compte tenu de notre milieu de travail hybride, ces réunions sont plus importantes maintenant que jamais.

LE SERVICE DE TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION NOUS MONTRE QUE LA TECHNOLOGIE EST NOTRE AMIE

Bien que la nouvelle technologie offre de nombreux bienfaits, elle peut être une source de frustration pour ceux qui apprennent mieux en voyant comment les choses fonctionnent plutôt qu'en lisant un manuel de l'utilisateur. C'est là que la Division de la technologie de l'information est intervenue. Chaque trimestre, la Division fait une présentation sur MS Teams portant sur divers sujets, comme ses capacités; les services du réseau d'aide aux usagers; des conseils et raccourcis pour naviguer dans MS Teams; et des projets de technologie en cours dans le cadre du processus de modernisation. Les séances nous présentent aussi des employés de la Division qui font des merveilles dans les coulisses.

Lisez pourquoi des employés sont reconnaissants à Travail sécuritaire NB de sa flexibilité et de son soutien pour ce qui est du travail à partir de la maison :

PRIORITÉ GENS



GINA GUITARD

COMMIS DE SOUTIEN, SERVICES DE PAIEMENT DE PRESTATIONS

Lorsque la pandémie a frappé, Gina Guitard est retournée dans son village natal de Charlo pour être près de sa famille qui traversait une période difficile. Le travail à distance lui a permis de continuer à offrir d'excellents services aux clients de Travail sécuritaire NB et d'être auprès de ses êtres chers.

Elle est maintenant installée à Moncton et réalise son rêve de passer ses journées avec ses deux animaux domestiques à ses côtés. Elle aime le fait de pouvoir faire des épiceries saines, et d'être à proximité de sa famille qui se trouve à Moncton et dans le nord de la province. Son expérience positive témoigne de la façon dont notre organisme s'est adapté à des circonstances changeantes et a offert une solution gagnante à ses employés.

EVAN CAMPBELL

DIRECTEUR DE LA CONFORMITÉ ET DE L'APPLICATION DE LA LOI

Comme ils avaient la capacité de travailler à distance, Evan Campbell et sa femme ont échangé leur vie urbaine à Saint John contre un endroit pittoresque au bord de la rivière Miramichi. Ce déménagement a permis à M. Campbell de retourner dans sa ville natale de Miramichi, où ses parents habitent toujours. Il a même pu réaliser un rêve d'enfant puisque le fait de ne pas avoir à faire le trajet entre son domicile et son travail lui a laissé suffisamment de temps libre pour construire et entretenir une patinoire. « J'ai vraiment l'impression de vivre le rêve canadien : une carrière stimulante, la proximité de ma famille et beaucoup de hockey! » De plus, il peut maintenant aller à la pêche après le travail ou les fins de semaine. « L'un de mes endroits préférés pour la pêche se trouve à environ 10 minutes de marche sur la plage, près de chez mes parents. J'ai grandi dans une maison située au bord de la rivière. Elle a été construite en 1826 après le grand incendie de Miramichi et un phare se trouve sur le terrain. Je n'aurais jamais pensé avoir la chance de travailler et de vivre si près de la maison où j'ai grandi. Mes parents ont dans la soixante-dizaine avancée et j'espère qu'en m'installant tout près, ils pourront continuer à vivre dans leur maison de façon indépendante pendant encore de nombreuses années. »





JUDY FARQUHARSON

GESTIONNAIRE DE CAS

Depuis 23 ans, Judy Farquharson vit dans la maison voisine de son père. Quand tout s'est soudainement arrêté pendant la pandémie, elle et son père ont établi une nouvelle routine : elle le rejoignait pour le déjeuner, le dîner et après le travail. Le fait de pouvoir travailler à partir de la maison lui a permis de profiter des petits moments avec son père alors que son état de santé se détériorait. « Nous avons perdu notre père en juillet 2022, mais je peux honnêtement dire que le fait de travailler à partir de la maison m'a permis de le voir plus souvent au cours des deux dernières années de sa vie que je n'aurais jamais pu le faire en travaillant au bureau. Je suis tellement reconnaissante de ces moments précieux. »



COURTNEY CHESSER

PARTENAIRE D'AFFAIRES, COMMUNICATIONS
D'ENTREPRISE

Jun 2022 était un mois important pour Courtney Chesser. Elle était nouvellement diplômée, venait d'entrer en fonctions à Travail sécuritaire NB et se préparait à emménager dans son premier appartement à Miramichi. C'est le programme Lieu de travail réimaginé de Travail sécuritaire NB qui a rendu cela possible. « Travail sécuritaire NB était mon employeur de choix pour de nombreuses raisons, mais la principale était la possibilité de travailler à partir de la maison n'importe où dans la province. Grâce au programme, j'ai pu découvrir la beauté du nord du Nouveau-Brunswick tout en travaillant à partir de chez moi. J'ai été impressionnée par le niveau d'inclusivité et par l'accès facile aux ressources à partir d'un milieu de travail éloigné. L'engagement de Travail sécuritaire NB envers une culture axée sur les gens m'a permis de me sentir proche de mes collègues et valorisée par l'organisme. »

PRIORITÉ GENS

LES GENS À VOTRE SERVICE

APPRENTISSAGE ET PERFECTIONNEMENT

Nous savons que l'apprentissage et le perfectionnement sont des éléments clés pour maintenir les employés en poste. Les employés resteront plus longtemps chez un employeur qui investit dans leur perfectionnement professionnel. C'est aussi quelque chose que nos employés nous ont dit vouloir. Nous avons donc mis en œuvre une autre initiative relevant du programme Souci pour nos employés dans le cadre du processus de modernisation.

Nos clients nous considèrent comme des spécialistes dans notre domaine. Nous voulons donc que nos employés possèdent les connaissances et les outils dont ils ont besoin pour satisfaire à ces attentes. Nous sommes engagés à assurer une expérience positive pour nos employés et savons que par le biais de l'apprentissage et du perfectionnement, ils accroîtront leurs connaissances, se perfectionneront et réaliseront leur potentiel. Nous profiterons tous de cet investissement dans nos employés.

En raison des changements qui surviennent à Travail sécuritaire NB dans le cadre de son plan de modernisation, nous avons mis en œuvre en 2022 une structure pour l'apprentissage et le perfectionnement des employés, y compris des initiatives précises d'apprentissage comme la formation sur le leadership en matière de changement, qui sera offerte au premier trimestre de 2023.

En 2022, tous les employés ont reçu une formation sur l'amélioration de la résilience au travail et tous les leaders de personnes ont suivi, au moment de leur embauche, une formation sur la sécurité psychologique offerte par la University of Fredericton.

La plateforme *LinkedIn Learning* a également continué à jouer un grand rôle au niveau de l'apprentissage et du perfectionnement. En 2021, nous avons donné à chaque employé accès à *LinkedIn Learning* et, à ce jour, 85 % ont activé leur compte.



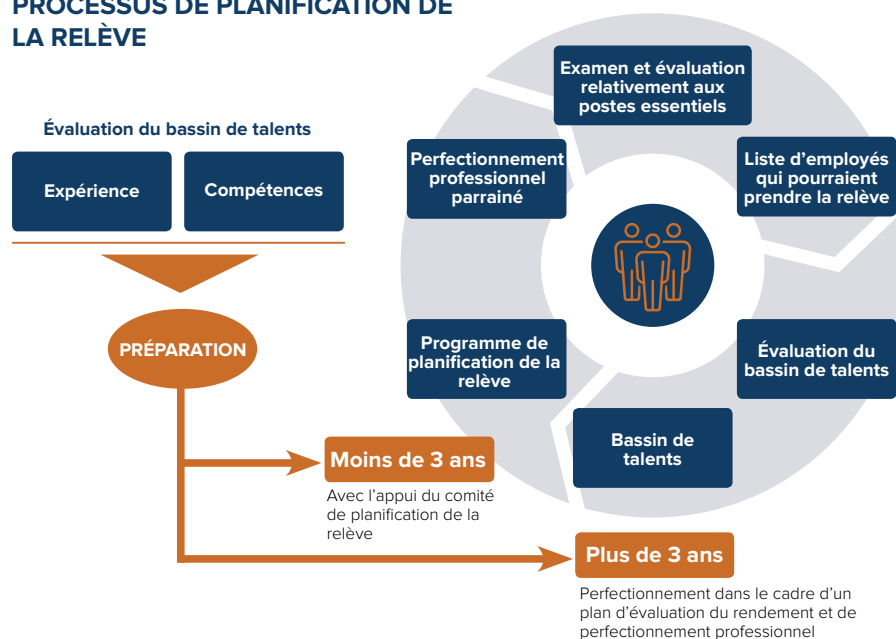


PLANIFICATION DE LA RELÈVE

Chaque poste à Travail sécuritaire NB est important et valorisé, et chaque employé joue un rôle indispensable pour nous aider à réaliser notre vision de faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler. Puisque l'âge moyen de nos employés est de 46 ans, il est essentiel de planifier la relève afin d'assurer une prestation de services transparente, ainsi que de maintenir les connaissances et les compétences nécessaires. En 2022, nous avons déterminé les postes clés au sein de l'organisme les plus susceptibles d'être touchés par les retraites et d'autres risques liés à la main-d'œuvre, et nous avons élaboré des stratégies pour atténuer ces risques, y compris la détermination d'employés qui pourraient prendre la relève.



PROCESSUS DE PLANIFICATION DE LA RELÈVE



PRIORITÉ GENS

LES GENS À VOTRE SERVICE

RETROUVAILLES – NOTRE RÉUNION ANNUELLE DES EMPLOYÉS



Pour la première fois en 1 608 jours, les employés se sont réunis en personne à la réunion annuelle des employés, qui a eu lieu en septembre. Environ 360 employés ont assisté à l'activité, qui avait pour thème « Retrouvailles ». Un grand nombre d'entre eux ont indiqué qu'il s'agissait de la meilleure réunion des employés jamais organisée. L'engagement était très évident, et les employés ont aimé renouer avec leurs collègues et en rencontrer de nouveaux.

Par ailleurs, TimTalks a été présenté pour la première fois en direct à cette réunion annuelle des employés en 2022. Il s'agit d'une réunion qui a lieu chaque trimestre au cours de laquelle le président et chef de la direction de Travail sécuritaire NB, Tim Petersen, communique des résultats, des faits marquants et des activités de l'organisme. Les TimTalks se déroulent habituellement de façon virtuelle, et prévoient une période de questions et de réponses.

« C'était la meilleure réunion annuelle des employés à laquelle j'ai assisté depuis de nombreuses années. »

Elles favorisent une communication interne ouverte et transparente.

Nous avons également discuté de l'ergonomie qui s'applique au travail à partir de la maison, et de l'importance de maintenir des liens entre nous et avec nos clients.

Nous avons célébré les réalisations pendant la journée et en soirée, nous avons reconnu 12 employés qui ont pris leur retraite et 83 employés qui ont célébré 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35 et 45 années de service.





« Réunion amusante et professionnelle. L'énergie était incroyable. En cette période de modernisation, il était important pour nous tous de voir et surtout de ressentir que nous faisons partie de quelque chose de beaucoup plus grand que nous-mêmes, notre service ou notre division. »



« J'ai rencontré en personne de nombreux employés que je n'avais vus que virtuellement et j'ai renoué avec beaucoup d'autres. »



« Cette activité était vraiment formidable et exactement ce dont nous avons tous besoin! »

« J'AI ADORÉ LA RÉUNION! »

PRIORITÉ GENS

LES GENS À VOTRE SERVICE

ASSURER LA SANTÉ ET SÉCURITÉ DE NOS EMPLOYÉS

La santé et sécurité de nos employés est aussi importante que celle de nos clients. Après tout, nos employés sont aussi des travailleurs.

Travail sécuritaire NB est reconnaissant d'avoir un comité de mieux-être actif engagé à promouvoir un mode de vie sain, positif et équilibré, et ce, au travail et à la maison.

Le comité a parrainé plusieurs activités et présentations, y compris des séances de yoga pendant l'heure du dîner et des séances de yoga à son bureau; de l'entraînement par intervalles à haute intensité; et une initiative pour encourager les employés à être actifs en se trouvant un partenaire et en bougeant tous les jours pendant environ 22 minutes, tout en tenant compte de leur temps. Le comité a également organisé des activités visant à promouvoir une alimentation saine, comme une présentation par une conseillère en santé qui a abordé la question du bien-être par le biais de bons choix alimentaires.

Le comité de mieux-être a aussi fait la promotion de la santé mentale au moyen d'activités comme un atelier sur la santé mentale, de la thérapie par le rire et un concert de Noël virtuel avant les Fêtes.

INVESTISSEMENT DANS LA SANTÉ PSYCHOLOGIQUE

À Travail sécuritaire NB, nous savons à quel point la santé mentale est essentielle à notre bien-être général. La santé mentale englobe le bien-être émotionnel, psychologique et social. Elle a un effet sur notre façon de penser, de ressentir et d'agir. Elle touche également notre façon de gérer le stress, nos relations avec les autres et nos choix. La vie comporte de nombreux défis. La pandémie de la COVID-19, et l'évolution de notre travail depuis, n'ont fait qu'ajouter à ces défis. Cependant, ces derniers sont plus faciles à surmonter quand on reconnaît l'importance de la santé mentale et qu'on en fait une priorité.

Se soucier de nos employés signifie que l'on se soucie à la fois de leur santé physique et de leur santé mentale. C'est pourquoi, à la demande de nos employés, nous avons fait passer le montant de remboursement pour les soins de santé mentale de 500 à 2 500 \$. Nous avons également élargi la liste des praticiens autorisés pour inclure les travailleurs sociaux, les conseillers thérapeutes, les psychothérapeutes et les psychoéducateurs.

LES CHANGEMENTS APPORTÉS À LA LIGNE SANS FRAIS AIDENT À PROTÉGER LA SANTÉ MENTALE DE NOS EMPLOYÉS

En décembre, nous avons adopté un message téléphonique pour rappeler aux clients mis en attente que nous méritons tous un peu de gentillesse. Lorsqu'un client doit être mis en attente (pendant que l'appel est acheminé ou lorsqu'il attend de parler à un représentant de Travail sécuritaire NB), il entendra le message suivant : « Travail sécuritaire NB s'engage à assurer un milieu sain et sécuritaire pour ses clients et ses employés. Nous valorisons une communication respectueuse, honnête et positive dans toutes les interactions. Merci de votre patience. » Ce simple message aide tout le monde à demeurer en sécurité sur le plan psychologique. Nous faisons preuve de gentillesse et de respect quand nous parlons aux autres, et nous demandons la même chose en retour.



SOUCI POUR LES AUTRES

Nous veillons sur nos employés, et nos employés veillent sur les autres. Les employés de Travail sécuritaire NB ont un grand cœur. Ils donnent généreusement de leur temps et de leur argent à des organismes sans but lucratif, à des œuvres de bienfaisance et à des associations sportives. Notre participation à la randonnée « Un pas pour la vie » est un excellent exemple.

Le 29 avril, malgré le temps frisquet, 145 employés de Travail sécuritaire NB et certains de leurs amis à quatre pattes ont participé à la randonnée de 5 km le long du Passage du port à Saint John. Ils ont recueilli 4 285 \$ pour Fil de vie, un organisme canadien de bienfaisance enregistré qui offre un soutien à des familles touchées par une tragédie au travail.

Fil de vie (ou l'Association de soutien aux familles des

victimes de tragédies au travail) est un organisme qui nous tient particulièrement à cœur. Non seulement nous l'appuyons par le biais de la randonnée « Un pas pour la vie », mais nous appuyons aussi son Forum familial de l'Atlantique, qui a lieu chaque année.

Des forums familiaux se déroulent partout au Canada et visent à réunir les familles touchées par une tragédie survenue au travail afin de leur permettre de parler de leur expérience, de tisser des liens et, en bout de ligne, de guérir. Des conjoints, des parents, des frères et sœurs ainsi que des amis proches se réunissent entre autres afin d'apprendre à faire face au deuil et à écouter activement; de mieux comprendre la façon dont fonctionne le régime de santé et de sécurité au travail; et d'apprendre comment prendre soin d'eux-mêmes.



14 181 \$
RECUEILLIS POUR CENTRAIDE

2 500 \$
RECUEILLIS POUR LA SOUPE POPULAIRE ROMERO HOUSE

PRIORITÉ GENS

LES GENS À VOTRE SERVICE

NOS EMPLOYÉS – DES PERSONNES **AU GRAND CŒUR**



KATIE SEARLE (à gauche),
GESTION DES RÉCLAMATIONS
Association de hockey féminin de
Fundy, 2 ans



HEIDI QUINN, CHEF DU
CHANGEMENT – Guides du
Canada, 31 ans



SARA PARSONS, GESTIONNAIRE DE CAS
Saint John SPCA Animal Rescue Inc.,
5 ans



BEVERLY STEARS, COMMUNICATIONS
D'ENTREPRISE – Shining Horizons
Therapeutic Riding Association, 6 ans



ANGELA KIPPERS, COMMUNICATIONS
D'ENTREPRISE – Jardin du centre
communautaire de Carleton, 5 ans



SCOTT FILLMORE, AGENT
DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ
Corps de pompiers
volontaires, 34 ans



LISA CORMIER, GESTION DES
RÉCLAMATIONS – Service d'incendie de
Grand Bay-Westfield, 3 ans



LYNNE ROY-DOW, TRADUCTRICE
Banque alimentaire de Hampton, 2 ans



ANNE HERRELL-O'NEILL,
PARTENAIRE D'AFFAIRES
EN PLANIFICATION
Armée du Salut, 9 ans



JOUR DE DEUIL

Chaque jour, nous déployons tous les efforts possibles pour prévenir les maladies, les accidents mortels et les incapacités au travail. Nous croyons que tous les jours où un travailleur perd la vie sont des jours de deuil, mais nous rendons particulièrement hommage aux personnes blessées et tuées lors du Jour de deuil national, qui a lieu le 28 avril. Travail sécuritaire NB organise chaque année sa propre cérémonie, au cours de laquelle il met ses drapeaux en berne et observe un moment de silence. Notre cérémonie s'est déroulée virtuellement cette année. Une représentante bénévole de Fil de vie, Elisa Kilbourne, a donné un

témoignage émouvant d'une tragédie au travail dans laquelle son fils a perdu la vie.

Cette année, nous avons réalisé pour la première fois une courte vidéo pour souligner cette journée triste, mais importante. Vous pouvez regarder la vidéo sur notre chaîne YouTube.

Nous appuyons également les diverses cérémonies qui ont lieu dans la province. Notre président et chef de la direction, Tim Petersen, a pris la parole lors de la cérémonie organisée par la Fédération des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick au pavillon du lac Lily, à Saint John.



PRIORITÉ GENS

LES GENS À VOTRE SERVICE

SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA SITUATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Chaque année, nous aidons à promouvoir la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées en encourageant les intervenants et les employés à participer à une activité organisée par le Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées. Le 31 mai 2022, nous avons organisé une présentation virtuelle en direct avec Shawn Courchesne, un homme qui a subi une blessure à la moelle épinière dans un accident de motoneige à l'âge de 17 ans. Grâce à sa détermination et à sa persévérance, M. Courchesne a trouvé de nouvelles façons de découvrir le monde.

PÉRIODES SANS RÉUNION

Comme nos employés ont beaucoup aimé le concept des périodes sans réunion qui a été adopté l'an dernier, nous avons continué à prévoir des périodes sans réunion en 2022. Ces dernières permettent aux employés d'accomplir leur travail sans être interrompus ou de se rattraper dans leur travail. De nombreux employés ont profité des périodes sans réunion pour prendre des vacances ou suivre une formation sur *LinkedIn Learning*. Des périodes sans réunion ont été prévues pendant une semaine en mars, deux semaines en été, une semaine en novembre et deux semaines en décembre.



**DES BUREAUX ET DES
CHAISES POUR APPUYER
LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ
DE NOS EMPLOYÉS**

Étant donné qu'un si grand nombre d'employés ont choisi de travailler à partir de la maison, nous leur avons offert des bureaux assis/debout et des chaises ergonomiques pour leur bureau à domicile afin d'appuyer leur santé et leur sécurité. Nous avons fourni 275 bureaux et 265 chaises à environ 340 employés.

FÉLICITATIONS



Dans le cadre de notre priorité visant à mettre les gens au premier plan et pour créer une meilleure culture de travail, un comité d'employés s'est réuni en 2021 pour élaborer un programme en vue de reconnaître les employés de façon concrète. En 2022, nous avons mis en œuvre le programme, qui encourage les employés à reconnaître la gentillesse de leurs collègues ou un travail bien fait en offrant des félicitations. Des conseils sur la façon de reconnaître des employés ont été affichés sur notre site Web interne.

Plus de 400 messages de félicitations ont été transmis lors de notre réunion annuelle des employés en 2022.



LES GENS QUE NOUS SERVONS – NOS CLIENTS

LE BUREAU D'EXAMEN DE DÉCISIONS ÉVOLUE

Le Bureau d'examen de décisions, qui est guidé par l'impartialité, examine des décisions de Travail sécuritaire NB lorsqu'un client n'est pas d'accord avec une décision initiale.

Pour que l'expérience des clients soit positive, il est essentiel de veiller à ce que les décisions soient examinées dans un délai raisonnable. Nos décisions ont un effet sur la vie des gens. Pour améliorer nos résultats à cet égard, en juin 2022, nous avons entrepris la modernisation du processus d'examen de décisions.

Nos clients nous ont confié avoir de la difficulté à naviguer le processus d'examen de décisions. Nous les avons entendus et avons pris certaines mesures.

Un nouveau modèle de prestation de services a été mis en œuvre et a permis d'éliminer le retard au niveau des décisions en attente d'un examen (363 demandes d'examen) avant le mois de septembre 2022. Dans le cadre du nouveau modèle mis en œuvre en juin 2022, les décisions sont examinées dans un délai de quatre semaines. Il s'agit d'une amélioration importante par rapport à 2021, où il fallait près de sept mois pour qu'une décision soit examinée. Cette amélioration signifie également que le client peut présenter un appel dans un meilleur délai.

« En améliorant notre façon de travailler, nous sommes en mesure d'offrir à nos clients des services beaucoup plus rapides, plus efficaces et plus compétents », a déclaré l'avocat général de Travail sécuritaire NB et responsable du projet, David Luther.

Le conseil d'administration a approuvé la Politique 46-500 – Examen de décisions par le Bureau d'examen de décisions, qui communique les lignes directrices du processus, et nous avons amélioré la page Web du Bureau afin d'aider les clients à naviguer plus facilement le processus d'examen de décisions.

« Je suis fier de nos employés qui ont agi rapidement pour mettre en œuvre cette initiative qui produit des résultats concrets et mesurés », a déclaré M^e Luther. « Nous effectuons l'examen de décisions dans un délai raisonnable, en mettant les clients au premier plan. Il s'agit d'un élément fondamental de nos priorités, soit les gens, la prévention et l'intégrité. »

PRINCIPAUX POINTS PORTÉS EN APPEL

- Prise de décision** – Réclamations refusées
- Perte de gains** – Date à laquelle les prestations ont pris fin (admissibilité continue)
- Prise de décision** – Réapparitions
- Perte de gains pour réclamations acceptées pour perte d'audition** – Admissibilité

ANCIEN MODÈLE DE PRESTATION DE SERVICES – 7 MOIS



NOUVEAU MODÈLE DE PRESTATION DE SERVICES – 4 SEMAINES



PRIORITÉ GENS

LES GENS QUE NOUS SERVONS – NOS CLIENTS

LA GESTION DES SOINS PAR LE BIAIS DU SOUTIEN POUR LE MAINTIEN AU TRAVAIL

Nous sommes très enthousiastes à l'égard d'un nouveau service qui produit des résultats préliminaires encourageants.

Chaque année, entre 1 700 et 3 000 travailleurs néo-brunswickois demeurent au travail pendant qu'ils se remettent de leur blessure. La nouvelle équipe de soutien pour le maintien au travail de Travail sécuritaire NB appuie ces travailleurs en les aidant à demeurer au travail dans le cadre de leur rétablissement.

Le service a été mis en œuvre à la suite de discussions avec des employeurs et des travailleurs.

« Nous avons appris que ces derniers voulaient avoir accès à des services de soutien de qualité, et ce, rapidement afin d'assurer la réussite du rétablissement au travail. Il s'agissait d'une lacune

au niveau de notre modèle de service traditionnel, qui visait à offrir du soutien aux travailleurs qui s'absentaient du travail en raison de leur blessure », a expliqué le directeur de la Gestion des réclamations de Travail sécuritaire NB, Dino Scichilone.

L'équipe de maintien au travail, formée d'ergothérapeutes et de physiothérapeutes, utilise une approche de soins par étapes pour appuyer les travailleurs qui se rétablissent tout en demeurant au travail.

L'équipe détermine les besoins des travailleurs, aide à modifier les tâches, fixe des buts et assure un suivi, au besoin. Elle offre des conseils aux employeurs,





ÉTAPE 1	ÉTAPE 2	ÉTAPE 3
PLAN DE MAINTIEN AU TRAVAIL <ul style="list-style-type: none"> • Examiner le plan de travail • Confirmer les attentes quant au retour au travail 	PLAN DE MAINTIEN AU TRAVAIL, SOUTIEN ET SURVEILLANCE <ul style="list-style-type: none"> • Coordonner les services et acheminer le cas en vue de la gestion des réclamations • Examiner et modifier le plan de travail • Coordonner les services, au besoin 	PLAN DE MAINTIEN AU TRAVAIL, SOUTIEN, SURVEILLANCE, GESTION DES RÉCLAMATIONS <ul style="list-style-type: none"> • Établir un plan de travail / de retour au travail • Communiquer avec le travailleur blessé et l'employeur à intervalles réguliers

et les aide à comprendre certains concepts, comme la modification des tâches ou du milieu de travail ainsi que l'adoption d'un rythme approprié pour les activités afin que le travailleur puisse se rétablir tout en demeurant au travail. Cette approche favorise une collaboration plus étroite avec l'employeur.

Il s'agit d'un changement important au niveau du modèle de soins de Travail sécuritaire NB.

« Cette approche proactive permet d'assurer que le travailleur se rétablisse bien et d'éviter une absence du travail qui pourrait entraîner une invalidité à long terme », a indiqué M. Scichilone.

Les travailleurs aussi sont satisfaits du service.

« Les travailleurs nous ont fait savoir qu'ils étaient reconnaissants du soutien offert dès le début de leur réclamation », a expliqué la gestionnaire du Soutien pour le maintien au travail, Elesha Milne. « Ils se sentent rassurés lorsque nous répondons à leurs questions. Cela leur permet d'avoir l'esprit tranquille. »

« Même si le service n'en est qu'à ses débuts et que Travail sécuritaire NB a mis en œuvre de nombreuses initiatives qui améliorent les résultats pour les travailleurs, l'équipe de soutien pour le maintien au travail contribue certainement de façon positive au rétablissement des travailleurs pendant qu'ils sont au travail », a déclaré M. Scichilone.

Les résultats sont encourageants : près de 60 % des travailleurs qui ont reçu du soutien de l'équipe ont réussi à reprendre toutes leurs tâches et leurs pleines heures dans un délai de quatre à six semaines. Par ailleurs, 37 % des travailleurs continuent à se rétablir pendant qu'ils sont au travail (aucune interruption de travail).

Le soutien pour le maintien au travail est avantageux à la fois pour les travailleurs et les employeurs.

« Il permet aux travailleurs de maintenir un lien avec leur lieu de travail, tout en poursuivant un but plus ambitieux et en participant à des activités productives. Cela est bon pour leur santé générale et leur qualité de vie », a affirmé M. Scichilone. « Il est avantageux pour les employeurs puisqu'il leur permet de garder des travailleurs ayant des compétences et de l'expérience, ce qui perturbe moins les activités. En offrant plus de soutien au travail, l'employeur démontre qu'il se soucie du travailleur et de son rétablissement. »

Le retour au travail, ça fait partie d'un retour à la vie normale, et c'est bon pour tout le monde.

LES GENS QUE NOUS SERVONS – NOS CLIENTS

ÉVOLUER POUR SATISFAIRE AUX BESOINS DES TRAVAILLEURS

Une approche axée sur les gens signifie qu'il faut aider les gens lorsqu'ils en ont le plus besoin. Pour les travailleurs atteints d'une blessure psychologique traumatique, cela veut dire immédiatement.

« Le fait de ne recevoir des traitements que plusieurs semaines après la blessure peut nuire au rétablissement de ces travailleurs », a expliqué le conseiller en psychologie principal de Travail sécuritaire NB, Douglas French. « Les travailleurs ont besoin de soutien au début du processus pour les aider à comprendre les réactions courantes à la suite d'un traumatisme et pour assurer qu'ils reçoivent de bons traitements. »

Une personne qui subit une blessure psychologique traumatique au travail présente habituellement une réclamation. Trois semaines ou plus peuvent s'écouler avant qu'une décision ne soit prise, selon la complexité de la réclamation. Une fois qu'une décision est prise et que la réclamation est acceptée, le travailleur fixe un rendez-vous avec un fournisseur de soins, comme un conseiller. Plusieurs semaines peuvent encore s'écouler avant que le travailleur ne commence à recevoir des traitements, selon s'il a facilement accès à des fournisseurs.



Travail sécuritaire NB a reconnu que le délai avait un effet sur le bien-être et le rétablissement de ces travailleurs. Il a donc trouvé une solution. Il s'agit d'une approche qui comporte les trois volets suivants :

- Un réseau de fournisseurs de traitement approuvés qui sont spécialisés en blessures psychologiques traumatiques et répartis dans l'ensemble de la province.
- Un modèle de prédécision, selon lequel les travailleurs atteints d'une blessure psychologique traumatique qui présentent une réclamation peuvent commencer à recevoir des traitements avant même qu'une décision ne soit prise sur leur réclamation.
- Un plus grand nombre de ressources en matière de blessures psychologiques traumatiques pour aider à appuyer les travailleurs, les employeurs et les fournisseurs de soins de santé.

En 2022, Travail sécuritaire NB a approuvé 18 travailleurs sociaux et conseillers thérapeutes licenciés pour offrir le programme RÉUSSIR. Le programme, qui est d'une durée de six semaines (ou de six séances), a été mis en œuvre en juin. Il a été élaboré en consultation avec un psychologue, Tim Black, qui est un chef de file dans le domaine des blessures psychologiques traumatiques au Canada.



RÉUSSIR : Programme d'intervention primaire pour les blessures psychologiques traumatiques

R

RÉTABLISSEMENT

Le rétablissement est la priorité absolue dans le cadre du programme.

É

ÉQUIPE

Le travailleur, l'employeur, le fournisseur de soins de santé, les collègues et Travail sécuritaire NB travaillent en équipe.

U

UNIQUE

Le programme est unique du fait qu'il offre une intervention primaire et accélérée.

S

SOUTIEN

Le travailleur reçoit un soutien au bon moment, au travail et ailleurs.

S

SOINS

Les traitements sont fondés sur des preuves, et sur des pratiques et processus médicaux éprouvés.

I

INDIVIDUEL

Le programme est adapté aux besoins particuliers du travailleur.

R

RÉSULTATS

Le programme est axé sur les résultats et il y a une voie claire vers la réussite.

Un travailleur peut participer au programme même si une décision n'a pas été prise sur sa réclamation. Le traitement commence dans les trois semaines qui suivent la demande de prestations. Si on détermine que la réclamation ne donne pas droit à des prestations en vertu de la *Loi sur les accidents du travail*, le programme prend fin après la sixième séance. Si la réclamation est approuvée, on élabore un plan en vue de traitements additionnels.

D'autres ressources à l'appui sont également disponibles à partir d'une nouvelle page sur notre site Web intitulée Centre de ressources – Blessures psychologiques traumatiques. Cette page offre des outils et des recommandations pour assurer que tous aient les outils nécessaires pour aider les travailleurs atteints d'une blessure psychologique traumatique à se rétablir du mieux possible.

Dans le cadre de l'engagement de Travail sécuritaire NB envers l'excellence des services et de notre approche visant à mettre les gens au premier plan, nous satisfaisons aux besoins des travailleurs blessés au fur et à mesure qu'ils changent. Nous surveillons continuellement les services et les adaptons afin de servir les Néo-Brunswickois du mieux possible, ainsi que d'aider les travailleurs à se rétablir et les employeurs à offrir des mesures d'adaptation au travail.

PRIORITÉ GENS

LES GENS QUE NOUS SERVONS – NOS CLIENTS

SOUTIEN ACCRU POUR LES TRAVAILLEURS APRÈS LA FERMETURE DE LEUR RÉCLAMATION

Une expérience du client exceptionnelle signifie que nous offrons des services de qualité aux travailleurs blessés ou malades tout au long de leur rétablissement. Malgré les meilleurs efforts, il arrive parfois qu'un travailleur subit une réapparition de sa blessure ou de sa maladie liée au travail. Il peut avoir besoin de prestations pour perte de gains, de traitements médicaux, ou des deux. D'autres travailleurs peuvent avoir besoin d'aide médicale après la fermeture de leur réclamation pour gérer ou poursuivre leur rétablissement. En 2022, nous avons élaboré des directives et des processus clairs qui s'appliquent aux deux cas, et nous avons affiché des renseignements sur notre site Web afin d'appuyer davantage ces travailleurs.

AMÉLIORATION DE L'EXPÉRIENCE DES CLIENTS QUI COMMUNIQUENT AVEC NOUS PAR TÉLÉPHONE

Nos préposés à l'information sont souvent le premier point de contact pour les clients qui communiquent avec nous par téléphone. Ils offrent des renseignements précis et rapides, et acheminent les clients aux personnes appropriées. Afin de continuer à offrir une expérience exceptionnelle à nos clients, nous avons intégré un système de réponse vocale interactive à notre ligne téléphonique sans frais.

Les personnes qui appellent ont ainsi accès à des renseignements par le biais d'un système de réponse vocale composé d'options préenregistrées. Ils peuvent également choisir une option à partir d'un menu téléphonique pour que leur appel soit acheminé à un service précis. Le nouveau service permet aux personnes qui appellent d'avoir plus rapidement et facilement accès aux renseignements dont elles ont besoin.





NOUVELLES PUBLICATIONS POUR SATISFAIRE AUX BESOINS CROISSANTS

Le fait d'assurer un service de qualité exceptionnelle aux clients signifie qu'on leur offre les renseignements qu'ils veulent et dont ils ont besoin. Nous sommes à l'écoute de leurs besoins et surveillons les tendances afin de préparer des publications qui les aident à gérer les risques, à déterminer les dangers, ainsi qu'à élaborer des politiques et des procédures qui aideront à faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler. D'autres publications servent de rappels, comme l'affiche sur le verrouillage que nous avons récemment mise à jour.



Bien que l'on puisse prévenir les maladies pulmonaires liées à l'amiante, comme la silicose, l'exposition aux matériaux contenant de l'amiante demeure l'une des principales causes de maladies liées au travail. En 2022, nous avons élaboré un code de directives pratiques qui présente des procédures de manipulation sécuritaire afin de minimiser l'exposition aux matériaux contenant de l'amiante.



Lorsque la COVID-19 est apparue, le monde a dû s'adapter rapidement. Cela nous a montré à quel point nous étions mal préparés à faire face à une maladie aussi répandue et hautement contagieuse. Bien

que les risques aient beaucoup diminué, la COVID-19 continuera de circuler, tout comme d'autres maladies transmissibles tels que le H1N1 et la grippe. Nous devons être prêts à faire face à ces maladies et à d'autres maladies encore inconnues. Pour cette raison, nous avons mis à jour le guide relatif à la COVID-19 pour aider les employeurs à se préparer à exercer leurs activités en toute sécurité dans le contexte d'autres maladies transmissibles.

Une éducation adéquate et de bonnes habitudes peuvent aider les jeunes et nouveaux travailleurs à se préparer à la sécurité pour la vie. À cette fin, nous avons élaboré de nouveaux outils pour les enseignants et les employeurs de jeunes et nouveaux travailleurs, y compris un guide

intitulé *La santé et la sécurité au travail : Tes droits – Guide de l'éducateur*, une présentation en PowerPoint et une feuille de travail pour les élèves qui traite de chacun des droits (le droit d'être informé, le droit de participer et le droit de refuser).



ÉGALEMENT PUBLIÉES EN 2022

Nous n'imprimons plus de publications, sauf si le besoin est justifié, mais toutes nos publications sont offertes sur notre site Web.

LA SÉCURITÉ ET LES SOINS

L'attention portée aux finances permet de créer un lieu de travail plus heureux et plus sain.

Lorsque la directrice générale de Loch Lomond Villa, Cindy Donovan, a passé une entrevue pour son poste il y a 22 ans, le mot « sécurité » n'a jamais été prononcé.

« J'ai pensé que ce devait être parce que ce n'était pas un problème pour eux. Tout allait bien et ils n'avaient aucune inquiétude », se souvient-elle en évoquant son entrée en fonctions à l'établissement de soins de longue durée à Saint John.

Cependant, quelques mois plus tard, le 1^{er} janvier, elle apprend à son réveil que le taux de cotisation des employeurs est supérieur au taux habituel de l'industrie. Il a doublé du jour au lendemain pour atteindre plus de 10 \$ par tranche de 100 \$ des salaires.

« J'ai réalisé que nous n'avions pas de culture de sécurité et que cela devait changer », a déclaré M^{me} Donovan.

Loch Lomond Villa est un grand établissement qui compte 380 employés et propose une combinaison de services de soins infirmiers et de soins spéciaux; de vie autonome pour les personnes âgées; de services de proximité pour les personnes âgées; et d'autres services sur place. Étant donné que le foyer de soins est un établissement de soins de longue durée à but non lucratif, le gouvernement paie le taux de cotisation au taux de l'industrie. Si le taux d'un établissement est supérieur à ce montant, l'établissement lui-même doit couvrir le coût additionnel.

« C'est devenu une priorité stratégique. Nous avons dû former l'équipe de la haute direction pour inverser la culture de sécurité », a affirmé M^{me} Donovan.

Au cours de la pire année, le taux de la Loch Lomond Villa est passé à plus de 12 \$ par tranche de 100 \$ des salaires. Cette année, son taux est inférieur à la norme de l'industrie, notamment moins de 4 \$. Selon elle, ce sont les répercussions financières d'il y a 20 ans – atteignant 800 000 \$ une année – qui ont suscité le besoin d'améliorer les normes de sécurité.

« Nous avons appris que la sécurité devait figurer comme un point prioritaire à l'ordre du jour. Il y a quelques années, la sécurité pouvait être ajoutée à la fin de la réunion ou ne pas être abordée du tout. Aujourd'hui, il s'agit du premier point à l'ordre du jour. Y a-t-il eu une blessure la nuit précédente, des alertes de sécurité provenant d'enquêtes sur des incidents ou des problèmes devant être résolus? »

Et les résultats ont été doubles, menant à un milieu meilleur, plus sain, plus heureux et plus sécuritaire, tant pour les employés que pour les résidents.

« Lorsque les employés voient que la direction se préoccupe de leur bien-être et que les résidents voient que le bien-être des employés est pris en compte, cela a un effet incroyable. »

De nos jours, le foyer de soins est fier d'être un leader en sécurité sur le plan des soins de longue durée. Selon M^{me} Donovan, cela ne s'est pas fait du jour au lendemain, mais l'engagement du conseil d'administration et de la direction a permis d'élaborer des politiques, des procédures et des pratiques qui favorisent en permanence un milieu préventif de santé et de sécurité.

Cela comprend une formation périodique en sécurité et des possibilités de formation offertes aux employés. Des sondages à intervalles réguliers sur la culture de sécurité sont menés dans le cadre de l'agrément national de l'établissement afin d'obtenir les commentaires du personnel sur la sécurité au travail. Ensuite, la direction met en œuvre des plans d'action lorsque des problèmes sont signalés.

M^{me} Donovan est reconnaissante à Travail sécuritaire NB d'avoir organisé plusieurs projets et ateliers au fil des ans pour aider le foyer de soins à améliorer la sécurité.

L'un des changements les plus importants a été l'adoption d'une politique visant à empêcher les employés de soulever les résidents. Dans le cadre d'un projet de recherche financé par Travail sécuritaire NB, les nouveaux étudiants en soins infirmiers et les infirmières auxiliaires autorisées reçoivent une formation sur cette politique, de sorte que tous les nouveaux employés commencent par bien comprendre ce qu'ils peuvent et ne peuvent pas faire au travail.

Avant la pandémie, les employés ont également suivi une formation en leadership appelée SAFER, offerte par Travail sécuritaire NB. Selon M^{me} Donovan, les leçons tirées de cette expérience ont modifié de



façon considérable l'ordre du jour des réunions des employés et du conseil d'administration.

M^{me} Donovan précise que même s'il est impossible de prévenir toutes les blessures dans une industrie comme celle des soins de longue durée, le changement de culture à la Loch Lomond Villa a prouvé qu'il était possible de réduire les risques encourus par ses employés, qui travaillent dur, lorsque le conseil d'administration, la direction, les employés, les résidents et les familles sont tous conscients de la situation. Et elle a ajouté que le changement devait commencer au haut de l'échelle.

« Il s'agit de créer une culture qui favorise et protège la santé mentale et physique, ainsi qu'une base de sécurité solide », a-t-elle expliqué. « Pour maintenir une culture de sécurité à rendement élevé, il ne suffit pas de mettre en place des mesures de prévention et de former les employés pour réduire la probabilité d'accidents et de blessures en milieu de travail. Cela ne garantit pas que les employés travaillent en toute sécurité. L'amélioration du rendement en matière de sécurité passe par une direction forte qui créera et maintiendra un lieu de travail sécuritaire grâce à son influence sur l'attitude et le comportement de ses employés. »

PRIORITÉ PRÉVENTION



PRÉVENTION

ENSEMBLE, NOUS ALLONS PRÉVENIR LES BLESSURES, LES MALADIES, LES DÉCÈS ET L'INCAPACITÉ AU TRAVAIL.

Notre priorité en matière de prévention est une partie importante de notre plan stratégique.

Nous sommes pleinement engagés à prévenir les blessures et les accidents mortels au travail. Ce n'est pas seulement d'empêcher que ces tragédies surviennent, mais c'est aussi réduire l'effet de ces blessures subies au travail en prévenant l'incapacité pendant le rétablissement. Nous offrons un soutien et des programmes efficaces pour aider à prévenir les blessures, les maladies et l'incapacité. La priorité en matière de prévention habilite les employeurs et les travailleurs afin de prendre des mesures pratiques pour créer un milieu de travail sain et réussi pour tous.



OBJECTIFS



Renforcer la responsabilité et l'efficacité en offrant les bons services, au bon moment et au bon endroit, fournis par les bonnes personnes.



Promouvoir une culture de sécurité, de maintien au travail et de retour au travail rapide au sein des lieux de travail de la province.



Tirer parti des capacités, de l'expertise et de l'accessibilité de nos réseaux de fournisseurs de services et de nos partenariats stratégiques.

INDICATEURS STRATÉGIQUES CLÉS

INDICE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ



L'indice de santé et de sécurité mesure la santé et la sécurité générales des lieux de travail néo-brunswickois. Il tient compte de quatre composantes – prévention, habilitation, exécution des lois et lésions – et de 15 paramètres de santé et de sécurité.

Les composantes sont pondérées et regroupées pour obtenir une seule mesure. L'indice de santé et de sécurité nous offre une image plus complète des progrès réalisés en matière de santé et de sécurité au travail, ce qui nous aide à déterminer où nous devons concentrer nos efforts.

La cible de l'indice est simple : un taux de changement positif. Nous sommes très fiers des lieux de travail de la province et de leur engagement envers la santé et la sécurité, et nous les remercions de leurs efforts exemplaires afin d'obtenir une amélioration appréciable de l'indice.

En travaillant ensemble, nous faisons réellement du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler.

PRIORITÉ PRÉVENTION

INDICE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ (suite)

Travail sécuritaire NB a adopté l'indice de santé et de sécurité en 2019 pour lui permettre de comprendre la santé et la sécurité générales des lieux de travail néo-brunswickois, et ce, afin de mieux orienter ses initiatives de prévention. La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario a élaboré l'indice en fonction des meilleures pratiques et d'indices bien connus tels que l'Indice de développement humain des Nations Unies.

En 2022, l'indice a été mis à jour pour mieux refléter les changements dans la province au niveau de la santé et de la sécurité. Nous avons réduit le nombre de composantes pour le faire passer de cinq à quatre en combinant l'habilitation des travailleurs et la culture de travail. On attribue une pondération égale de 25 % à chacune des composantes, qui comprennent des indicateurs de rendement multiples. En 2022, les composantes pondérées ont été additionnées pour donner la seule mesure de l'indice de 3,7 %, ce qui a fait que nous avons atteint notre cible d'un taux de changement positif.

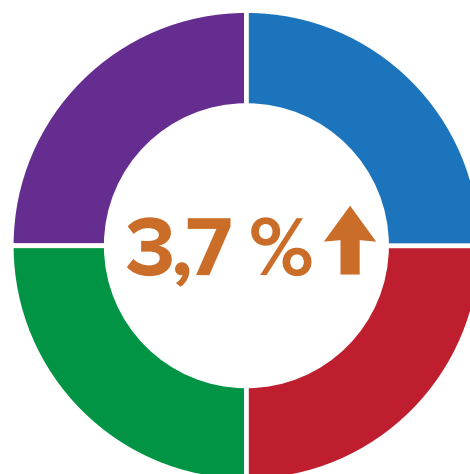
PONDÉRATION DES COMPOSANTES

25 % PRÉVENTION

25 % LÉSIONS

25 % EXÉCUTION DES LOIS

25 % HABILITATION ET CULTURE DE TRAVAIL



INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS



PRÉVENTION

- Ressources en matière de sécurité
- Santé
- Activités de prévention



LÉSIONS

- Lésions
- Gravité
- Recevant des prestations



HABILITATION ET CULTURE DE TRAVAIL

- Milieu du travailleur
- Sensibilisation
- Leadership
- Culture de travail



EXÉCUTION DES LOIS

- Résultat combiné des ordres*
- Proportion d'inspections non prévues

*Le résultat combiné des ordres est calculé d'après la gravité. Par exemple, une plus grande valeur est accordée aux ordres de suspension des travaux qu'aux pénalités administratives.



POURCENTAGE DE TRAVAILLEURS DONT LA RÉCLAMATION A PRIS FIN

À 90 JOURS

64,0 % | **66,2 %** | **69,1 %**
2020 | 2021 | 2022

À 180 JOURS

80,8 % | **81,3 %** | **83,7 %**
2020 | 2021 | 2022

Travail sécuritaire NB mesure le pourcentage de travailleurs dont la réclamation a pris fin à 90 jours et de nouveau à 180 jours.

Ces délais lui permettent de mesurer les initiatives d'intervention primaire et de maintien au travail qui visent à mieux appuyer les travailleurs blessés. Nous sommes heureux de constater une tendance positive du pourcentage de travailleurs dont la réclamation a pris fin, soit un pourcentage de 69,1 % à 90 jours et de 83,7 % à 180 jours. Cela indique que nos nouveaux programmes et services sont efficaces, et que les travailleurs blessés retournent au travail et reprennent les activités qu'ils aiment faire.

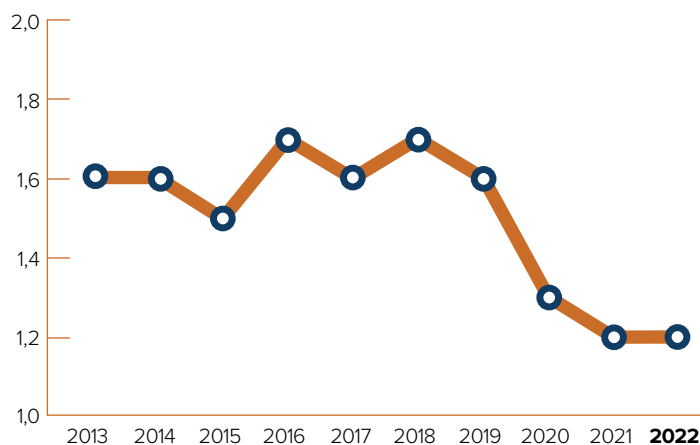
EXAMEN DES CHIFFRES

En plus de l'indice sur la santé et la sécurité et le pourcentage de travailleurs dont la réclamation a pris fin, d'autres indicateurs clés nous aident à déterminer où il faut concentrer nos efforts et prendre des mesures, comme le taux de blessures entraînant une interruption de travail, le nombre de jours avant la première décision et la conformité.

TAUX DE BLESSURES ENTRAÎNANT UNE INTERRUPTION DE TRAVAIL

En cette année pleine de résultats remarquables, le maintien du taux de blessures entraînant une interruption de travail le plus bas en 13 ans constitue une réalisation importante. Cette tendance à la baisse s'est poursuivie, c'est-à-dire que le taux est passé de 1,3 en 2020 à 1,2 en 2021 et 2022. Nous remercions les travailleurs et les employeurs du Nouveau-Brunswick de leur engagement envers notre vision de faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler.

La COVID-19 a aussi joué un rôle dans cette tendance à la baisse. Le virus a fait en sorte qu'une attention accrue et sans précédent soit portée à la santé et à la sécurité au travail, et nous sommes résolus à favoriser et à rehausser cette attention. Bien qu'un taux de 1,2 soit excellent, nous devons viser à atteindre un taux de blessures entraînant une interruption de travail de zéro.



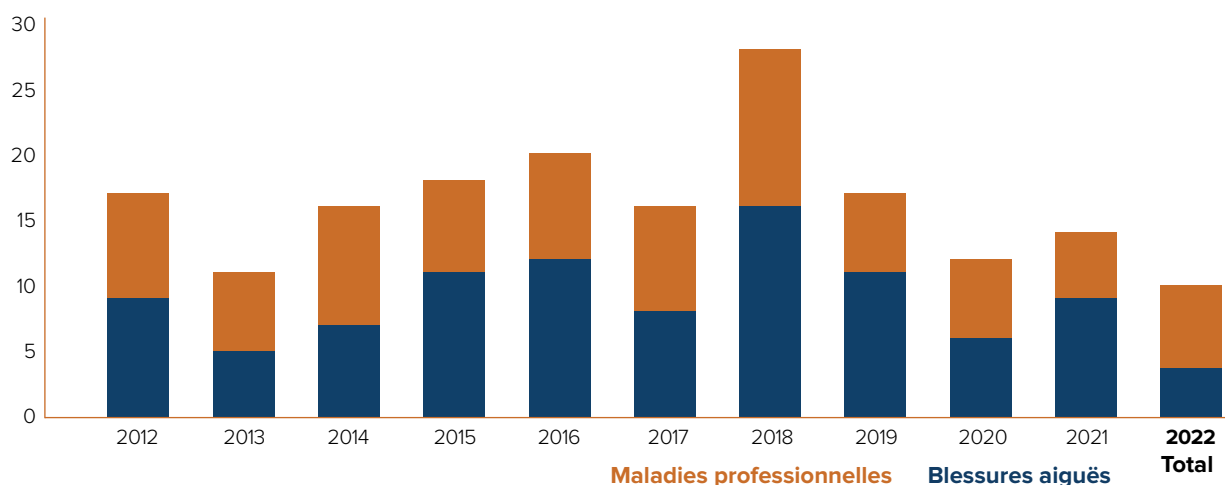
Le taux de blessures entraînant une interruption de travail est fondé sur le nombre de réclamations avec interruption de travail par 100 équivalents temps plein (ETP). Un ETP équivaut à un employé travaillant à temps plein.

PRIORITÉ PRÉVENTION

PRÉVENTION DES BLESSURES SUBIES AU TRAVAIL

ACCIDENTS MORTELS

Lorsqu'il s'agit d'accidents mortels, le seul résultat acceptable est zéro. Nous faisons de notre mieux pour prévenir les accidents mortels, mais ils continuent de survenir et d'avoir des effets dévastateurs sur la vie de Néo-Brunswickois. Le fait que ces accidents sont évitables les rend encore plus tragiques.



Les accidents mortels découlant d'une blessure aiguë surviennent le plus souvent à un lieu de travail. Il s'agit par exemple de chutes, de blessures par écrasement, de noyades et d'accidents d'automobile. Ces décès surviennent le jour même de l'accident ou peu de temps après.

Les décès attribuables à une maladie professionnelle découlent d'une exposition à un danger pour la santé au lieu de travail, comme l'amiante ou la silice.

ACCIDENTS MORTELS DÉCOULANT D'UNE BLESSURE AIGUË

Toutes les personnes qui se rendent au travail s'attendent de rentrer à la maison à la fin de la journée. Malheureusement, en 2022, trois Néo-Brunswickois ne sont pas retournés à la maison. Voilà trois vies écourtées, et la famille, les amis et les collègues de trois personnes qui font le deuil à la suite d'une tragédie évitable.

Bien qu'il s'agisse d'une diminution par rapport à 2021, ce chiffre est inacceptable. Le seul chiffre acceptable est zéro. Il FAUT faire mieux. Personne ne veut appeler la famille d'un travailleur pour lui dire que son être cher ne retournera pas chez lui et personne ne veut recevoir cet appel. Nous devons tous travailler ensemble et nous engager pleinement à prévenir ces événements tragiques en mettant les gens au premier plan, et en portant une attention méticuleuse à la santé et à la sécurité. Nous sommes responsables les uns des autres.



DÉCÈS ATTRIBUABLES À UNE MALADIE PROFESSIONNELLE

Les maladies professionnelles sont causées par une exposition à des agents biologiques, chimiques ou physiques. Puisque de nombreuses d'entre elles apparaissent de façon graduelle, comme le mésothéliome et la silicose, elles sont souvent diagnostiquées plusieurs années après la première exposition. En 2022, six Néo-Brunswickois ont perdu la vie à la suite d'une maladie professionnelle et un travailleur est décédé des suites de blessures antérieures. Bien que des mesures aient été mises en œuvre il y a des années, voire des décennies, afin de prévenir les maladies professionnelles, nous continuons à voir des décès en raison de la longue période de latence de ces maladies. En 2022, la législation en matière d'hygiène du travail a été mise à jour pour mieux protéger les travailleurs et prévenir de nouvelles maladies professionnelles.

LA SÉCURITÉ PAR LE BIAIS DE LA CONFORMITÉ

Nous effectuons des inspections pour assurer que les lieux de travail du Nouveau-Brunswick respectent les règlements de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*. Lorsque nous déterminons des risques et des dangers, nous aidons les lieux de travail à trouver des solutions afin de les éliminer. En 2022, un total de 5 121 inspections et 908 suivis d'incidents ont été effectués en plus de 49 enquêtes relativement à des accidents graves, comme des accidents mortels, des fractures et des blessures nécessitant une admission à l'hôpital.

Bien que l'application de la législation soit nécessaire pour assurer que les lieux de travail sont sécuritaires, l'accent est toujours placé sur la sensibilisation et l'éducation d'abord. Cependant, lorsque les lieux de travail continuent d'exercer leurs activités d'une façon qui n'est pas sécuritaire, nos agents de santé et de

sécurité peuvent se servir des outils à leur disposition, y compris des ordres de conformité et de suspension des travaux; des pénalités administratives; et des recommandations de poursuites. Une pénalité administrative est une peine monétaire imposée à un employeur, à un superviseur, à un salarié ou à une autre partie du lieu de travail pour avoir omis de se conformer à la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* ou à ses règlements. En 2022, nous avons donné 3 718 ordres de suspension des travaux et 60 pénalités administratives, dont le total s'élevait à 31 250 \$.

Nous avons aussi recommandé au procureur de la Couronne de porter des accusations, qui a donné lieu à dix poursuites, pour un total de 110 650 \$ en amendes et de 150 000 \$ en peines de remplacement.



PRÉVENTION DES BLESSURES SUBIES AU TRAVAIL

LA COLLABORATION EST ESSENTIELLE : LA VALEUR DES CONSULTATIONS DANS LE CADRE DE MODIFICATIONS LÉGISLATIVES

En 2022, nous avons consulté des Néo-Brunswickois sur des modifications proposées à la *Loi sur les accidents du travail* et à la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*. L'accent était placé sur des initiatives de modernisation et un engagement envers les gens, la prévention et l'intégrité.

En vertu de la *Loi sur les accidents du travail*, nous avons demandé des commentaires sur des améliorations proposées aux prestations, y compris l'augmentation des prestations pour perte de gains pour les faire passer de 85 % à 90 % et l'augmentation du salaire annuel maximum afin que le calcul des prestations soit fondé sur une plus grande partie du salaire d'un plus grand nombre de travailleurs blessés au travail. Ces modifications visent à assurer un équilibre entre des taux de cotisation plus abordables pour les employeurs et des prestations avantageuses pour les travailleurs blessés et leur famille afin d'atténuer les difficultés financières liées à l'absence du travail, plus particulièrement si on tient compte de l'environnement actuel d'inflation élevée. En apprendre plus sur les modifications proposées.

En vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*, nous avons proposé des mises à jour afin de moderniser le langage et de mettre au clair les exigences touchant les programmes d'hygiène et

de sécurité. Une pénalité administrative pourrait être imposée lorsqu'un agent ne peut pas donner un ordre, mais peut prouver une infraction. De plus, les employeurs seraient tenus de conserver les procès-verbaux des réunions du comité mixte d'hygiène et de sécurité pour une période déterminée plutôt que de les envoyer à Travail sécuritaire NB. Le Nouveau-Brunswick serait ainsi conforme aux autres provinces et territoires du Canada, y compris ceux qui ont abrogé des exigences semblables en 2015 et 2016. Lire les résultats de la consultation.

Nous avons aussi facilité un examen en plusieurs phases du *Règlement général 91-191*. Les phases I et II ont pris fin en 2022. Les sujets qui ont fait l'objet de modifications comprenaient la qualité de l'air, la sylviculture, les espaces clos, la sécurité électrique et les limites d'exposition professionnelle. On s'attend à ce que la phase III, qui se penche entre autres sur la prévention de la perte d'audition, les explosifs et la sécurité en matière de rayons X, se terminera en 2023. Ce genre d'examen des règlements est important pour assurer que les normes de sécurité aux lieux de travail sont à jour et qu'elles protègent bien les travailleurs des dangers possibles. Visiter la plateforme centrale des règlements.

Ces consultations et initiatives de modernisation soulignent l'importance du lien que nous avons avec vous, les travailleurs et employeurs du Nouveau-Brunswick. Personne ne connaît les lieux de travail de la province mieux que vous. Voilà pourquoi vos commentaires jouent un rôle important dans la préparation des recommandations que nous présenterons pour mettre à jour nos lois. Nous croyons qu'ensemble, nous pouvons faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler.





MEILLEUR SOUTIEN POUR LES COMITÉS MIXTES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ POUR QU'ILS PUISSENT MIEUX APPUYER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL



Les comités mixtes d'hygiène et de sécurité jouent un rôle essentiel pour assurer la santé et la sécurité au travail. Au Nouveau-Brunswick, tout lieu de travail comptant 20 travailleurs et plus doit en avoir un.

Le comité mixte est formé d'un nombre égal de membres représentant l'employeur et de membres représentant les travailleurs afin d'assurer une approche équilibrée pour aider toutes les parties du lieu de travail à demeurer en sécurité. Chaque membre fait part de ses préoccupations et de ses recommandations et, ensemble, ils règlent les problèmes et se protègent les uns les autres de façon proactive.

En 2022, Travail sécuritaire NB a examiné deux façons de mieux appuyer les comités mixtes :

- Discuter avec les comités mixtes pour mieux comprendre leurs besoins et leurs lacunes, et élaborer une stratégie pour les aider.
- Recommander des modifications législatives au gouvernement afin d'être conforme à la plupart des autres provinces et territoires au Canada, comme éliminer l'exigence administrative selon laquelle les comités mixtes doivent envoyer les procès-verbaux de leurs réunions à Travail sécuritaire NB chaque mois (ils conserveraient plutôt leurs procès-verbaux à leur lieu de travail pendant une période déterminée, en s'assurant qu'ils soient mis à la disposition de Travail sécuritaire NB sur demande).

Au printemps et à l'été 2022, nous avons organisé cinq séances de consultation pour discuter des comités mixtes d'hygiène et de sécurité ainsi que de leurs besoins particuliers. *Dans quels domaines*

éprouvent-ils des difficultés? Comment pouvons-nous les aider davantage?

Nous avons fait un suivi à l'automne au moyen d'un sondage en ligne.

Un grand nombre de personnes ont indiqué qu'elles aimeraient beaucoup l'application mobile du Guide sur la législation en matière d'hygiène et de sécurité au travail, qui présente des lignes directrices pour les comités mixtes de lieux de travail fixes et de chantiers.

Certains ont fait part de leurs préoccupations quant au formulaire utilisé pour les procès-verbaux. Beaucoup l'ont adapté à leurs propres besoins. Ils ont également fait part de leurs préoccupations quant au fait que des employeurs, des travailleurs, des superviseurs et même des membres de comité mixte ne connaissaient pas bien le rôle et les responsabilités du comité, ou ne les comprenaient pas à fond. Certains ont indiqué qu'ils avaient l'impression d'avoir un pouvoir limité en raison du manque de soutien de la part de l'employeur. D'autres aimeraient voir plus de ressources sur notre site Web.

En 2023, nous lancerons une campagne de sensibilisation, modifierons le formulaire utilisé pour les procès-verbaux du comité mixte et examinerons les ressources à l'intention du comité mixte qui se trouvent sur notre site Web.

En travaillant avec les intervenants, en ayant une communication ouverte et en collaborant, les comités mixtes deviendront davantage une ressource de prévention clé dans la province.

UNE NOUVELLE VOIE

Un travailleur blessé retourne sur les pistes à l'aide d'une nouvelle prothèse

Lorsque Guillaume Bernard a perdu une jambe dans un accident du travail en août 2021, il ne savait pas s'il serait capable un jour d'accompagner sa fille sur les pentes de ski comme il avait l'habitude de le faire.

M. Bernard travaillait comme charpentier depuis plus de dix ans. Compte tenu de son don pour prendre des jeunes travailleurs sous son aile au lieu de travail, il a décroché un emploi comme instructeur de charpenterie au Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, à Edmundston.

En tant que grand amateur de plein air, M. Bernard aimait faire du ski et de la bicyclette, ainsi que la chasse et les randonnées hors route. Il aimait aussi retourner au travail au chantier tous les étés afin d'utiliser ses compétences en charpenterie lorsqu'il n'enseignait pas. C'était à un emploi d'été qu'une palette contenant un morceau de granit de trois tonnes est tombée sur sa jambe.

On a donné à M. Bernard plusieurs choix difficiles pour son rétablissement. Avec l'appui de sa femme et de ses enfants, il a décidé de subir l'amputation de sa jambe et d'obtenir une prothèse.

« De bien des façons, c'était comme repartir de zéro », a-t-il expliqué. « Je ne me suis jamais considéré comme une personne qui était naturellement talentueuse. Cependant, je travaille fort et je suis discipliné. Ce sont mes outils les plus utiles. »

Selon M. Bernard, les obstacles auxquels il faisait face au début semblaient impossibles à surmonter. Il savait toutefois qu'il pouvait accomplir une chose à la fois en se fixant des buts moins ambitieux.

« Comment mange-t-on un éléphant? En prenant une bouchée à la fois », dit-il en riant.

M. Bernard a décidé d'enregistrer sur vidéo son cheminement vers le rétablissement et les efforts qu'il a consacrés en vue d'apprendre à utiliser sa prothèse. Il a affiché sa vidéo sur Facebook en souhaitant inspirer les autres.

« Travail sécuritaire NB m'a toujours traité de la meilleure façon possible », a-t-il précisé dans une lettre à sa gestionnaire de cas. « Vous avez contribué à ma réussite en m'offrant tout ce dont j'avais besoin. »

Il suivait une routine rigoureuse tous les jours pour regagner son énergie, sa force, son équilibre, sa flexibilité et sa santé mentale. Pour ce qui est de l'aspect physique, il s'entraînait pendant deux heures chaque jour en faisant une séance de cardio, des poids, des étirements, des exercices d'équilibre et de la marche. En misant sur sa passion pour la musique, il jouait de la guitare afin d'assurer une bonne santé mentale.

« La plupart des photos affichées sur Facebook ne démontrent que la partie visible de l'iceberg. On ne voit pas les défis qu'il fallait relever pour obtenir les bons résultats. Je voulais que les gens voient les efforts que je déployais. »

M. Bernard se comptait chanceux d'être en mesure de retourner au travail seulement neuf mois après sa blessure. Il est reconnaissant du soutien que sa gestionnaire de cas de Travail sécuritaire NB lui a prêté tout au long du processus.

Selon lui, sa gestionnaire de cas a fait en sorte qu'il se sentait appuyé dès le tout début, soit lorsqu'il était dans un lit d'hôpital. Lorsque M. Bernard a commencé à examiner les prothèses disponibles, il était enthousiaste de voir celles qu'offrait Eastern Prosthetics et ravi d'apprendre que Travail sécuritaire NB paierait les frais de la clinique privée qu'il avait choisie.

« Travail sécuritaire NB m'a toujours traité de la meilleure façon possible », a-t-il précisé dans une lettre à sa gestionnaire de cas. « Vous avez contribué à ma réussite en m'offrant tout ce dont j'avais besoin. »

Le retour au travail n'était qu'un seul aspect de la reprise d'une vie bien remplie. M. Bernard était heureux de constater que Travail sécuritaire NB continuerait de lui prêter son soutien.

Il avait une fille de 15 ans et un fils de dix ans qui étaient habitués à un père actif qui les accompagnait sur les pistes de ski et de vélo. Il ne voulait pas que cela change.

« J'avais réappris à faire toutes les tâches du quotidien qu'il faut faire dans un ménage qui compte deux enfants. J'ai aussi réappris à faire du vélo de montagne, et j'ai parcouru un peu plus de 300 km de sentiers de vélo avec ma famille, mes amis ou seul. J'ai été capable de retourner en forêt pour faire la chasse avec mon



fil, mes oncles et des amis. J'ai aussi recommencé à pêcher et j'ai fabriqué plusieurs projets de menuiserie. »

L'hiver a été plus difficile à vaincre pour M. Bernard.

« Mon but était de conquérir l'hiver comme j'avais surmonté tous les autres obstacles. Ce serait la saison qui représenterait mon plus grand défi. L'hiver est long et froid, et il y a peu de soleil », a-t-il expliqué. « Il était très important pour moi de pouvoir retourner sur les pentes. »

Grâce au travail acharné et à l'engagement de M. Bernard en vue de se remettre de sa blessure et de reprendre les activités de plein air qu'il adorait, sa gestionnaire de cas de Travail sécuritaire NB a été en mesure d'approuver une prothèse de genou sportive ProCarve.

La vidéo inspirante affichée sur Facebook qui démontre les efforts en réadaptation de M. Bernard se termine par une scène triomphante dans laquelle M. Bernard descend une pente en planche à neige avec sa famille.

« La discipline pour moi, c'est la liberté. C'était un sentiment incroyable de liberté quand j'ai descendu la piste pour la première fois à l'aide de ma nouvelle prothèse. »

PRIORITÉ

PRÉVENTION

PRÉVENTION DES BLESSURES SUBIES AU TRAVAIL

MODIFICATIONS LÉGISLATIVES VISANT À SAUVER DES VIES ADOPTÉES POUR AMÉLIORER LA SÉCURITÉ DANS L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE

D'importantes mesures législatives ont été adoptées en décembre 2022 qui amélioreront grandement la sécurité dans l'industrie de la pêche, qui comporte des risques élevés. Jusqu'à présent, Travail sécuritaire NB était la seule province / le seul territoire sans autorité sur l'industrie de la pêche commerciale.

Des modifications ont été apportées à la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* pour que les bateaux de pêche soient considérés comme des lieux de travail. Les propriétaires et capitaines de bateaux de pêche sont donc tenus en vertu de la loi d'assurer des lieux de travail sains et sécuritaires, tout comme les autres employeurs au Nouveau-Brunswick ayant trois travailleurs et plus à leur service. Ils auront accès à des ressources de prévention de Travail sécuritaire NB, ce qui mènera à des lieux de travail plus sécuritaires. De plus, nous pourrons effectuer des inspections et assurer la conformité.

Les modifications traitent aussi du port de vêtements de flottaison individuels et de gilets de sauvetage. Les propriétaires et capitaines de bateaux doivent maintenant fournir à leur équipage des vêtements de flottaison individuels et des gilets de sauvetage approuvés par Transports Canada, et assurer que toute personne à bord du bateau en porte un.

Étant donné que nous prévoyons que les mesures seront adoptées, nous travaillons de près avec l'industrie depuis 2019. Nous communiquons avec ses membres par le biais de consultations; de réunions en personne; d'exercices de sauvetage de personnes à la mer; et d'expositions commerciales et de conférences, où des tirages ont lieu pour la chance de gagner des vêtements de flottaison individuels.

De plus, Travail sécuritaire NB fait la promotion du port de gilets de sauvetage et de vêtements de flottaison individuels depuis 2019, et ce, à l'aide



LE TRAVAIL DE PÊCHEUR EST
**14 FOIS PLUS
MORTEL**
QUE CELUI DE POLICIER.



MODIFICATIONS APPORTÉES À LA LOI SUR L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Les modifications apportées à la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* font en sorte que les bateaux de pêche sont considérés comme un lieu de travail, et le port de gilets de sauvetage ou de vêtements de flottaison individuels est obligatoire à bord d'un bateau de pêche.

BIEN QUE LES MESURES AIENT ÉTÉ ADOPTÉES, ELLES NE SERONT PAS APPLIQUÉES AVANT LE 1^{ER} JUIN 2024 DE FAÇON À CE QUE L'INDUSTRIE AIT LE TEMPS DE SE RENSEIGNER ET DE S'ADAPTER.

de publicité dans les médias sociaux, ainsi que d'annonces dans les patinoires dans les villages de pêche ou près de ces derniers.

Nous avons préparé plusieurs ressources, comme des feuilles de renseignements sur les vêtements de flottaison individuels, une liste de contrôle en matière de sécurité pour les bateaux de pêche et des affiches. Toutes ces ressources se trouvent sur notre site Web, dans un portail qui traite de la sécurité au sein de l'industrie de la pêche.

Bien que les mesures aient été adoptées en 2022, Travail sécuritaire NB ne commencera pas à appliquer la législation avant le mois de juin 2024 afin de permettre à l'industrie de se préparer et de comprendre ses responsabilités légales qui portent

sur la santé et la sécurité. En 2023 et 2024, nous continuerons nos communications avec l'industrie,

y compris des séances d'information; des questions et réponses affichées sur notre site Web; et des exercices de sauvetage de personnes à la mer.



Travail sécuritaire NB a participé à l'exposition commerciale de Fish Canada – Workboat Canada, qui a eu lieu les 25 et 26 mars, à Moncton. Plus de 7 000 personnes ont visité l'exposition. La photo nous montre des représentants de Travail sécuritaire NB, dans l'ordre habituel, Tim Petersen, président et chef de la direction; Angela Francoeur, directrice, Examen des règlements et formation; et Richard Blais, vice-président à la Prévention.

PRIORITÉ PRÉVENTION

PRÉVENTION DES BLESSURES SUBIES AU TRAVAIL

ÉDUCATION ET SENSIBILISATION

Les campagnes de sensibilisation de Travail sécuritaire NB peuvent viser une question précise ou appuyer un message plus général sur la sécurité. Pour les campagnes ciblées, nous tenons compte d'un secteur précis ou de tendances quant aux blessures. Depuis 2018, les réclamations présentées à la suite d'un glissement, d'un trébuchement ou d'une chute représentent une cause importante de blessures entraînant une interruption de travail et coûtent au régime d'indemnisation des travailleurs environ 21,8 millions de dollars chaque année. En 2022, nous avons lancé une campagne visant à rappeler aux travailleurs et aux employeurs d'être plus prudents afin de prévenir ces blessures.

À l'aide de documents infographiques, d'affiches, d'un guide de discussion, d'une liste de contrôle et de publicité dans les médias sociaux, la campagne rappelait au public de marcher comme un pingouin sur de la glace et des surfaces mouillées.



PRÉVENTION DES MALADIES TRANSMISSIBLES

L'assouplissement des protocoles liés à la COVID-19 en 2022 ne voulait pas dire qu'il ne fallait pas tenir compte du risque des maladies transmissibles. Par le biais de médias sociaux, Travail sécuritaire NB a rappelé aux lieux de travail les risques et a préparé une approche en quatre étapes pour élaborer un plan de prévention des maladies transmissibles.



RÉCLAMATIONS LIÉES À LA COVID-19

414
ACCEPTÉES

Les 414 réclamations acceptées en 2022 démontrent que bien que le pire de la pandémie soit derrière nous, nous devons demeurer prudents et nous préparer en élaborant un plan de prévention des maladies transmissibles solide.



UN PARTENARIAT EN VUE DE PROTÉGER LES TRAVAILLEURS DE LA CONSTRUCTION ROUTIÈRE

Avec l'arrivée du beau temps, nous commençons toujours à voir des équipes de construction routière qui travaillent pour rendre nos routes plus sécuritaires. C'est un travail exigeant. Nous devons être prudents pour assurer la sécurité de ces équipes qui travaillent laborieusement pour assurer la nôtre.

Voilà pourquoi Travail sécuritaire NB travaille en partenariat avec le ministère des Transports et de l'Infrastructure; la Gendarmerie royale du Canada; l'Association des constructeurs de routes et de la construction lourde du Nouveau-Brunswick; et la New Brunswick Construction Safety Association depuis 2013 pour lancer une campagne annuelle afin de rappeler aux automobilistes que le travailleur de la construction routière est la mère, le père, la sœur, le frère, la fille ou le fils de quelqu'un.

La campagne vise à encourager les automobilistes à ralentir dans les zones de travaux routiers, à respecter les limites de vitesse et à conduire sans distraction. La promotion du message s'est faite au moyen de panneaux placés avant les zones de travaux routiers, d'annonces à la radio et de publicité dans les médias sociaux.



Tim Petersen (deuxième à gauche) en compagnie des partenaires de la campagne.

Ralentissez S.V.P. – Ma maman / Mon papa travaille

PRIORITÉ PRÉVENTION

PRÉVENTION DE L'INCAPACITÉ

Notre priorité en matière de prévention comporte deux volets : prévenir les blessures et prévenir l'incapacité. Lorsque les accidents surviennent, il est essentiel de minimiser les effets négatifs et de prévenir l'incapacité en visant à aider les travailleurs blessés à retourner au travail dès qu'il est sécuritaire de le faire.

Le retour au travail profite à tous. Des recherches ont démontré que le travail peut accélérer le processus de guérison de travailleurs blessés. Pour les employeurs, cela signifie qu'ils peuvent maintenir leur niveau de productivité, conserver un travailleur ayant des compétences, réduire les coûts liés à trouver un remplaçant et diminuer les coûts de réclamation qui peuvent ensuite réduire leur cotisation.

C'est un véritable effort d'équipe qui mène au succès. Voilà pourquoi nous sommes engagés à améliorer nos indicateurs clés relativement aux réclamations ayant pris fin à 90 jours et à 180 jours. Cependant, nous croyons aussi qu'il est important de souligner d'autres indicateurs de succès en matière de prévention de l'incapacité, lesquels sont décrits plus bas.

Durée des réclamations

NOMBRE MOYEN DE JOURS POUR LES RÉCLAMATIONS OUVERTES

En 2022, le nombre moyen de jours avant que les réclamations ouvertes soient résolues a diminué pour la première fois depuis plus de 10 ans. Il est passé de 331 jours en 2021 à 295 jours, ce qui représente une superbe réalisation. Cette diminution démontre que les nouvelles façons créatives que nous trouvons pour aider les clients et les employeurs pendant le processus de rétablissement sont efficaces. Plusieurs facteurs ont contribué à ce changement positif, comme des possibilités pour les travailleurs de continuer à travailler au moyen de tâches modifiées et de mesures d'adaptation; l'amélioration de l'efficacité de l'évaluation des réclamations; la gestion de cas selon le secteur; l'intervention primaire; et les soins personnalisés.

Il est important de faire remarquer que les blessures psychologiques traumatiques ont un effet considérable sur la durée des réclamations ouvertes. Malheureusement, il s'agit d'un effet négatif. De 2017 à 2020, le nombre de réclamations pour blessures psychologiques traumatiques a plus que doublé et leur durée a augmenté de 45 %, pour passer de 289 jours à 419 jours. En 2022, nous avons accepté 180 réclamations pour blessures psychologiques traumatiques.



**DIMINUTION DU TEMPS
DE RÉOLUTION DE
36 JOURS EN 2022**

36

Il peut être difficile de traiter les blessures psychologiques traumatiques car elles sont très différentes des blessures physiques et la période de guérison est souvent plus longue.

Nous sommes fiers de notre nouvelle approche quant au traitement par le biais du programme RÉUSSIR, selon lequel l'accent est placé sur les défis uniques auxquels font face les travailleurs atteints d'une blessure psychologique traumatique. Le modèle comprend des services cliniques spécialisés et des meilleures pratiques pour assurer de meilleurs résultats et services. Nous sommes persuadés que cette approche novatrice continuera de contribuer à une amélioration des résultats. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le programme RÉUSSIR, voir les pages 40 et 41.



Nombre moyen de jours pour les réclamations fermées

RÉCLAMATIONS FERMÉES

En 2022, le nombre moyen de jours pour les réclamations fermées est demeuré à peu près le même par rapport à 2021, c'est-à-dire qu'il est passé de 91 jours à un peu moins de 92 jours.

DIMINUTION DE 2020 À 2021

6 %

Voilà une nouvelle positive, compte tenu notamment de la diminution importante de 6 % de 2020 à 2021. Des modifications législatives apportées récemment ont clarifié davantage que l'indemnisation des travailleurs

ne s'applique que lorsque des blessures ou maladies sont directement attribuables à l'emploi. Ces modifications continuent d'aider à améliorer la durée des réclamations. De plus, nous avons maintenant une meilleure compréhension des réclamations simples; nous travaillons de près avec la communauté médicale afin de comprendre les capacités du travailleur; et nous communiquons davantage avec les employeurs pour mettre au clair et appuyer leur obligation d'aider les travailleurs blessés. Ces facteurs ont tous aidé à réduire la durée des réclamations au cours des dernières années.



Délais

NOMBRE DE JOURS AVANT LA PREMIÈRE DÉCISION

Subir une blessure au travail est déjà stressant pour les travailleurs sans qu'ils aient à se soucier de l'accès aux traitements et d'une perte de gains. C'est la raison pour laquelle il est essentiel d'accélérer le processus de traitement des réclamations et de versement des prestations d'indemnisation. En réduisant les délais d'attente, nous pouvons soulager les inquiétudes des travailleurs blessés pour qu'ils puissent se concentrer sur leur rétablissement. Nous sommes très heureux d'annoncer que nous avons réduit de beaucoup le nombre moyen de jours avant qu'une première décision soit prise sur une demande de prestations, que la demande soit acceptée ou non. En janvier, le nombre moyen de jours était de 53 et en décembre, il était passé à 34. Ces données comprennent tous les types de décisions, à partir de cas simples à des réclamations plus complexes. Le nombre de jours avant la première décision est très important car il a un effet direct sur le temps écoulé avant que le travailleur reçoive son premier paiement, ainsi que des soins médicaux et des services de réadaptation.

JANVIER
2022

53
JOURS



DÉCEMBRE
2022

34
JOURS

Par le passé, des employés individuels étaient chargés de traiter les réclamations en attente d'une décision. Maintenant, les réclamations sont évaluées et acheminées vers l'une de trois équipes spécialisées, et ce, grâce à notre nouveau système de gestion de file d'attente. Il s'agit d'une meilleure

PRIORITÉ PRÉVENTION

PRÉVENTION DE L'INCAPACITÉ

NOMBRE DE JOURS AVANT LA PREMIÈRE DÉCISION (suite)

pratique qui permet de prioriser le travail et de simplifier les processus de travail. Le nouveau système assure aussi que les compétences et l'expérience des employés correspondent à certains types de réclamations au sein de chaque équipe :



ÉQUIPE 1

Travaille avec les clients atteints d'une blessure aiguë avec un lien de causalité évident.



ÉQUIPE 2

Travaille avec les clients atteints d'une blessure aiguë avec des facteurs aggravants.



ÉQUIPE 3

Travaille avec les clients dont le lien de causalité de la blessure ou maladie n'est pas évident, ou dont l'exposition est survenue sur une période, comme dans le cas de maladies professionnelles et de blessures psychologiques traumatiques.

Cette approche d'équipe a amélioré l'engagement et l'obligation de rendre des comptes. Elle a aussi permis de réduire de façon importante le temps nécessaire pour prendre la première décision essentielle, soit d'accepter ou de refuser la réclamation.

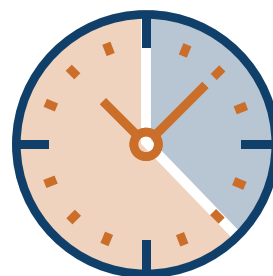
Nos résultats impressionnants indiquent maintenant que 59 % des premières décisions sont prises dans les 14 jours et 66 % sont prises dans les 21 jours. Ces améliorations sont directement attribuables aux changements transformateurs que nous avons apportés dans ce secteur et nous en sommes fiers.

DÉLAI ENTRE L'INSCRIPTION DE LA RÉCLAMATION ET LE PREMIER PAIEMENT

Nous avons été heureux de constater la diminution du nombre moyen de jours entre l'inscription de la réclamation et le premier paiement, qui est passé de 32 jours en 2021 à 20 jours en 2022. Nous sommes fiers de cette réduction de 38 % en un an, mais nous savons que nous pouvons faire encore mieux et nous sommes déterminés à le faire.

Nous savons à quel point il est important pour les travailleurs et leur famille de recevoir des prestations d'indemnisation sans délai pour apaiser toute inquiétude financière, ainsi que le stress lié à la blessure elle-même. Nous voulons que leur expérience soit la moins pénible possible, et nous

sommes engagés à réaliser d'autres améliorations en nous efforçant d'atteindre et même de dépasser les meilleurs résultats de notre catégorie, où les travailleurs peuvent s'attendre à recevoir un premier paiement dans les 14 jours suivant l'inscription de leur réclamation.



DIMINUTION DE
38 %
DU DÉLAI
D'ATTENTE



L'INTERVENTION PRIMAIRE ACCÉLÈRE LE RÉTABLISSEMENT

Le retour au travail rapide et en toute sécurité après une blessure présente de nombreux avantages tant pour les travailleurs que pour les lieux de travail de la province. Il permet de rester en contact avec les collègues et les réseaux de soutien; de maintenir les habitudes; et d'accroître le sentiment de valeur et d'identité.

Le retour au travail rapide et en toute sécurité après une blessure présente de nombreux avantages tant pour les travailleurs que pour les lieux de travail de la province. Il permet de rester en contact avec les collègues et les réseaux de soutien; de maintenir les habitudes; et d'accroître le sentiment de valeur et d'identité.

Les personnes blessées ont des besoins uniques et la réadaptation nécessite des approches personnalisées en fonction de ces besoins. En 2022, nous avons mis l'accent sur l'élaboration d'un modèle de prestation de services qui serait accessible, offrirait des services personnalisés au client et préviendrait l'incapacité au travail.

INTERVENTION PRIMAIRE

- **Approche individualisée fondée sur les besoins**
- **Expérience du client exceptionnelle**
- **Appui dès le début et contacts fréquents**



PRIORITÉ PRÉVENTION

PRÉVENTION DE L'INCAPACITÉ

L'INTERVENTION PRIMAIRE ACCÉLÈRE LE RÉTABLISSEMENT (suite)

CE QUE LES GENS DISENT AU SUJET DE L'INTERVENTION PRIMAIRE

Je suis reconnaissant de la communication, du fait que l'on réponde à mes questions rapidement, ainsi que du soutien du gestionnaire de cas et du clinicien afin de réduire mon stress et mon anxiété à la suite de ma blessure.

Il y a une grande différence au niveau du soutien qu'elle a reçu pendant cette réclamation et sa réclamation précédente. J'ai l'impression que le clinicien et le gestionnaire de cas font un effort supplémentaire pour lui expliquer les choses et s'assurer qu'elle a ce dont elle a besoin.

Afin de déterminer les travailleurs qui ont des besoins particuliers et d'assurer qu'on adopte la bonne approche de soins dans leur cas, Travail sécuritaire NB a élaboré un questionnaire pour trouver les travailleurs à risque d'être atteints d'une incapacité au travail prolongée.

Travail sécuritaire NB a également formé une nouvelle équipe de gestion des réclamations qui adapte son approche en fonction des travailleurs qui

« Nous gardons les travailleurs sur la bonne voie », a souligné Mme Godbout. « Mais surtout, ils ont plus de confiance parce qu'ils savent que nous sommes à leurs côtés dès le début. »

ont besoin d'appui supplémentaire. Cette nouvelle équipe d'intervention primaire vise à aider les travailleurs à risque d'être atteints d'une incapacité prolongée. On constate déjà une meilleure expérience et de meilleurs résultats chez ces travailleurs.

« Cette nouvelle approche de service produit des résultats encourageants », a expliqué le directeur de la Gestion des réclamations de Travail sécuritaire NB, Dino Scichilone. « Les travailleurs se rétablissent plus tôt, et retournent au travail rapidement et en toute sécurité. De plus, grâce à cette approche et à de nombreuses autres améliorations en matière de rétablissement, la durée des réclamations ouvertes est à la baisse. C'est la première fois en dix ans. »

D'octobre à avril 2023, environ 60 % des travailleurs appuyés par l'équipe d'intervention primaire sont retournés au travail ou se sont rétablis rapidement et en toute sécurité.



Dans le cadre de ce service, on offre le soutien à la fois d'un gestionnaire de cas et d'un partenaire clinique chevronné dès les premières semaines de la réclamation. Ensemble, ils coordonnent la réadaptation et le rétablissement avec le travailleur et le lieu de travail afin de préparer le travailleur à retourner au travail et d'assurer sa transition dans le cadre de son rétablissement.

« Lorsqu'un travailleur ne se sent pas capable de retourner au travail, nous sommes là pour l'aider », explique la gestionnaire de l'intervention primaire, Chamila Godbout. « Nous l'appuyons et l'orientons dans sa décision de retourner au travail et dans la transition pour reprendre sa routine. Nous comprenons que les gens ont des besoins particuliers, et nous devons leur offrir un soutien dès le début pour répondre à ces besoins. »

Le travailleur, l'employeur, le médecin de famille et les fournisseurs de services collaborent en vue d'élaborer un plan qui permettra au travailleur de retourner au travail rapidement et en toute sécurité.

PRIORITÉ

PRÉVENTION

PRÉVENTION DE L'INCAPACITÉ

LA PRÉVENTION DE L'INCAPACITÉ CHEZ LES TRAVAILLEURS ATTEINTS D'UNE BLESSURE PSYCHOLOGIQUE TRAUMATIQUE COMMENCE PAR DES SOINS IMMÉDIATS



Compte tenu de l'augmentation du nombre de réclamations pour blessures psychologiques traumatiques et de son engagement ferme envers la prévention de l'incapacité au travail, Travail sécuritaire NB a tenté de trouver une solution à un problème commun à la plupart des commissions des accidents du travail au Canada, sinon à toutes, soit les délais d'attente avant de recevoir des soins de santé mentale.

Un retard dans le début du traitement est associé à de moins bons résultats et à la détérioration de l'état de santé mentale le plus longtemps la personne n'effectue pas son travail habituel et ne suit pas sa routine personnelle.

Des recherches effectuées sur les traumatismes subis au travail ont démontré qu'un accès rapide à même des traitements de base est lié à moins de perturbations dans la vie, à une meilleure qualité de vie, à une plus grande probabilité de retourner au travail et à de meilleurs résultats de traitements plus poussés s'ils sont nécessaires à l'avenir.

Il fallait que les travailleurs atteints d'une blessure psychologique traumatique obtiennent de l'aide immédiate.



Pour éliminer cette lacune, Travail sécuritaire NB a formé une équipe de soins pour les blessures psychologiques traumatiques afin de trouver des façons de mieux aider ces travailleurs. Avec l'aide de nos partenaires des soins de santé, nous avons mis sur pied le programme RÉUSSIR. Il s'agit d'un programme de traitement structuré et fondé sur des preuves offert aux travailleurs dans les trois semaines suivant le renvoi. Les travailleurs peuvent recevoir des traitements même avant qu'une décision ne soit prise sur leur réclamation.

Pour assurer un meilleur accès à des soins de santé mentale, nous avons établi un réseau de fournisseurs approuvés dans l'ensemble de la

province. Des travailleurs sociaux et des conseillers thérapeutes licenciés offrent des traitements en français ou en anglais, en personne ou de façon virtuelle.

En 2023 déjà, nous constatons les bienfaits du programme pour les travailleurs.

Un plus grand nombre de clients retournent au travail plus rapidement et leur réclamation prend fin plus tôt.

Les travailleurs reçoivent les services de santé mentale dont ils ont besoin plus rapidement et plus facilement qu'auparavant, ce qui améliore les résultats en matière de santé.

LE PROGRAMME **RÉUSSIR** D'UNE DURÉE DE SIX SEMAINES (OU DE SIX SÉANCES) VISE À AIDER LES TRAVAILLEURS ATTEINTS D'UNE BLESSURE PSYCHOLOGIQUE TRAUMATIQUE EN :

- les aidant à apprendre à faire face aux réactions psychologiques courantes à la suite d'un traumatisme subi au travail;
- offrant un soutien et des conseils pour les aider à conserver une bonne routine d'activités au quotidien;
- assurant qu'ils partent du bon pied pour mieux les préparer en vue d'un traitement plus poussé de traumatismes.



VOUS FAITES PARTIE D'UNE PLUS GRANDE ÉQUIPE.

Vous, le travailleur, l'employeur et Travail sécuritaire NB travaillez tous ensemble pour aider le travailleur à se rétablir. La communication est essentielle.



PRÉSENTEZ DES RAPPORTS RAPIDEMENT QUI DONNENT LES DÉTAILS NÉCESSAIRES POUR OFFRIR UN SOUTIEN AU LIEU DE TRAVAIL.

Les programmes de maintien au travail et de retour au travail sont importants en vue d'un rétablissement réussi.



SI VOUS CONSTATEZ DES OBSTACLES POSSIBLES OU AVEZ DES QUESTIONS, COMMUNIQUEZ AVEC NOUS.

Notre équipe spéciale est là pour vous aider.

UNE DÉLICIEUSE RÉUSSITE

D'un accident du travail est née une carrière en santé et en sécurité

« De cette ortie,
danger,
nous cueillons cette fleur,
sécurité. » – William Shakespeare

Cette citation que Darren Shaw aime utiliser illustre bien comment sa vie a évolué.

Un accident du travail survenu il y a 13 ans a mis fin à son travail dans le secteur de la construction, mais il l'a aussi mené à une carrière en santé et en sécurité.

Darren Shaw est maintenant directeur de la santé et de la sécurité chez Ganong, la plus ancienne confiserie au pays.



C'est un rôle auquel il n'aurait jamais pensé avant de subir son accident. C'est plutôt dans le secteur de la construction qu'il a travaillé pendant 24 ans. Cependant, en mars 2010, il s'est blessé à l'épaule sur un chantier à Fredericton. Un collègue a fait tomber le bout d'une feuille de placoplâtre sur le sol en attrapant un outil. Quand le panneau a touché le sol, il a secoué l'extrémité que M. Shaw retenait, faisant claquer son bras droit derrière lui et déchirant sa coiffe des rotateurs.

M. Shaw a tiré le meilleur parti de son séjour au Centre de rééducation de Travail sécuritaire NB à Grand Bay-Westfield. Pendant qu'il se consacrait à sa propre guérison, celui qui se décrit comme un « bon vieux gars de la campagne » a constaté que d'autres patients du Centre gravitaient autour de lui, alors que lui-même était attiré par l'idée de leur apporter un soutien émotionnel. Il a commencé à organiser des sorties et des activités sociales pour les autres clients et il est ainsi devenu la personne de référence pour les clients qui avaient besoin de quelqu'un à qui parler ou d'une épaule sur laquelle pleurer.

« La sécurité n'est pas qu'un mot, ici. Elle est réellement mise en pratique », constate M. Shaw. « Mon travail est tellement plus facile, étant donné que la sécurité est déjà très importante pour chaque personne qui travaille ici. »

Alors qu'il se préparait à retourner à son travail dans la construction, il s'est à nouveau blessé au bras. La réévaluation de sa blessure au Centre l'a ébranlé au début. Il ne pourrait plus retourner à son travail dans le secteur de la construction. Il a toutefois rencontré un spécialiste en réadaptation de Travail sécuritaire NB et, après plusieurs entretiens et tests, l'équipe a constaté que M. Shaw avait des aptitudes pour le domaine de la santé et de la sécurité.

On l'a envoyé suivre une formation en informatique et il s'est ensuite inscrit au certificat en processus liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement de la University of Fredericton.

C'est ainsi qu'il a consacré la dernière décennie à travailler dans le domaine de la santé et de la sécurité au sein d'un certain nombre d'industries.

Lorsqu'il a appris que Ganong agrandissait son équipe pour diriger ses activités de santé et de sécurité, il a sauté sur l'occasion. L'entreprise venait de réintroduire cette année-là le poste de directeur de la santé et de la sécurité.

« La sécurité au sein de l'équipe a toujours occupé une place importante et l'entreprise a travaillé avec des conseillers en sécurité, mais Ganong a vu le besoin de continuer à grandir et à prendre de l'expansion et a donc décidé de créer ce poste », a déclaré M. Shaw. « L'entreprise avait déjà une bonne culture de sécurité; je commençais donc sur d'excellentes bases. »

Selon lui, l'entreprise est la plus coopérative et la plus transparente de toutes celles dans lesquelles il a travaillé, et il est très heureux de contribuer à montrer la voie à suivre.

Alors qu'un grand nombre des membres du personnel ont des origines multiculturelles, M. Shaw se dit ravi de travailler avec des collègues qui parlent couramment de nombreuses langues et peuvent communiquer les règles de sécurité aux travailleurs dans leur propre langue. Il aime également s'appuyer sur la culture de sécurité de Ganong, qui encourage le personnel de l'usine à faire part de ses préoccupations à l'entreprise, de façon à ce que la communication se fasse toujours dans les deux sens.

« La sécurité n'est pas qu'un mot, ici. Elle est réellement mise en pratique », constate M. Shaw. « Mon travail est tellement plus facile, étant donné que la sécurité est déjà très importante pour chaque personne qui travaille ici. »

En plus d'être reconnaissant à l'égard de sa nouvelle équipe, M. Shaw l'est également envers sa communauté et son système de soutien qui l'ont encouragé à continuer à progresser dans sa carrière. Il est de plus reconnaissant envers Travail sécuritaire NB, notamment envers son gestionnaire de cas et le personnel du Centre de rééducation, qui l'ont aidé non seulement à se rétablir, mais aussi à s'épanouir.

« Je travaille maintenant dans ce domaine où je communique régulièrement avec les employés de Travail sécuritaire NB et je vois ce qu'ils font », affirme-t-il. « Je regarde vers l'arrière et je sais qu'il y a eu des personnes qui se sont soucies de moi et qui ont vu ce dont j'étais capable. »



LA VIGILANCE AU QUOTIDIEN, UNE CLÉ DU SUCCÈS POUR PREMIER TECH

L'usine de Caraquet a le meilleur taux de fréquence de blessures enregistrables (TRIR) du groupe de 14 usines de Premier Tech dans le monde.

Premier Tech Systèmes Automatisés, une entreprise internationale spécialisée dans la fabrication d'équipement de production pour l'industrie de la tourbe, exploite une usine à Caraquet depuis 1999. Depuis avril 2023, son équipe d'une cinquantaine d'équipiers est fière de célébrer sa troisième année sans accident enregistrable à son installation de production. Pour expliquer ce succès en matière de santé et de sécurité au travail, nous avons discuté avec le président de la région de l'Amérique du Nord de l'entreprise, Patrick Malenfant.

À l'usine de Caraquet, le risque de blessure est présent dans les tâches au quotidien et il implique de l'équipement et des procédés qui comportent des

niveaux élevés d'énergie comme la manipulation de charges, la conduite de véhicules et les procédés de transformation du métal. M. Malenfant explique que 80 % des blessures que subissent les équipiers sont aux mains : « On doit rester vigilant même si on est habitué à faire la tâche, car il ne faut surtout pas devenir à l'aise avec le risque. Les mains sont des outils tellement efficaces et perfectionnés qu'elles sont constamment exposées à de multiples types de blessures. Nous avons réussi à réduire le nombre de blessures aux mains grâce à l'utilisation de gants adaptés à la tâche et à la sensibilisation aux risques. »

En plus de l'équipement de protection, la constance et le travail d'équipe sont des mesures clés qui permettent d'assurer un environnement de travail sain et sécuritaire aux équipiers, selon le président. Il mentionne la tenue de réunions mensuelles avec tous les équipiers pour discuter d'un sujet de sécurité et la présence active des gestionnaires sur le plancher.

On ne doit jamais baisser la garde et les résultats du passé ne garantissent pas l'avenir. Gérer la santé et la sécurité est une tâche qui n'a pas de fin, puisque les risques ne s'arrêtent jamais. On doit croire que toutes les blessures sont évitables et constamment chercher à éliminer les risques pour atteindre l'objectif de zéro blessure.



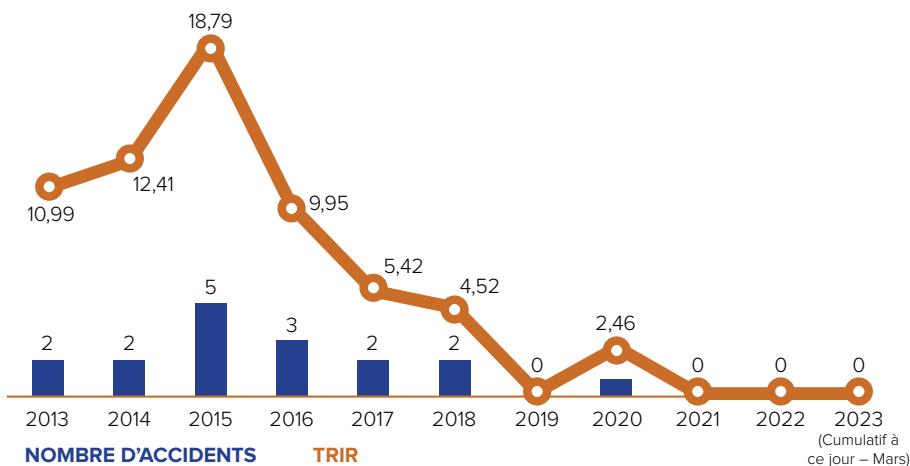
M. Malenfant ajoute que l'innovation, le travail d'équipe et l'agilité font partie des valeurs et de la culture de Premier Tech et qu'ils portent des fruits : « Ces valeurs vibrent dans tout ce que nous faisons, autant envers nos clients que dans notre façon de gérer la sécurité. Par exemple, les équipiers de Caraquet ont conçu et fabriqué un dispositif de protection pour un procédé de fabrication de rouleaux de convoyeurs. Récemment, ce dispositif a évité un accident lorsqu'un rouleau s'est déformé soudainement lors de l'usage. »

Pour évaluer son rendement en matière de santé

et de sécurité au travail, l'entreprise a l'occasion de pouvoir comparer à l'interne ses 14 usines présentes partout sur la planète. Le président de la région de l'Amérique de Nord est d'ailleurs fier d'affirmer que l'usine de Caraquet a le meilleur taux de fréquence de blessures enregistrables (TRIR) du groupe. Le taux, calculé sur une base de 200 000 heures, permet à l'entreprise d'évaluer son rendement à long terme.

Même si Premier Tech est un leader de la protection de ses équipiers, M. Malenfant termine en disant que l'entreprise reste toujours à l'affût du risque : « On

ACCIDENTS ENREGISTRABLES ET TRIR DES 10 DERNIÈRES ANNÉES – CARAQUET



ne doit jamais baisser la garde et les résultats du passé ne garantissent pas l'avenir. Gérer la santé et la sécurité est une tâche qui n'a pas de fin, puisque les risques ne s'arrêtent jamais. On doit croire que toutes les blessures sont évitables et constamment chercher à éliminer les risques pour atteindre l'objectif de zéro blessure. »

PRIORITÉ

INTÉGRITÉ



INTÉGRITÉ

NOUS PROTÉGERONS L'INTÉGRITÉ DU RÉGIME.

En assurant la gérance du régime d'indemnisation des travailleurs du Nouveau-Brunswick, Travail sécuritaire NB doit répondre aux besoins des travailleurs et des employeurs. Les travailleurs doivent pouvoir compter sur nous pour assurer les fonds et les services nécessaires afin de les appuyer s'ils sont blessés au travail ou atteints d'une maladie professionnelle. Pour garantir que ces fonds et ces services sont toujours disponibles, nous prélevons des cotisations des employeurs. Nous devons cependant aussi assurer que les taux de cotisation des employeurs sont justes et leur permettent de continuer de contribuer à l'économie de la province.

Sans cet équilibre, il n'y a pas de régime d'indemnisation des travailleurs. Travail sécuritaire NB cherche continuellement à réaliser des économies et à apporter des améliorations en examinant ses politiques, ses pratiques internes et sa structure de gouvernance, ainsi qu'en travaillant avec le gouvernement afin de proposer les modifications législatives nécessaires pour maintenir cet équilibre.



OBJECTIFS



Mettre en place une bonne gouvernance, y compris des cadres législatifs et de politique solides, ainsi qu'une communication et un engagement transparents avec les intervenants.



Faire progresser et exploiter nos capacités en gestion des risques de l'entreprise et en assurance de la qualité.



Créer une culture de responsabilité.

INDICATEURS STRATÉGIQUES CLÉS

NIVEAU DE CAPITALISATION

2020	2021	2022
123,6 %	147,5 %	147,7 %

En vertu de la *Loi sur les accidents du travail*, un niveau de capitalisation minimum de 100 % est exigé pour assurer la durabilité du régime, avec toute insuffisance devant être récupérée sur une période de 15 ans. En octobre 2019, Travail sécuritaire NB a établi un niveau de capitalisation cible afin d'atténuer les effets de fluctuations d'un exercice à un autre. L'excédent intentionnel d'actif sur le passif garantit des taux de cotisation plus stables pour les employeurs et protège les fonds pour satisfaire aux prestations des travailleurs blessés.

Travail sécuritaire NB a atteint son niveau de capitalisation cible, avec un pourcentage de capitalisation de 147,7 % en 2022.

	2020 (en millions de \$)	2021 (en millions de \$)	2022 (en millions de \$)
ACTIF	1 726 \$	1 988 \$	1 915 \$
PASSIF	1 397 \$	1 348 \$	1 297 \$
NIVEAU DE CAPITALISATION	123,6 %	147,5 %	147,7 %

PRIORITÉ INTÉGRITÉ

EXAMEN DES CHIFFRES RENDEMENT DES PLACEMENTS

En vue de satisfaire aux dépenses totales pour l'exercice, Travail sécuritaire NB compte non seulement sur le revenu tiré des cotisations des employeurs, mais aussi sur le revenu des placements. Le revenu des placements devrait produire un rendement réel moyen à long terme de 3,75 %. Cependant, le taux de rendement réel peut varier considérablement au cours d'une plus courte période en raison de la volatilité à court terme des marchés financiers.

Le rendement des placements préliminaire s'est chiffré à -3,40 % à ce jour au 31 décembre 2022.

Cette année, Travail sécuritaire NB a adopté un modèle hybride de gestion des placements et a retenu les services d'une société de placements externe. Le chef des placements externe gère 65 % de son portefeuille de placement, y compris

ses placements en actions, en revenu fixe et en espèces. Les employés chargés des placements de Travail sécuritaire NB continuent à gérer la portion du portefeuille qui reste, soit 35 %, y compris les autres placements (biens immobiliers, infrastructure et mandat opportuniste). La surveillance; les études de l'actif et du passif; et les autres responsabilités en matière de gouvernance relèvent toujours des employés; du Comité des finances et des placements; ainsi que du conseil d'administration.

Le nouveau modèle hybride réduira nettement les risques opérationnels liés aux ressources en personnel et à la planification de la relève; offrira une protection supplémentaire pour la gestion continue des placements; et sera conforme au modèle qu'utilisent les provinces et territoires de l'ensemble du pays.

	2022	4 exercices	8 exercices	10 exercices
Taux de rendement brut du fonds	(3,83 %)	7,05 %	6,23 %	7,37 %
Moins l'indice des prix à la consommation	6,32 %	3,50 %	2,62 %	2,36 %
Taux de rendement réel du fonds	(10,15 %)	3,55 %	3,61 %	5,01 %
Taux de rendement réel cible	3,75 %	3,75 %	3,75 %	3,75 %



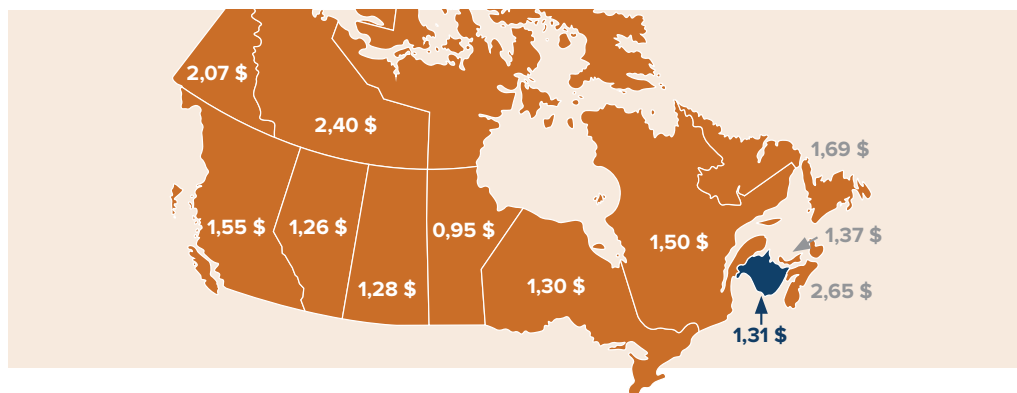
EXAMEN DES CHIFFRES TAUX DE COTISATION MOYEN

Les taux de cotisation sont essentiels pour maintenir l'équilibre délicat nécessaire pour assurer la durabilité du régime d'indemnisation des travailleurs, c'est-à-dire fournir les prestations appropriées aux travailleurs blessés, offrir l'appui en matière de santé et de sécurité aux lieux de travail de la province et satisfaire aux frais d'administration. Les cotisations des employeurs sont l'une de deux sources de revenus qui servent à financer le régime.

En 2022, le taux de cotisation moyen s'est chiffré à 1,69 \$ par tranche de 100 \$ des salaires assurables, soit une diminution de 22 % comparativement à 2,17 \$ en 2021. Cette tendance s'est maintenue et

l'automne dernier, lorsque nous avons établi le taux de cotisation moyen de 2023, nous avons été en mesure de le réduire davantage, pour un taux de 1,31 \$, soit une diminution de 22 %. Grâce à la diminution du nombre d'accidents du travail; à de meilleurs résultats en matière de réadaptation et de retour au travail; ainsi qu'à l'amélioration de la situation financière de Travail sécuritaire NB, le taux de cotisation moyen pour 2023 a connu une réduction importante. Les diminutions de taux profitent non seulement aux employeurs, mais aussi à tous les Néo-Brunswickois, car les taux de cotisation reflètent les résultats en matière de sécurité et de retour au travail des travailleurs de la province.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
TAUX DE COTISATION MOYEN PROVISOIRE (PAR TRANCHE DE 100 \$ DES SALAIRES)							
Prestations pour les nouveaux accidents	1,10 \$	1,47 \$	1,66 \$	1,47 \$	1,33 \$	1,20 \$	1,08 \$
Hygiène et sécurité au travail	0,14 \$	0,12 \$	0,12 \$	0,11 \$	0,11 \$	0,11 \$	0,11 \$
Tribunal d'appel des accidents au travail et défenseurs du travailleur et de l'employeur	0,05 \$	0,05 \$	0,03 \$	0,03 \$	0,04 \$	0,03 \$	0,02 \$
Frais d'administration généraux	0,37 \$	0,29 \$	0,37 \$	0,36 \$	0,34 \$	0,35 \$	0,33 \$
Taux de base	1,66 \$	1,93 \$	2,18 \$	1,97 \$	1,82 \$	1,69 \$	1,54 \$
Transformation des affaires			0,08 \$	0,08 \$			
Rajustement du niveau de capitalisation pour les exercices antérieurs	(0,18 \$)	(0,23 \$)	0,39 \$	0,35 \$	0,35 \$		(0,23 \$)
TAUX DE COTISATION MOYEN	1,48 \$	1,70 \$	2,65 \$	2,40 \$	2,17 \$	1,69 \$	1,31 \$
Total partiel des frais d'administration	0,56 \$	0,46 \$	0,60 \$	0,58 \$	0,49 \$	0,49 \$	0,46 \$



PROTECTION DES DONNÉES DE TRAVAIL SÉCURITAIRE NB FACE AUX CYBERMENACES CROISSANTES



Le travail de M. Rees est essentiel en cette époque où les cyberattaques sont de plus en plus fréquentes.

Jamie Rees est l'agent de la sécurité de l'information de l'entreprise de Travail sécuritaire NB. Il est entré en fonctions en mars 2020, au moment où la pandémie commençait à prendre de l'ampleur. Son travail est essentiel en cette époque où les cyberattaques sont de plus en plus fréquentes, et il est devenu encore plus important depuis que les employés de Travail sécuritaire NB travaillent à distance.

L'une des principales fonctions de M. Rees est d'uniformiser et de structurer les efforts de Travail sécuritaire NB en matière de cybersécurité. M. Rees voit à la protection des données, des clients et des

employés contre les cybermenaces, lesquelles représentent un défi important pour les organismes du monde entier.

Pour ce faire, M. Rees et son équipe utilisent le système de plateforme de sécurité Beauceron, conçu pour sensibiliser et aider les employés à détecter les courriels d'hameçonnage et d'autres escroqueries pouvant mener à des cyberattaques. De plus, ils examinent continuellement de nouvelles technologies qui pourraient être intégrées au système afin d'améliorer son efficacité.

M. Rees et son équipe ont également élaboré un réseau de contacts et de sources d'information qui leur permet de détecter les cyberattaques possibles avant même qu'on en entende parler dans les médias. Par exemple, lors des attaques contre le

« J'aime le défi d'aider les organismes à faire face à la complexité et à l'évolution constante du monde de la cybersécurité », a indiqué M. Rees. « Mon but est de veiller à ce que nos clients et nos employés aient accès à un système sécurisé et stable afin qu'ils puissent se concentrer sur leur travail sans avoir à se soucier des cybermenaces. »



serveur Microsoft Exchange en 2021, son équipe s'est empressée à mettre en place des correctifs pour protéger Travail sécuritaire NB contre ces attaques.

Selon M. Rees, l'attaque la plus courante se fait par courriel, où les pirates incitent les gens à cliquer sur des liens, à télécharger des logiciels malveillants ou à divulguer leurs données de connexion. Ces données peuvent ensuite être utilisées pour accéder à d'autres comptes, tels que les comptes bancaires, PayPal et Amazon. M. Rees souligne à quel point il

est essentiel d'utiliser des mots de passe uniques pour chaque compte afin d'empêcher les pirates de se procurer des données sensibles.

M. Rees a indiqué que l'un des aspects les plus valorisants de son travail était d'aider les personnes et les organismes à atteindre leurs buts tout en les protégeant contre les cybermenaces. Son rôle est lié à l'un des buts de Travail sécuritaire NB, qui est de protéger l'intégrité du régime.

« J'aime le défi d'aider les organismes à faire face à la complexité et à l'évolution constante du monde de la cybersécurité », a indiqué M. Rees. « Mon but est de veiller à ce que nos clients et nos employés aient accès à un système sécurisé et stable afin qu'ils puissent se concentrer sur leur travail sans avoir à se soucier des cybermenaces. »

M. Rees, qui est chargé de protéger les biens d'information de Travail sécuritaire NB, reconnaît l'importance de bâtir un régime solide, stable et durable. Cela comprend non seulement la durabilité financière, mais aussi la bonne gouvernance, la protection de la vie privée, les nouvelles technologies, la cybersécurité et un fondement législatif solide. En travaillant en vue de protéger l'intégrité du régime dans un environnement en constante évolution sur le plan de la cybersécurité, M. Rees et son équipe aident Travail sécuritaire NB à réaliser sa mission, qui consiste à promouvoir des lieux de travail sains et sécuritaires au Nouveau-Brunswick.

PRIORITÉ INTÉGRITÉ

METTRE EN PLACE UNE BONNE GOUVERNANCE

RELATIONS AVEC LES INTERVENANTS

La collaboration est essentielle : la valeur des consultations dans le cadre de modifications législatives

Travail sécuritaire NB examine la législation à intervalles réguliers afin de déterminer où des modifications pourraient améliorer notre régime d'indemnisation des travailleurs, ainsi que la santé et la sécurité au travail dans la province. En tant qu'organisme axé sur les intervenants, nous sommes engagés à bien examiner toute modification proposée avec nos intervenants afin de comprendre ses effets possibles sur les travailleurs blessés, les employeurs et la durabilité financière à long terme du régime. Un dialogue transparent avec nos intervenants, ainsi que leurs commentaires, aident à éclairer nos décisions.

En 2022, nous avons consulté des Néo-Brunswickois sur des modifications proposées à la *Loi sur les accidents du travail* et à la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*. L'accent était placé sur des initiatives de modernisation et un engagement envers les gens, la prévention et l'intégrité.

LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

En vertu de la *Loi sur les accidents du travail*, nous avons entrepris une consultation de 90 jours pour obtenir des commentaires sur des améliorations proposées aux prestations, y compris l'augmentation des prestations pour perte de gains pour les faire passer de 85 % à 90 % et l'augmentation du salaire annuel maximum afin que le calcul des prestations soit fondé sur une plus grande partie du salaire d'un plus grand nombre de travailleurs blessés au travail. Ces modifications visent à assurer un équilibre entre des taux de cotisation plus abordables pour les employeurs et des prestations avantageuses pour les travailleurs blessés et leur famille afin d'atténuer les difficultés financières liées à l'absence du travail, plus particulièrement si on tient compte de l'environnement actuel d'inflation élevée.

LOI SUR L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

En vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*, nous avons proposé plusieurs mises à jour afin de moderniser le langage et de mettre au clair les exigences touchant les programmes d'hygiène et de sécurité. Une pénalité administrative pourrait être imposée lorsqu'un agent ne peut pas donner un ordre, mais peut prouver une infraction. De plus, les employeurs seraient tenus de conserver les procès-verbaux des réunions du comité mixte d'hygiène et de sécurité pour une période déterminée plutôt que de les envoyer à Travail sécuritaire NB. Le Nouveau-Brunswick serait ainsi conforme aux autres provinces et territoires du Canada, y compris ceux qui ont abrogé des exigences semblables en 2015 et 2016. [Allez à notre site Web pour lire les résultats de la consultation.](#)

RÈGLEMENT GÉNÉRAL 91-191

Nous avons aussi facilité un examen en plusieurs phases du *Règlement général 91-191*. Les phases I et II ont pris fin en 2022.

Phase I

(17 janvier au 8 mars)

Bûcheronnage et sylviculture
Construction
Hygiène du travail
Sécurité en matière de rayons X
Matériaux contenant de l'amiante
Mines

Phase II

(24 juin au 19 août)

Espaces clos
Levages critiques
Soudage
Sécurité électrique
Sécurité du piéton (près de chariots élévateurs)
Verrouillage lors de travaux de tuyauterie
Mise à jour des normes relatives aux appareils de levage
Sécurité en laboratoire
Piquage sur conduite en charge



On s'attend à ce que la phase III, qui se penche entre autres sur la prévention de la perte d'audition, les explosifs et la sécurité en matière de rayons X, se terminera en 2023.

Ce genre d'examen des règlements est important pour assurer que les normes de sécurité aux lieux de travail sont à jour et qu'elles protègent bien les travailleurs des dangers possibles.

Ces consultations et initiatives de modernisation soulignent l'importance du lien que nous avons avec vous, les travailleurs et employeurs du Nouveau-Brunswick. Personne ne connaît les lieux de travail de la province mieux que vous. Voilà pourquoi vos commentaires jouent un rôle important dans la préparation des recommandations que nous présenterons pour mettre à jour nos lois. Nous croyons qu'ensemble, nous pouvons faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Pour maintenir l'intégrité, nous devons gagner et conserver la confiance des intervenants, ainsi que continuer à être transparents. Nous y arrivons entre autres en établissant des liens par le biais de l'engagement des intervenants et en tenant compte du point de vue et de l'opinion des intervenants dans notre processus de prise de décision. L'engagement des intervenants nous aide à comprendre les

attentes, à gérer les risques, à trouver des possibilités d'améliorations et à appuyer notre orientation stratégique.

L'assemblée générale annuelle est une très bonne occasion de faire participer les intervenants. C'est à cette assemblée que notre président et chef de la direction ainsi que le président du conseil d'administration annoncent le taux de cotisation moyen pour l'année suivante et discutent de l'avenir. Les intervenants peuvent également poser des questions. En 2022, l'assemblée générale annuelle s'est une fois de plus déroulée de façon virtuelle, et 257 intervenants de l'ensemble de la province et représentant plusieurs industries y ont participé. Nous avons aussi présenté le bilan de l'exercice de 2021 ainsi que discuté des modifications législatives clés, de nos états financiers et de nos objectifs de capitalisation.

PARTENARIATS AVEC LES ASSOCIATIONS DE SÉCURITÉ

Selon des modifications apportées à la *Loi sur les accidents du travail* en 2000, des groupes d'employeurs peuvent demander à Travail sécuritaire NB de désigner une association de sécurité au sein de leur industrie. Travail sécuritaire NB prélève une cotisation additionnelle de l'industrie et, en retour, l'association de sécurité offre de l'éducation, de la formation et des services de consultation en matière de santé et de sécurité à des prix considérablement inférieurs aux prix du marché. À l'heure actuelle, Travail sécuritaire NB a des ententes de financement avec trois associations de sécurité au Nouveau-Brunswick, soit la New Brunswick Construction Safety Association, l'Association de sécurité de forêt du Nouveau-Brunswick et l'Association de sécurité des soins continus du Nouveau-Brunswick.

**LA NEW BRUNSWICK CONSTRUCTION
SAFETY ASSOCIATION A CÉLÉBRÉ SON
20^e ANNIVERSAIRE EN 2022.
HISTOIRE À LA PROCHAINE PAGE :**



PARTENARIAT POUR LA SÉCURITÉ : TRAVAIL SÉCURITAIRE NB ET LA NBCSA CÉLÈBRENT 20 ANS DE PROMOTION DE LA SÉCURITÉ DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Au cours des 20 dernières années, la NBCSA a eu un effet important sur l'industrie de la construction au Nouveau-Brunswick.

Les partenariats stratégiques jouent un rôle clé dans la réalisation de notre vision. La New Brunswick Construction Safety Association (NBCSA) est l'un de ces partenaires stratégiques, qui partage notre vision de faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler. Sa mission est de promouvoir une culture de sécurité dans l'industrie de la construction en offrant une formation, de l'éducation et des ressources efficaces aux travailleurs et aux employeurs de la province.

Depuis ses débuts en décembre 2001, la NBCSA a joué un rôle moteur dans la promotion de la sécurité et de la réduction des incidents sur les chantiers de



construction. Son chef de la direction et directeur général, Roy Silliker, est présent depuis le premier jour.

« Après avoir tenu des réunions préliminaires avec l'Association de la construction du Nouveau-Brunswick, l'Association des constructeurs de routes et de la construction lourde du Nouveau-Brunswick, l'Association canadienne des constructeurs d'habitations – Nouveau-Brunswick, l'Association du béton de l'Atlantique et des représentants syndicaux, nous étions tous d'accord que l'industrie de la construction devrait assumer la responsabilité d'élaborer, de financer et d'établir des normes pour la formation en sécurité », a déclaré M. Silliker.

Après la formation de la NBCSA, une entente a été conclue avec Travail sécuritaire NB pour aider à la financer. Ce prélèvement est appuyé par les entreprises classées comme liées à la construction dans les groupes de codes du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord de Travail sécuritaire NB. Ces entreprises sont les

« Le but était de rendre cette formation accessible à tous les travailleurs de la construction du Nouveau-Brunswick au coût le plus bas possible », a affirmé M. Silliker. « Cette vision commune a donné naissance à la NBCSA. »



membres de la NBCSA. Ce prélèvement permet à la NBCSA d'offrir des cours au prix coûtant ou presque. Ce partenariat permet à Travail sécuritaire NB d'examiner tous les cours de formation en sécurité de la NBCSA pour s'assurer qu'ils satisfont aux dispositions de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* et aux exigences réglementaires.

« Le but était de rendre cette formation accessible à tous les travailleurs de la construction du Nouveau-Brunswick au coût le plus bas possible », a affirmé M. Silliker. « Cette vision commune a donné naissance à la NBCSA. »

Au cours des 20 dernières années, la NBCSA a eu un effet important sur l'industrie de la construction au Nouveau-Brunswick. Elle a décerné des milliers de certificats de formation, démontrant l'engagement des travailleurs et des employeurs à créer un lieu de travail sain et sécuritaire. Grâce à ses activités de sensibilisation, d'éducation et d'information, la NBCSA a contribué à réduire le nombre d'incidents et de blessures sur les chantiers de construction, protégeant ainsi les travailleurs et leur famille.

« Nos programmes de formation complets couvrent un large éventail de sujets, dont la protection contre les chutes, le travail en hauteur, les espaces clos et les matières dangereuses », a expliqué M. Silliker. « Nous offrons également des cours conçus spécialement pour les superviseurs et les gestionnaires, afin de garantir que la sécurité est une priorité absolue à tous les niveaux de l'entreprise. »

DEPUIS LE 31 DÉCEMBRE 2001

Le nombre de membres varie entre 2 500 et 3 100 entrepreneurs par an.

30

COURS OFFERTS

66 620

ÉTUDIANTS

287 395

CERTIFICATS DÉCERNÉS

En plus de programmes de formation et d'éducation, la NBCSA propose également une série de ressources et d'outils pour aider les employeurs et les travailleurs à rester en sécurité au lieu de travail. Son site Web donne accès à une mine de renseignements sur des sujets de sécurité, notamment les meilleures pratiques, la réglementation et les lignes directrices. La NBCSA offre également des vérifications et des évaluations de sécurité, ainsi que des services de consultation pour aider les entreprises à élaborer et à mettre en œuvre des programmes de sécurité efficaces.

L'effet de la NBCSA sur l'industrie de la construction au Nouveau-Brunswick témoigne de son dévouement et de son engagement à la sécurité. Nous sommes fiers de nous associer à la NBCSA dans notre but commun de faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler. Nous félicitons la NBCSA pour ses 20 années de service et nous avons hâte de poursuivre notre collaboration dans les années à venir.

« Grâce à notre partenariat avec Travail sécuritaire NB, nous pouvons bâtir un avenir plus sécuritaire, plus sain et plus prospère pour tous les travailleurs du Nouveau-Brunswick. Nous sommes engagés à notre mission qui consiste à promouvoir une culture de sécurité dans l'industrie de la construction en offrant de la formation, de l'éducation et des ressources efficaces aux travailleurs et aux employeurs de toute la province. »

PRIORITÉ INTÉGRITÉ

ASSURER LA REDDITION DE COMPTES

LES POLITIQUES FAVORISENT LA CULTURE ET LA CONFORMITÉ

Nous pouvons faire preuve d'intégrité par le biais de la reddition de comptes, et les politiques sont une façon de rendre des comptes. Nous examinons nos politiques tous les cinq ans afin d'assurer qu'elles sont toujours pertinentes et qu'elles continuent à servir les meilleurs intérêts de nos intervenants. En 2022, le conseil d'administration a approuvé 17 politiques, y compris les politiques suivantes :

- **Politique 21-417 – Travail et emploi convenables**
- **Politique 21-108 – Critères d'admissibilité – Lésions secondaires et subséquentes**
- **Politique 21-101 – Conditions préexistantes**
- **Politique 46-500 – Examen de décisions par le Bureau d'examen de décisions**

En 2022, nous avons mis sur pied un comité de consultation sur les politiques afin d'aider à examiner les priorités en matière de politiques établies par le conseil d'administration et l'équipe de la haute direction de Travail sécuritaire NB. Le comité offre des connaissances spécialisées et fait des suggestions relativement aux politiques qui font l'objet d'un examen, et ce, en faisant ce qui suit :

- en expliquant comment Travail sécuritaire NB utilise les politiques;

- en expliquant l'approche de Travail sécuritaire NB à l'égard d'une question;
- en communiquant les préoccupations relatives à une politique d'un point de vue opérationnel;
- en faisant part de ses commentaires sur les nouvelles politiques proposées ou sur des changements proposés à une politique existante;
- en examinant les renseignements relatifs aux politiques approuvées et en agissant comme personne-ressource pour ce qui est de changements qui touchent un secteur d'activités précis;
- en consultant, au besoin, des employés du secteur d'activités touché et en faisant ensuite part de commentaires au comité.

Le comité est formé d'un maximum de huit membres provenant des secteurs d'activité de Travail sécuritaire NB suivants : Services de réception et de prise de décision; Pensions et invalidité à long terme – Gestion des réclamations; Réintégration du marché du travail; Intervention primaire ou soutien pour le maintien au travail; Services de paiement de prestations; Services de gestion de la qualité; Services des cotisations; et Bureau de l'avocat général.





RÉTABLISSEMENT DU COMITÉ D'EXAMEN DES ACCIDENTS MORTELS

Travail sécuritaire NB a rétabli le Comité d'examen des accidents mortels cette année, après une pause de trois ans. À la suite d'un accident mortel, le Comité examine les rapports d'enquête, l'analyse des causes, les mesures prises par la direction et les employés de Travail sécuritaire NB, ainsi que les recommandations du coroner en chef. Il recommande ensuite aux employés des mesures pour aider à prévenir des accidents semblables à l'avenir et leur présente un plan d'action, y compris un calendrier de mise en œuvre. Le plan d'action pourrait préciser que les employés de Travail sécuritaire NB doivent faire un suivi auprès des employeurs afin d'assurer que les recommandations du Comité ont été communiquées et mises en œuvre.

Le Comité peut, avec la permission du conseil d'administration, retenir les services d'une tierce partie pour aider à faire l'examen.

Le Comité se compose d'un président du Comité nommé par le conseil d'administration, qui doit être un membre du conseil ayant droit de vote; le président et chef de la direction; un membre du conseil représentant les travailleurs et un remplaçant; et un membre du conseil représentant les employeurs et un remplaçant.

MODIFICATIONS PROPOSÉES À LA SUITE DE L'EXAMEN DE LA LOI SUR L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Travail sécuritaire NB a une obligation législative d'examiner les dispositions de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* et de ses règlements tous les cinq ans. L'année 2022 a marqué le premier examen dans le cadre de cette obligation.

Après avoir effectué l'examen, le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB a proposé des modifications à la *Loi*, au *Règlement sur l'administration 84-26* et au *Règlement général 91-191*. Bien qu'un grand nombre des modifications proposées portaient surtout sur des questions d'ordre administratif, le conseil était d'avis que deux modifications proposées devaient faire l'objet d'une consultation : l'article 14 de la *Loi* qui exige que les employeurs envoient automatiquement une copie des procès-verbaux du comité mixte d'hygiène et de sécurité à Travail sécuritaire NB et l'harmonisation de l'exigence du port du casque de Type 2 sur les chantiers.

La consultation s'est déroulée du 11 août au 8 septembre. Un total de 96 % des personnes qui y ont participé étaient en faveur de la recommandation voulant que les employeurs conservent les procès-verbaux des réunions du comité mixte pour une période déterminée plutôt que d'exiger que les comités mixtes envoient les procès-verbaux à Travail sécuritaire NB. De nombreuses personnes ont indiqué que cela réduirait la paperasserie et le fardeau administratif pour leur lieu de travail. Environ la moitié des personnes qui ont fait part de leurs commentaires sur les casques de Type 2 ont indiqué qu'elles utilisaient déjà ce casque, tandis que l'autre moitié a affirmé qu'elles devraient en acheter de nouveaux.

PRIORITÉ INTÉGRITÉ

ASSURER LA REDDITION DE COMPTES

VÉRIFICATION DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL – ÉTAT DES RECOMMANDATIONS

En 2017 et 2018, le vérificateur général du Nouveau-Brunswick a effectué une vérification du régime d'indemnisation des travailleurs du Nouveau-Brunswick qui comprenait deux phases distinctes, soit l'une portant sur le modèle de gouvernance de Travail sécuritaire NB et l'autre, sur la gestion des réclamations et la réadaptation. Il a effectué cette année un suivi de l'état des recommandations et nous sommes heureux de signaler que nous avons mis en œuvre 92 % des recommandations liées à

la gouvernance et près de 93 % de celles liées à la gestion des réclamations. Les recommandations et leur mise en œuvre ont donné lieu à un cadre de gouvernance plus solide et ont aidé à améliorer les services que nous offrons aux travailleurs blessés.

Au cours de la même période, un groupe de travail ministériel a également examiné le régime d'indemnisation des travailleurs, en se penchant sur des solutions à court terme et la durabilité à long terme du régime.

Rapport	Pourcentage des recommandations mises en œuvre	Recommandations dont la mise en œuvre est en cours et pourcentage atteint
Vérificateur général – Gouvernance	92 % (11 de 12)	2.132 Stratégie de relève pour le poste de président et chef de la direction – Un cadre et des processus ont été conçus à des fins d'approbation par le conseil d'administration en mai 2023. Environ 75 %.
Vérificateur général – Gestion des réclamations	93 % (27 de 29)	3.36 Modernisation du système de gestion des réclamations et 3.119 Intégration d'outils au système de gestion des réclamations. La priorité a été accordée à la mise à jour du système financier dans le cadre de notre feuille de route sur la modernisation. En cours. On commencera à apporter des changements au système de gestion des réclamations au troisième trimestre de 2023.
Groupe de travail	93 % (26 de 28)	10. Les employeurs autoassurés devront payer une juste part des coûts des services en matière d'hygiène et de sécurité au travail. 95 % – Contrat en attente. 16. Examen annuel du Centre de rééducation professionnelle. En cours.



LES SERVICES DE PAIEMENT DES PRESTATIONS PERMETTENT AUX GESTIONNAIRES DE CAS D'ACCORDER PLUS DE TEMPS À LEURS CLIENTS

En 2021, Travail sécuritaire NB a commencé à transférer les transactions financières, comme l'aide médicale, les prestations pour perte de gains et les prestations d'invalidité à long terme, des gestionnaires de cas au Bureau du principal agent financier.

Ce transfert, qui a été achevé cette année, permet aux gestionnaires de cas d'accorder plus de temps à leurs clients, de façon à tirer profit de leurs compétences. Il en résulte une meilleure qualité de service, y compris des paiements plus rapides aux travailleurs blessés et aux fournisseurs de soins. Cette initiative découle d'une recommandation du vérificateur général à la suite de son examen de la gestion des réclamations des travailleurs blessés.

De plus, nous sommes persuadés que l'initiative a aidé à améliorer les résultats en matière de maintien au travail et de retour au travail.

PRIORITÉ INTÉGRITÉ

NOUVELLES EXIGENCES QUANT À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE DANS LES ÉTATS FINANCIERS

En raison des nouvelles exigences en matière de présentation de l'information financière conformément à IFRS 17 *Contrats d'assurance*, les états financiers du présent exercice seront présentés différemment, notamment en ce qui concerne l'augmentation du passif au bilan.



Cependant, les nouvelles exigences n'auront pas d'incidence sur les éléments fondamentaux du régime d'indemnisation des travailleurs. Le conseil d'administration continuera à adopter une perspective à long terme pour déterminer le niveau de capitalisation et fixer le taux de cotisation moyen.

Travail sécuritaire NB effectuera deux évaluations financières distinctes à compter du 31 décembre 2023, notamment :

- Une évaluation réalisée aux fins de la capitalisation pour évaluer la durabilité à long terme du régime d'indemnisation des travailleurs, ainsi que pour appuyer l'établissement du taux de cotisation moyen et des niveaux de prestations appropriés.
- Une évaluation des états financiers pour se conformer à IFRS 17 et pour donner une perspective à court terme de la situation financière du régime d'indemnisation des travailleurs.

GÉRER LES RISQUES POUR RÉALISER DES PROGRÈS

Travail sécuritaire NB continue de perfectionner sa capacité de gestion des risques de l'entreprise, et a modelé son cadre de travail, ses politiques et ses processus sur la norme ISO 31000. Chaque année, il évalue les risques à tous les niveaux de l'organisme dans le cadre de sa planification stratégique. De nombreux risques déterminés sont gérés au niveau du projet, du service ou de la division. Cependant, certains risques sont assez importants qu'ils sont renvoyés au niveau de l'entreprise pour assurer qu'ils sont bien gérés. La responsabilité de la direction de ces risques est attribuée et des plans de gestion sont établis. Le Comité de vérification surveille les progrès de façon périodique au moyen d'un rapport trimestriel pour assurer que les risques sont atténués. En 2022, Travail sécuritaire NB a continué à gérer cinq principaux risques qui pourraient nuire à l'atteinte de sa vision, de ses indicateurs stratégiques et de ses indicateurs de rendement clés.

RISQUES DE L'ENTREPRISE CLASSÉS À UN NIVEAU ÉLEVÉ

Culture et valeurs	Stratégiques
Gouvernance des données	Opérationnels
Cybersécurité	Opérationnels
Gouvernance	Stratégiques
Santé et sécurité psychologiques	Gens

RAPPORT ANNUEL 2022

RAPPORT DE
GESTION SUR LES
ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS
ET
ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS ET
NOTES AFFÉRENTES
2022

RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2022

Le rapport de gestion représente le compte rendu de la direction portant sur les questions clés qui ont des répercussions sur le rendement actuel et futur de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (sous le titre de Travail sécuritaire NB). Le lecteur est invité à lire la section qui suit, établie au 31 mai 2023, conjointement avec les états financiers consolidés vérifiés et les notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport contient des énoncés prospectifs relativement à certaines questions qui sont, en raison de leur nature, assujetties à de nombreux risques et à de nombreuses incertitudes, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des énoncés présentés dans le présent rapport. Ces énoncés comprennent entre autres les objectifs, les stratégies, ainsi que les résultats financiers visés et prévus de Travail sécuritaire NB, en plus d'un aperçu de ses activités et de l'économie de la province et mondiale. Les risques et les incertitudes comprennent entre autres l'évolution du marché; les conditions ou les facteurs économiques de l'industrie et généraux; les modifications législatives ayant un effet sur les politiques et les pratiques de Travail sécuritaire NB; les modifications de conventions comptables; la capacité de retenir et de recruter des employés compétents; et d'autres risques connus ou inconnus. Le lecteur est donc prié de ne pas accorder trop d'importance à ces énoncés prospectifs.

Vous pouvez vous procurer le Rapport annuel 2022, le *Plan stratégique 2022-2024* et des documents sur les taux de cotisation de 2023 en ligne à l'adresse travailsecuritairenb.ca.

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES

Travail sécuritaire NB a enregistré un déficit de 21,7 millions de dollars en 2022 comparativement à un excédent de 310,5 millions de dollars en 2021. Les principaux facteurs des résultats de 2022 sont une baisse du rendement des placements et du

revenu des cotisations, contrebalancée en partie par une réduction des engagements au titre des prestations. Le rendement des placements s'est chiffré à (3,8 %) en 2022, comparativement à 13,1 % en 2021. Les engagements au titre des prestations ont diminué de 46,7 millions de dollars en 2022, après avoir baissé de 57,1 millions de dollars en 2021. La diminution en 2022 est surtout attribuable à des niveaux de paiements inférieurs à ceux qui avaient été prévus en 2022 au titre des frais d'hôpitaux et des prestations pour perte de gains à court et à moyen terme, ainsi qu'à une réduction du nombre prévu de travailleurs blessés qui recevront une allocation pour perte de perspectives d'avenir en raison de leur perte d'audition. Le revenu des cotisations est passé de 232,6 millions de dollars en 2021 à 206,5 millions de dollars en 2022, soit une baisse de 11,2 %. Cette diminution est attribuable à une réduction de 22,1 % du taux de cotisation moyen provisoire, qui est passé de 2,17 \$ en 2021 à 1,69 \$ en 2022. Le niveau de capitalisation s'est chiffré à 618,1 millions de dollars ou 147,7 %.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Travail sécuritaire NB et de WorkSafeNB Investments Limited (WSNBIL). WSNBIL est une filiale que Travail sécuritaire NB contrôle, c'est-à-dire qu'elle a le pouvoir de diriger les activités pertinentes d'une entité; elle est exposée ou a droit à des rendements variables de l'entité; et elle a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur les rendements. WSNBIL détient des actifs d'infrastructure et de biens immobiliers en fiducie pour Travail sécuritaire NB, la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, conformément aux accords relatifs à la gestion combinée de leurs placements respectifs. Bien que Travail sécuritaire NB n'ait pas droit à la quote-part que la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* détiennent dans WSNBIL, la Norme internationale d'information financière 10 (IFRS 10) exige que Travail sécuritaire NB présente des états financiers consolidés puisqu'il

RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2022 (suite)

contrôle WSNBIL, tel qu'il est défini à IFRS 10. Ainsi, WSNBIL a été entièrement consolidée dans les présents états financiers.

Les quotes-parts dans l'actif net de WSNBIL au 31 décembre 2022 étaient les suivantes : Travail sécuritaire NB, 87,9 %; la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard, 10,6 %; et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, 1,5 %. La totalité des opérations et des soldes réciproques de Travail sécuritaire NB et de WSNBIL sont éliminés lors de la consolidation.

Les participations ne donnant pas le contrôle, qui font partie des capitaux propres, représentent la part de l'actif net de WSNBIL qui est détenue par la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Les principales composantes de l'état consolidé de la situation financière de Travail sécuritaire NB sont les placements, les engagements au titre des prestations et le niveau de capitalisation.

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES		
État consolidé de la situation financière		
(en millions de dollars)	2022	2021
Portefeuille de placement	1 853,1	1 925,4
Engagements au titre des prestations	1 275,5	1 322,2
Niveau de capitalisation de Travail sécuritaire NB	618,1	639,9
Pourcentage de capitalisation de Travail sécuritaire NB	147,7 %	147,5 %

Placements

Le portefeuille de placement de Travail sécuritaire NB doit être personnalisé pour refléter son but, l'horizon prévisionnel, les exigences par rapport à la liquidité, les contraintes juridiques et la tolérance des intervenants à l'égard du risque. Le principal risque des placements est que l'actif du portefeuille de

placement et les revenus futurs ne seront pas suffisants pour satisfaire aux engagements.

La principale partie du portefeuille de placement est détenue pour satisfaire aux engagements au titre des prestations qui s'échelonnent sur de nombreuses années à venir. Par conséquent, Travail sécuritaire NB adopte une approche à long terme pour trouver un équilibre acceptable relativement au risque et au rendement, et ce, par le biais de la stratégie de placement. Les politiques et les pratiques de Travail sécuritaire NB en matière de placements ont pour but d'accroître la probabilité d'atteindre les objectifs de rendement à long terme en assumant un niveau de risque acceptable. D'un exercice à un autre, les fluctuations à court terme des marchés financiers pourraient faire en sorte que les résultats du portefeuille de placement soient considérablement supérieurs ou inférieurs à ses objectifs de rendement à long terme.

Travail sécuritaire NB est d'avis que la composition de l'actif est le facteur le plus important pour déterminer le risque et le rendement des placements. Il se fonde sur des études périodiques de l'actif et du passif effectuées par des actuaires-conseils indépendants pour s'assurer que la stratégie de placement est adéquate compte tenu de sa tolérance à l'égard du risque, de la nature de ses engagements et de sa situation financière. La dernière étude de l'actif et du passif a été effectuée en 2019, et la composition de l'actif visée est maintenant de 16 % d'obligations canadiennes, de 15 % d'actions canadiennes, de 14 % d'actions américaines, de 14 % d'actions internationales (EAFE), de 4 % d'actions des marchés naissants, de 15 % de biens immobiliers, de 10 % d'infrastructure, de 10 % d'actif dans une stratégie opportuniste mondiale et de 2 % en espèces.

La composition de l'actif a pour but de réduire la volatilité du bénéfice d'exploitation, du pourcentage de capitalisation et des taux de cotisation annuels de Travail sécuritaire NB.

Le tableau à la prochaine page indique la juste valeur des placements de Travail sécuritaire NB selon le type de placements au 31 décembre.

RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2022 (suite)

PLACEMENTS		
(en millions de dollars)	2022	2021
Contrats de change à terme	(8,1)	(10,5)
Revenu fixe	292,6	303,2
Actions	889,0	939,8
Obligations à rendement réel	–	15,4
Biens immobiliers	292,6	301,3
Infrastructure	190,3	171,6
Opportuniste mondial	196,7	204,6
Total des placements	1 853,1	1 925,4

La stratégie de placement de Travail sécuritaire NB est documentée dans les politiques intitulées « Énoncé de philosophie et de principes en matière de placements » et « Objectifs de placement ». L'« Énoncé de philosophie et de principes en matière de placements » présente la structure de gouvernance relative aux placements; l'engagement de Travail sécuritaire NB envers une approche d'investissement méthodique; son avis relativement à la diversification comme méthode pour réduire le risque; l'importance de la répartition de l'actif; et son avis quant au code de déontologie et à l'éducation en matière de placements.

La politique intitulée « Objectifs de placement » présente la composition de l'actif selon la politique, les objectifs de rendement, les placements admissibles et les niveaux de risque acceptables. Travail sécuritaire NB fait appel aux services de gestionnaires de placements indépendants de l'extérieur pour gérer ses placements. L'observation des politiques de placement par ces gestionnaires de placements est évaluée à intervalles réguliers.

Pour minimiser la volatilité des rendements, le portefeuille de Travail sécuritaire NB est diversifié en fonction des catégories de l'actif, des secteurs d'activité, des régions géographiques et des titres individuels. Travail sécuritaire NB diversifie davantage en choisissant des gestionnaires de placements ayant des philosophies et des styles qui varient.

En décembre 2021, Travail sécuritaire NB a conclu une entente avec un tiers afin d'obtenir des services de gestion d'un chef des placements externe, soit SEI Investment Management Company. SEI a le pouvoir discrétionnaire d'investir dans des valeurs publiques conformes aux politiques de Travail sécuritaire NB.

Dans le cadre d'un modèle hybride, Travail sécuritaire NB a continué à gérer ses marchés privés et ses placements opportunistes par l'entremise d'un chef des placements interne – Placements de rechange.

D'autres détails sur la modification de la composition du portefeuille de placement de Travail sécuritaire NB à la suite de la transition vers les placements SEI se trouvent à la note 7.

Engagements au titre des prestations

À la fin de chaque exercice, Travail sécuritaire NB détermine ses engagements au titre des prestations relatifs à tous les accidents survenus jusqu'à cette date. Ces engagements représentent la valeur actuarielle actualisée de tous les paiements futurs au titre des prestations et les frais d'administration connexes. Les engagements au titre des prestations sont passés de 1,32 milliard de dollars en 2021 à 1,28 milliard de dollars en 2022, ce qui représente une diminution de 3,5 %.

L'amélioration continue au niveau des pertes de gains à court terme a donné lieu à une augmentation de 14,7 millions de dollars puisque les paiements au titre de réclamations d'exercices antérieurs étaient moins élevés que ceux prévus et les coûts de nouveaux accidents sont demeurés inférieurs au niveau d'avant la COVID-19. Le nombre moins élevé d'accidents et l'amélioration des résultats par rapport au retour au travail ont également donné lieu à une réduction du nombre prévu de réclamations à long terme, ce qui représente des gains supplémentaires de 18,1 millions de dollars. Ces gains ont été contrebalancés en partie par le taux d'inflation actuel élevé, entraînant une perte de 10,1 millions de dollars au niveau des prestations pour perte de gains mensuelles.

Des gains liés aux paiements au titre des frais hospitaliers et des prestations pour perte d'audition

RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2022 (suite)

ont également contribué à la réduction générale des engagements au titre des prestations. Les hôpitaux continuent à être touchés par les défis auxquels fait face le secteur des soins de santé au Nouveau-Brunswick. Par conséquent, les paiements au titre des frais hospitaliers demeurent inférieurs à ceux prévus, ce qui a donné lieu à des gains de 16,7 millions de dollars. Les réclamations pour perte d'audition commencent à être plus stables après une période volatile d'augmentation du nombre de ces réclamations qui a culminé en 2018, puis qui a diminué à la suite de modifications législatives et de restrictions liées à la COVID-19. Une réduction du nombre prévu de travailleurs blessés qui recevront une allocation pour perte de perspectives d'avenir en raison de leur perte d'audition a donné lieu à des gains de 14,5 millions de dollars.

Au 31 décembre 2022, les engagements au titre des prestations étaient répartis comme suit :

ENGAGEMENTS AU TITRE DES PRESTATIONS		
(en millions de dollars)	2022	2021
Invalité à court terme et réadaptation	143,9	152,7
Invalité à long terme	562,7	600,2
Prestations de survivant	70,0	70,8
Assistance médicale	498,9	498,5
Total des engagements au titre des prestations	1 275,5	1 322,2

Solde du fonds

Travail sécuritaire NB s'engage à créer un régime d'indemnisation des travailleurs solide, stable et durable, qui offre des services aux travailleurs et aux employeurs de la province, et qui continuera à le faire pour les années à venir. Un élément clé de la durabilité du régime est la politique de capitalisation de Travail sécuritaire NB. La politique de capitalisation précise un objectif entre 115 % et 125 % avec une période d'amortissement pour les surcharges et les excédents ne dépassant pas 10 ans. Cet excédent permis d'actif sur le passif atténue les effets de fluctuations d'un exercice à un autre, assurant ainsi la stabilisation des taux de cotisation

et offrant une meilleure garantie que les prestations accordées seront assurées.

Conformément à la politique de capitalisation, le revenu des cotisations qui est tiré pendant une année auprès des employeurs cotisés peut comprendre un montant ou en être réduit afin de permettre à Travail sécuritaire NB d'atteindre son objectif de capitalisation. Lorsque le niveau de capitalisation est inférieur à 115 %, une surcharge est appliquée aux cotisations des employeurs afin de rétablir le niveau de capitalisation à 115 %. La surcharge est la différence entre les résultats financiers cumulatifs et le niveau de capitalisation de 115 %, amorti sur une période ne dépassant pas 10 ans. Lorsque le niveau de capitalisation dépasse 125 %, un crédit sera accordé aux employeurs. Le crédit est la différence entre les résultats financiers cumulatifs et le niveau de capitalisation de 125 %, amorti sur une période ne dépassant pas 10 ans.

Le pourcentage de capitalisation de Travail sécuritaire NB au 31 décembre 2022 s'est chiffré à 147,7 % (2021 – 147,5 %). En vertu de la *Loi sur les accidents du travail*, un niveau de capitalisation minimum de 100 % est exigé, avec toute insuffisance devant être récupérée sur une période raisonnable et prudente ne dépassant pas 15 ans.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES		
État consolidé des résultats		
(en millions de dollars)	2022	2021
Revenu des cotisations	193,9	221,2
Revenu provenant des frais d'administration	12,6	11,4
Revenu de placements	(74,6)	215,4
Frais engagés au titre des réclamations	88,8	73,4
Frais d'administration	59,9	57,1
Revenu net attribuable à Travail sécuritaire NB	(21,7)	310,5
Taux de rendement du marché du portefeuille	(3,8 %)	13,1 %

RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2022 (suite)

REVENUS

Le revenu de Travail sécuritaire NB provient de deux sources, notamment des cotisations et des placements. En 2022, il s'est élevé à 131,9 millions de dollars, soit une diminution de 70,6 % par rapport au revenu de 2021, qui se chiffrait à 448,0 millions de dollars.

Revenu des cotisations

Le revenu des cotisations provient d'employeurs cotisés et des frais d'administration d'employeurs tenus personnellement responsables. Les employeurs cotisés versent une cotisation calculée en fonction de leur taux de cotisation et de leurs salaires assurables. Le montant de la cotisation est déterminé en appliquant le taux de cotisation à chaque tranche de 100 \$ des salaires assurables. Le revenu provenant des frais d'administration d'employeurs tenus personnellement responsables reflète une portion appropriée des frais d'administration pour la gestion de leurs réclamations.

Le revenu provenant des employeurs cotisés est passé de 221,2 millions de dollars en 2021 à 193,9 millions de dollars en 2022, soit une baisse de 12,4 %. La diminution découle de la réduction de 22,1 % du taux de cotisation moyen provisoire, qui est passé de 2,17 \$ en 2021 à 1,69 \$ en 2022. La diminution a été compensée en partie par une augmentation de 9,5 % des salaires assurables. Bien que la COVID-19 ait eu des répercussions sur les salaires assurables des employeurs en 2020, la plupart des secteurs ont rebondi en 2021. Les secteurs de l'hébergement, des services alimentaires, du divertissement et des loisirs ont été les plus touchés et n'ont retrouvé leur niveau d'avant la pandémie qu'en 2022. De plus, les salaires assurables des secteurs de la construction, de la fabrication, des finances et des soins de santé ont augmenté de façon importante en 2022. Le salaire assurable maximum est passé de 67 100 \$ en 2021 à 69 200 \$ en 2022, soit une augmentation de 3,1 %.

REVENU DES COTISATIONS		
(en millions de dollars)	2022	2021
Employeurs cotisés	193,9	221,2
Revenu provenant des frais d'administration – employeurs tenus personnellement responsables	12,6	11,4
Total du revenu des cotisations	206,5	232,6
Masse salariale assurable (en milliards de dollars)	11,42	10,45

Revenu de placements

Le revenu de placements est passé de 215,4 millions de dollars en 2021 à une perte de 74,6 millions de dollars en 2022. La diminution est attribuable à des pertes non matérialisées sur les placements de Travail sécuritaire NB découlant d'un rendement négatif dans la plupart des marchés de capitaux en 2022.

Le revenu de placements est une source importante de revenu pour Travail sécuritaire NB. Il sert à compléter le revenu des cotisations en vue de satisfaire aux dépenses totales pour l'exercice. L'évaluation des engagements au titre des prestations et le modèle d'établissement des taux de cotisation tiennent compte de l'hypothèse à long terme selon laquelle les placements de Travail sécuritaire NB produiront un taux de rendement réel annuel de 3,75 %. En 2022, le taux de rendement réel du marché du portefeuille de placement s'est chiffré à (10,15 %). Pour la période de 25 ans se terminant le 31 décembre 2022, le taux de rendement réel annualisé du marché du portefeuille a été de 4,08 %.

REVENU DE PLACEMENTS		
(en millions de dollars)	2022	2021
Intérêts et dividendes	44,0	41,0
Gains nets matérialisés sur placements	243,0	115,9
Variation des gains nets non matérialisés sur placements	(356,1)	66,1
Dépenses liées à la gestion du portefeuille	(5,5)	(7,6)
Total du revenu de placements	(74,6)	215,4

RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2022 (suite)

DÉPENSES

Les dépenses de Travail sécuritaire NB comprennent les frais engagés au titre des réclamations, les frais d'administration et les obligations prévues par la loi. En 2022, les dépenses sont passées de 135,2 millions de dollars à 152,7 millions de dollars, soit une augmentation de 12,9 %.

DÉPENSES		
(en millions de dollars)	2022	2021
Frais engagés au titre des réclamations		
Paiements au titre des prestations	135,5	130,5
Variation des gains nets non matérialisés sur les placements	(46,7)	(57,1)
Frais d'administration	59,9	57,1
Obligations prévues par la loi	4,0	4,7
Total des dépenses	152,7	135,2

Frais engagés au titre des réclamations

Les frais engagés au titre des réclamations sont les coûts engagés pendant l'exercice en cours pour les accidents des exercices courants et antérieurs. Ces frais comprennent les versements effectués au titre des prestations et les variations au niveau de l'évaluation actuarielle du passif au titre des prestations. Les frais engagés au titre des réclamations sont passés de 73,4 millions de dollars en 2021 à 88,8 millions de dollars en 2022. Les versements effectués au titre des prestations en 2022 ont augmenté de 5,0 millions de dollars. Cette hausse était surtout attribuable à l'augmentation des paiements médicaux et au titre des réclamations pour perte d'audition lorsque la province a levé les restrictions liées à la COVID-19. Après avoir enregistré des gains de 57,1 millions de dollars en 2021, on a connu des gains supplémentaires de 46,7 millions de dollars en 2022 découlant des engagements au titre des prestations, qui étaient surtout attribuables à des paiements au titre des frais hospitaliers et de prestations pour perte de gains à long et à court terme moins élevés que ceux prévus, ainsi qu'à une réduction du nombre prévu de travailleurs blessés qui recevront une allocation pour perte de perspectives d'avenir en raison de leur perte d'audition.

Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer les engagements sont un élément fondamental de l'évaluation actuarielle. Le taux d'actualisation hypothétique pour 2022 est demeuré inchangé, soit 6,08 %.

FRAIS ENGAGÉS AU TITRE DES RÉCLAMATIONS		
(en millions de dollars)	2022	2021
Invalidité à court terme et réadaptation	25,2	27,0
Invalidité à long terme	13,6	31,7
Prestations de survivant	7,0	8,1
Assistance médicale	43,0	6,6
Total des frais engagés au titre des réclamations	88,8	73,4

Frais d'administration

Les frais d'administration de Travail sécuritaire NB sont passés de 57,1 millions de dollars en 2021 à 59,9 millions de dollars en 2022, soit une augmentation de 2,8 millions de dollars (4,9 %).

Obligations prévues par la loi

Travail sécuritaire NB est tenu par la loi de rembourser le gouvernement provincial des frais des défenseurs des travailleurs et des employeurs, lesquels se sont chiffrés à 1,5 million de dollars en 2022 (2021 – 1,8 million de dollars) ainsi que du Tribunal d'appel des accidents au travail, qui se sont élevés à 1,6 million de dollars en 2022 (2021 – 2,2 millions de dollars).

En 2022, Travail sécuritaire NB a fourni une aide financière de 890 milliers de dollars (2021 – 740 milliers de dollars) à trois associations de sécurité conformément à la *Loi sur les accidents du travail*, notamment à la New Brunswick Construction Safety Association, à l'Association de sécurité des soins continus du Nouveau-Brunswick Inc. et à l'Association de sécurité de forêt du Nouveau-Brunswick. La somme versée a été prélevée auprès de tous les employeurs des industries représentées par les associations de sécurité et fait partie du revenu des cotisations.

RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2022 (suite)

FACTEURS OPÉRATIONNELS CLÉS

Emplois, nombre de blessures et durée des réclamations

Les blessures liées au travail se produisent en cours d'emploi. Les changements au niveau du nombre d'emplois au Nouveau-Brunswick ainsi que les tendances relatives au nombre de blessures et à la durée des réclamations sont les principaux facteurs qui influent sur les activités de Travail sécuritaire NB et les principaux déterminants des taux de cotisation des employeurs et des coûts de réclamation que les employeurs tenus personnellement responsables paient directement.

Les facteurs suivants peuvent avoir un effet positif sur le nombre de blessures :

- De bonnes pratiques de sécurité chez les travailleurs et les employeurs
- Une culture de travail axée sur le leadership en sécurité
- Les efforts de Travail sécuritaire NB en vue d'assurer que les bons employeurs / bonnes industries reçoivent les bons services, au bon moment

Les facteurs suivants peuvent avoir un effet positif sur la durée des réclamations :

- L'attention que porte Travail sécuritaire NB à l'intervention primaire, au programme de maintien au travail et de retour au travail en toute sécurité
- La présentation rapide de rapports liés aux réclamations
- L'évaluation primaire des capacités fonctionnelles et l'établissement d'un plan de réadaptation détaillé
- La mise en œuvre d'un plan de retour graduel au travail ou de retour à un travail modifié parrainé par l'employeur

La durée ou gravité des réclamations est un facteur particulièrement important puisqu'un assez petit nombre de réclamations représente des coûts de réclamation assez considérables.

Taux d'inflation

Le taux d'inflation, ou l'indice des prix à la consommation (IPC), est un facteur déterminant puisque le montant des prestations d'invalidité à court terme, d'invalidité à long terme et de survivant futures, ainsi que d'autres prestations et allocations est indexé chaque année en fonction de l'IPC.

Ces prestations augmenteront de 8,1 % en 2023, soit la plus grande augmentation depuis 1982 et un pourcentage beaucoup plus élevé que la moyenne de 1,9 % pour les 20 dernières années. La prévision des coûts continue d'inclure une hypothèse d'inflation à long terme de 2,25 % pour 2024 et au-delà, ce

qui reflète la meilleure estimation de l'augmentation moyenne de l'IPC sur les 20 à 30 prochaines années.

Rendement des placements

Travail sécuritaire NB perçoit des cotisations pour satisfaire à tous les frais actuels et futurs prévus des accidents d'un exercice donné. Les cotisations perçues sont investies pour produire un rendement réel moyen à long terme prévu de 3,75 %. Le rendement réel est le rendement prévu au-delà de l'inflation, tel qu'il est déterminé par l'augmentation de l'IPC. Cette attente quant au rendement est fondée sur l'atteinte de rendements des placements semblables aux rendements moyens à long terme pour les catégories d'actif dans lesquelles le portefeuille est investi.

Le portefeuille de placement de Travail sécuritaire NB a connu un rendement de (3,83 %) en 2022. Le taux de rendement réel, ou le rendement après inflation, s'est chiffré à (10,15 %) en 2022, ce qui était inférieur de 13,9 % au rendement de référence de 3,75 %. Le portefeuille de placement de Travail sécuritaire NB a dépassé le taux de rendement réel cible pour la période de 25 ans se terminant le 31 décembre 2022, produisant un rendement annualisé après inflation de 4,08 %.

Les placements en infrastructure et opportunistes ont dominé les rendements du portefeuille de placement, et ont produit un rendement de 14,85 % et de 11,25 % respectivement en 2022. Le portefeuille de placement en actions des marchés naissants et à revenu fixe ont présenté le pire rendement, lequel s'est chiffré à (16,0 %) et à (12,61 %) respectivement.

Bien que le rendement réel moyen prévu soit de 3,75 % à long terme, le taux de rendement réel peut varier considérablement au cours d'une plus courte période en raison de la volatilité à court terme des marchés financiers dans lesquels le portefeuille de Travail sécuritaire NB est investi. La stratégie financière à long terme et les politiques de placement énoncent la stratégie de Travail sécuritaire NB visant à maintenir une discipline quant aux placements et au financement lors de conditions volatiles des marchés.

Gestion financière

Étant donné que les marchés de capitaux sont, de par leur nature, volatils, il est essentiel que Travail sécuritaire NB maintienne un processus de planification et de prise de décision rigoureux afin de protéger l'intégrité et la stabilité de la caisse des accidents. Travail sécuritaire NB est un investisseur à long terme qui jouit d'une position financière solide. Il peut ainsi être patient et demeurer engagé envers des principes d'investissement et des croyances qui ont fait leurs preuves.

RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2022 (suite)

RISQUES

Les tendances et les événements au Nouveau-Brunswick et dans l'ensemble du Canada sont intimement liés à la réalisation de la vision de Travail sécuritaire NB et les facteurs environnementaux, économiques et sociaux représentent à la fois des risques et des possibilités pour l'organisme. Afin de maximiser les possibilités et de gérer les risques, le conseil d'administration examine chaque année son orientation stratégique et les risques auxquels l'organisme fait face. Il décide ensuite s'il doit réaffirmer ou modifier son portefeuille de risque et ses stratégies.

Travail sécuritaire NB joue également un rôle important dans l'économie de la province. Son *Plan stratégique 2022-2024* est fondé sur trois priorités qui forment la base de son travail pour aller de l'avant afin de faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler et garantir sa durabilité pour les années à venir. Le plan démontre comment nous offrirons une valeur au public en nous concentrant sur les gens, la prévention et l'intégrité, y compris des stratégies, des objectifs, des cibles et des indicateurs précis pour la période de 2022 à 2024.

Cinq risques au niveau de l'entreprise ont également été déterminés et sont gérés par Travail sécuritaire NB. Il s'agit de la culture et des valeurs; de la cybersécurité; de la sécurité psychologique; de la gouvernance des données; et de la modernisation et gouvernance d'entreprise.

REGARD VERS L'AVENIR

Pour ce qui est de 2023, nous sommes engagés à travailler avec nos employés et nos intervenants afin de créer un organisme qui est encore plus solidaire, plus lié et plus centré sur les clients, c'est-à-dire un organisme qui fera partie intégrante de notre vision, qui consiste à faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler.

Nous nous concentrerons sur la détermination et la recommandation d'améliorations à apporter à la législation et sur la réalisation de progrès par rapport aux engagements dans le cadre de notre feuille de route sur la modernisation. Voici des initiatives clés pour 2022 :

LES GENS AU PREMIER PLAN

Travail sécuritaire NB accorde la priorité aux gens, et cela commence au sein de notre propre organisme. Ce n'est que lorsque nos employés sont appuyés, en sécurité et engagés que nous pouvons en faire autant pour les travailleurs et les employeurs néo-brunswickois. Le programme Souci pour nos

employés (dans le cadre du volet de la modernisation) permettra d'établir une base solide pour nos employés. Nous nous inspirerons d'activités déjà en voie d'élaboration, telles qu'un cadre amélioré de santé et de sécurité psychologiques, et nous continuerons à établir un modèle d'apprentissage et de perfectionnement qui intègre le mentorat, l'encadrement, ainsi que l'éducation et la formation opportunes. Des investissements supplémentaires dans l'harmonisation de la culture, la formation en gestion du changement, le perfectionnement en leadership et la planification de la relève permettront à Travail sécuritaire NB de devenir un employeur de choix au Nouveau-Brunswick.

DES OUTILS MODERNISÉS POUR LES LIEUX DE TRAVAIL

Travail sécuritaire NB est engagé à offrir des services de qualité exceptionnelle aux clients. Dans le monde d'aujourd'hui, cela signifie qu'il faut tirer parti de nouvelles technologies. Travail sécuritaire NB commencera à offrir des formulaires en ligne afin d'améliorer les processus de demande de prestations et de déclaration d'incidents. Ces formulaires permettront d'assurer que les employeurs et les travailleurs donnent tous les renseignements nécessaires, ce qui réduira le nombre d'appels téléphoniques pour obtenir plus de renseignements et les délais d'attente inutiles. Nous mettrons également à jour les outils Web destinés aux comités mixtes d'hygiène et de sécurité (modèle de procès-verbal amélioré, questionnaire d'auto-évaluation et soutien en ligne) afin de renseigner les lieux de travail et les aider à être plus efficaces. Nous nous pencherons également sur la « prévention axée sur les données ». Une stratégie de données et une feuille de route, quoique encore à un stade initial, nous permettront d'améliorer la fonctionnalité du partage de données avec les employeurs et les travailleurs du Nouveau-Brunswick. Cette mesure peut aider les entreprises à prendre des décisions éclairées sur les tendances et les activités de prévention. Nous tirerons également parti de la technologie pour améliorer nos processus internes, ce qui se traduira par un meilleur service pour nos clients. Cela comprend l'élaboration d'un système de gestion de file d'attente pour notre processus de demande de prestations et la possibilité pour nos fournisseurs de services de transmettre davantage de rapports importants en ligne afin d'orienter notre prise de décision et les services offerts aux clients.

LÉGISLATION PORTANT SUR LA PÊCHE

À la suite de la récente adoption de la *Loi concernant l'hygiène et la sécurité des pêcheurs*, Travail sécuritaire NB concentrera ses efforts en vue de

RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2022 (suite)

préparer l'industrie de la pêche et ses propres employés. Le projet de loi, qui a reçu la sanction royale en décembre 2022, prévoit des modifications à la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*. Les bateaux de pêche seront considérés comme un « lieu de travail », et l'industrie devra adopter des mesures d'hygiène et de sécurité au travail, tout comme les autres employeurs et superviseurs de la province. De plus, l'utilisation d'un gilet de sauvetage ou d'un vêtement de flottaison individuel approuvé par Transports Canada sera désormais obligatoire à bord d'un bateau de pêche. En 2023, Travail sécuritaire NB continuera à travailler de près avec l'industrie de la pêche pour ce qui est de l'éducation et de la sensibilisation afin de voir à ce que toutes les parties soient bien préparées pour faire face aux nouvelles exigences qui entreront en vigueur en juin 2024. Nous préparerons également notre propre équipe afin d'assurer que nous sommes prêts pour les activités de sensibilisation et de conformité.

MODIFICATIONS APPORTÉES À LA LOI SUR L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL : SENSIBILISATION ET ÉDUCATION

La *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* et ses règlements sont des éléments fondamentaux d'une solide culture de travail sécuritaire au Nouveau-Brunswick. L'an dernier, Travail sécuritaire NB a fait la promotion de l'examen public du gouvernement du Nouveau-Brunswick portant sur le *Règlement général 91-191* pris en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*. De nombreuses dispositions du *Règlement* sont vieillies et ne sont plus conformes aux autres provinces et territoires au pays ou aux pratiques modernes au sein des industries. Les modifications proposées ont été préparées en collaboration avec des comités techniques d'intervenants. Les modifications touchent 22 sujets, y compris le bûcheronnage et la sylviculture; la construction; la sécurité électrique; le verrouillage; les mines; les matériaux contenant de l'amiante; et la qualité de l'air et la ventilation. En raison de l'ampleur des modifications, ces dernières seront mises en œuvre en trois phases. Les modifications dans le cadre de la phase I ont été mises en œuvre en avril 2022. Les recommandations dans le cadre de la phase II ont fait l'objet d'une consultation en juin 2022 et elles seront mises en œuvre au début de 2023. La phase III de l'examen public devrait commencer au début 2023. En raison du grand nombre de modifications, il faudra accroître les activités de sensibilisation et d'éducation. Travail sécuritaire NB prendra des mesures concrètes pour communiquer les modifications aux groupes de travailleurs et d'employeurs.

MODIFICATIONS À LA SUITE DE L'EXAMEN DE LA LOI SUR L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL TOUTS LES CINQ ANS

Selon la législation du Nouveau-Brunswick, un examen complet de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* doit être effectué tous les cinq ans. En 2022, nous avons présenté un rapport contenant des recommandations au gouvernement du Nouveau-Brunswick. En plus de modifications aux exigences relatives aux procès-verbaux des comités mixtes d'hygiène et de sécurité ainsi qu'au choix de casques de sécurité sur les chantiers, les recommandations portaient sur des détails d'ordre administratif, comme l'uniformité au niveau de la terminologie, l'utilisation du genre et la grammaire. Le gouvernement a accepté toutes les recommandations et, en 2023, Travail sécuritaire NB offrira des activités de sensibilisation et d'éducation aux travailleurs et aux employeurs.

SERVICE DE MAINTIEN AU TRAVAIL / INTERVENTION PRIMAIRE

Travail sécuritaire NB est engagé à prévenir l'incapacité au travail. Des preuves démontrent que les travailleurs qui se rétablissent pendant qu'ils sont au travail ou qui retournent au travail dès qu'il est sécuritaire de le faire obtiennent de meilleurs résultats. En 2022, nous avons donc mis en œuvre le service Maintien au travail, qui vise une communication dès le début du processus ainsi qu'une approche de soins par étapes pour les travailleurs et les employeurs. Le service permet également de dépister plus rapidement les clients à risque élevé d'être atteints d'une incapacité au travail afin qu'ils puissent faire l'objet d'un renvoi accéléré en vue de la gestion de cas et obtenir un bon plan de réadaptation qui leur permettra d'obtenir des services de soutien rapidement. En 2023, nous poursuivrons ce travail, et examinerons des façons de mieux gérer les réclamations complexes et les partenariats en matière de soins de santé. Nous déterminerons comment tirer parti de la technologie pour simplifier et automatiser la prestation des services de santé, tout en tenant compte de l'importance des rapports personnels. En collaboration avec nos intervenants, nous élaborerons un nouveau modèle de prestation de services en matière de réclamations, c'est-à-dire un modèle qui a une orientation claire. Ensemble, nous visons à assurer des soins exceptionnels en offrant des services de haute qualité et en temps opportun, adaptés au travailleur.

APPUI POUR LES PREMIERS INTERVENANTS

En 2023, Travail sécuritaire NB examinera la liste des cancers présumés visés par la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*. La liste actuelle n'a pas été mise à jour depuis l'entrée en vigueur de la *Loi* en 2009. Travail sécuritaire NB examinera également la définition

RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2022 (suite)

d'« intervenant d'urgence » en vertu de la *Loi sur les accidents du travail*. Selon la *Loi*, si un intervenant d'urgence (ou un premier intervenant) reçoit un diagnostic de trouble de stress post-traumatique, ce dernier est présumé être découlé du lieu de travail, ce qui accélère le processus pour obtenir du soutien en éliminant l'étape de la prise de décision. Travail sécuritaire NB déterminera si la définition actuelle reflète fidèlement la réalité des premiers intervenants et si une modification législative est nécessaire. Pour ce faire, il consultera les intervenants et s'appuiera sur des données médicales ainsi que sur des analyses comparatives avec d'autres provinces et territoires du Canada et du monde entier.

NOUVEAUX SYSTÈMES DE RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES

En tant que responsable de la gérance de confiance au Nouveau-Brunswick, Travail sécuritaire NB est engagé à établir une culture de reddition de comptes, et à améliorer ses capacités ou à en tirer parti. Pour ce faire, nous devons disposer de systèmes solides, stables et durables. En 2023, nous nous concentrerons sur la réalisation de progrès importants relativement à la mise en œuvre de nouveaux systèmes financiers et en matière de ressources humaines. Ces systèmes réduiront le fardeau administratif pour les employés, permettront de mieux connaître le rendement financier dans l'ensemble de l'organisme, appuieront la croissance des employés de Travail sécuritaire NB ainsi que garantiront une ressource stable et fiable.

MODÈLE D'AFFAIRES POUR LA DIVISION DE LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION / FONDATIONS DE LA TECHNOLOGIE

La Division de la technologie de l'information de Travail sécuritaire NB touche tous les aspects de l'organisme. La cybersécurité, la communication, la gestion des données et la protection de la vie privée font partie intégrante de notre travail. En 2023, nous effectuerons un examen détaillé des besoins actuels et prévus. Nous examinerons des plateformes de données modernes qui permettront à l'organisme d'être axé sur des données plus matures et qui offriront des possibilités de croissance pour un travail à plus grande valeur. Nous examinerons les compétences, les processus, la technologie, la formation, les partenariats et les approches en matière de prestation de services. Nous examinerons aussi des plateformes susceptibles de donner une plus grande souplesse et flexibilité à l'organisme, ainsi qu'une meilleure expérience uniforme pour l'utilisateur. Cette initiative, qui s'échelonnera sur plusieurs années, comprendra plusieurs projets.

AMÉLIORATION DES PRESTATIONS POUR LES TRAVAILLEURS BLESSÉS

Travail sécuritaire NB effectue un examen approfondi des lois dont il est responsable une fois tous les cinq ans. Un total de 13 recommandations sont ressorties de l'examen de la *Loi sur les accidents du travail* en 2022, y compris deux recommandations clés qui amélioreront les prestations pour les travailleurs blessés, notamment :

- Augmenter le salaire annuel maximum
- Faire passer le pourcentage de prestations pour perte de gains de 85 % à 90 %

En 2023, nous collaborerons avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick pour préparer ces recommandations en vue du processus législatif.

LIEU DE TRAVAIL RÉIMAGINÉ

Comme de nombreux organismes, Travail sécuritaire NB continue d'adapter son environnement de travail pour mieux servir ses employés et ses clients. Et bien que la COVID-19 ait certainement présenté des défis, il y a aussi eu de bons côtés. À la fin de 2022, 90 % de nos employés travaillaient efficacement à distance. Nous sommes fiers de la capacité à évoluer dont nous avons fait preuve pendant cette période et nous continuerons à soutenir le travail à distance. En 2023, nous continuerons à évoluer, en veillant à ce que nos mesures de santé et de sécurité continuent à bien soutenir une main-d'œuvre à distance et que nous offrons les outils, les renseignements et la formation qui nous permettent de bien réussir dans cet environnement.

SOMMAIRE

Pour réaliser la modernisation ambitieuse de Travail sécuritaire NB et faire des progrès importants dans le cadre de notre nouveau plan stratégique, nous savons que nous devons travailler encore plus étroitement avec nos intervenants et chercher activement de nouvelles possibilités de collaboration.

Nous vous encourageons à participer aux consultations et à maintenir un lien tout au long de la modernisation afin d'établir des lieux de travail plus sains et sécuritaires; un régime d'indemnisation des travailleurs plus durable et accessible; ainsi qu'un organisme qui met les gens au premier plan.

En tant qu'organisme axé sur les gens, Travail sécuritaire NB continuera toujours à se faire constamment le champion des travailleurs et des employeurs, et à travailler avec des partenaires pour continuellement trouver des façons de prévenir et de minimiser l'effet des blessures et des maladies liées au travail, tout en contribuant à la prospérité de la province.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE D'INFORMATION FINANCIÈRE

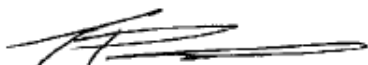
Les états financiers consolidés de Travail sécuritaire NB ont été dressés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité des données présentées, notamment des estimations, des hypothèses actuarielles et des jugements comptables importants. Cette responsabilité inclut le choix et l'application d'hypothèses actuarielles et de principes comptables appropriés, conformes aux Normes internationales d'information financière.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers consolidés, la direction exerce les contrôles internes qui s'imposent de façon que l'utilisateur soit raisonnablement assuré que l'information financière livrée est pertinente et fiable et que l'actif est adéquatement protégé. Le Service de la vérification interne effectue des examens pour s'assurer que les contrôles et méthodes internes de Travail sécuritaire NB sont appropriés, uniformes et effectués d'une façon uniforme.

Le conseil d'administration a la responsabilité d'évaluer la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers consolidés figurant dans le présent rapport annuel. Il est assisté dans ses responsabilités par le Comité de vérification, qui examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation, et rencontre périodiquement la direction, les actuaires indépendants, les vérificateurs indépendants ainsi que le vérificateur interne pour discuter des contrôles internes et de toutes les autres questions reliées à l'information financière.

TELUS Santé, cabinet d'actuares-conseils indépendant de Travail sécuritaire NB, a effectué une évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations figurant dans les états financiers consolidés de Travail sécuritaire NB ainsi qu'a fait rapport à ce sujet conformément aux principes actuariels reconnus.

Le cabinet Grant Thornton, les vérificateurs indépendants de Travail sécuritaire NB, a effectué une vérification des états financiers consolidés de Travail sécuritaire NB conformément aux Normes internationales d'information financière. Le rapport des vérificateurs indépendants contient la description de l'étendue de cette vérification indépendante et l'expression de leur opinion sur les états financiers consolidés.



Tim Petersen, CPA, CA
Président et chef de la direction
Travail sécuritaire NB




Carolyn MacDonald
Principale agente financière par intérim
Travail sécuritaire NB

ÉNONCÉ D'OPINION

J'ai procédé à l'évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations de Travail sécuritaire NB au 31 décembre 2022 (la « date d'évaluation »). Les données, les hypothèses actuarielles, les méthodes d'évaluation et les résultats sont détaillés dans le rapport d'évaluation actuarielle à la date d'évaluation; le présent énoncé d'opinion est partie intégrante de ce rapport.

1. Travail sécuritaire NB a fourni les données sur lesquelles s'appuie notre évaluation. Nous avons effectué les vérifications du caractère raisonnable des données que nous jugeons appropriées. Les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation.
2. Les hypothèses économiques sont en accord avec la stratégie financière à long terme et les politiques de placement de Travail sécuritaire NB. Les taux annuels d'actualisation utilisés sont présentés à la note 3 afférente aux états financiers. Les hypothèses actuarielles choisies dans le calcul des engagements sont adéquates et appropriées aux fins de l'évaluation.
3. Les méthodes sont appropriées aux fins de l'évaluation et sont conformes à la pratique actuarielle reconnue chez les organismes chargés de l'indemnisation des travailleurs au Canada.
4. L'estimation du passif actuariel à la date d'évaluation est de 1 259 042 000 \$ pour les employeurs cotisés. Ce chiffre comprend des provisions pour les prestations et les frais d'administration futurs qu'on prévoit payer après la date d'évaluation pour des réclamations survenues à la date d'évaluation ou avant. Il comprend également une provision pour les réclamations pour maladies professionnelles de longue latence liées à une exposition survenue à la date d'évaluation ou avant.
5. En plus du passif pour les employeurs cotisés, Travail sécuritaire NB investit un montant de 16 429 000 \$ dans la caisse des accidents pour les rentes actualisées destinées aux employés blessés des employeurs tenus personnellement responsables.
6. À la date d'évaluation, les engagements relatifs aux cotisations de pension et aux intérêts courus déjà réservés par Travail sécuritaire NB jusqu'à la date d'évaluation pour pourvoir au versement de pensions aux travailleurs blessés et aux conjoints survivants à partir de l'âge de 65 ans sont compris dans les chiffres ci-dessus et ont été fournis par le personnel du Bureau du principal agent financier de Travail sécuritaire NB.
7. Le montant du passif actuariel constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations relatives à l'indemnisation des préjudices corporels, et les résultats de l'évaluation sont fidèlement présentés dans les états financiers.
8. J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada.
9. L'évaluation est fondée sur les dispositions de la *Loi sur les accidents du travail* du Nouveau-Brunswick ainsi que sur les politiques et les pratiques de Travail sécuritaire NB en vigueur à la date d'évaluation. L'évaluation ne comprend que les prestations relevant de la *Loi sur les accidents du travail*.



Conrad Ferguson, F.I.C.A.

TELUS Santé

Mai 2023

Le présent rapport a été examiné par un pair, soit Sekayi Campbell, F.I.C.A.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS

Aux membres du conseil d'administration

TRAVAIL SÉCURITAIRE NB

Opinion

Nous avons effectué la vérification des états financiers consolidés de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick (sous le titre de Travail sécuritaire NB), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, l'état consolidé des résultats, l'état consolidé des variations du niveau de capitalisation et l'état consolidé des mouvements de la trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes afférentes aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Travail sécuritaire NB au 31 décembre 2022 ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses mouvements de la trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des vérificateurs à l'égard de la vérification des états financiers consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants de Travail sécuritaire NB conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à la vérification des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion de vérification.

Informations autres que les états financiers et le rapport des vérificateurs sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport des vérificateurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre vérification des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de la vérification, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de Travail sécuritaire NB à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider Travail sécuritaire NB ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS (suite)

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de Travail sécuritaire NB.

Responsabilité des vérificateurs à l'égard des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des vérificateurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'une vérification réalisée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'une vérification réalisée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cette vérification. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures de vérification en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour la vérification afin de concevoir des procédures de vérification appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de Travail sécuritaire NB;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de Travail sécuritaire NB à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener Travail sécuritaire NB à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux de vérification et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre vérification.

Grant Thornton LLP

Grant Thornton LLP

Comptables professionnels agréés

Saint John, Canada

Le 31 mai 2023

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 DÉCEMBRE 2022

	2022 (en milliers)	2021 (en milliers)
ACTIF		
Espèces et équivalents d'espèces (note 5)	69 534 \$	70 191 \$
Créances et autres (note 6)	19 132	21 083
Placements (notes 7 et 8)	1 853 056	1 925 352
Immobilisations (note 9)	6 919	7 564
	<u>1 948 641 \$</u>	<u>2 024 190 \$</u>
PASSIF ET NIVEAU DE CAPITALISATION		
Comptes fournisseurs et frais courus (note 10)	21 269 \$	25 726 \$
Engagements au titre des prestations (notes 3, 4 et 11)	1 275 471	1 322 170
Total des engagements	1 296 740	1 347 896
Niveau de capitalisation de Travail sécuritaire NB	618 128	639 859
Participations ne donnant pas le contrôle (note 2)	33 773	36 435
	651 901	676 294
	<u>1 948 641 \$</u>	<u>2 024 190 \$</u>

Au nom du conseil d'administration,



James E. A. Stanley
Comité de vérification, conseil
d'administration



Tina Soucy
Comité de vérification, conseil
d'administration



Mel Norton
Président du conseil d'administration

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

	2022 (en milliers)	2021 (en milliers)
REVENUS		
Revenu des cotisations (note 12)	206 471 \$	232 577 \$
Revenu de placements (note 7)	(74 610)	215 415
	131 861	447 992
DÉPENSES		
Frais engagés au titre des réclamations (note 11)		
Paiements au titre des prestations	135 477	130 465
Variations au niveau de l'évaluation actuarielle du passif au titre des prestations	(46 699)	(57 062)
Total des frais engagés au titre des réclamations	88 778	73 403
Administration (note 14)	59 866	57 085
Obligations prévues par la loi (note 15)	3 999	4 690
	63 865	61 775
Total des dépenses	152 643	135 178
Revenu (perte) net pour l'exercice	(20 782) \$	312 814 \$
Revenu (perte) net pour l'exercice attribuable à :		
Travail sécuritaire NB	(21 731)	310 504
Participations ne donnant pas le contrôle (note 2)	949	2 310
	(20 782) \$	312 814 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DU NIVEAU DE CAPITALISATION

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

	Travail sécuritaire NB (en milliers)	Participations ne donnant pas le contrôle (en milliers)	2022 Total (en milliers)	2021 Total (en milliers)
Niveau de capitalisation, début de l'exercice	639 859 \$	36 435 \$	676 294 \$	364 929 \$
Apport en capital provenant de participations ne donnant pas le contrôle	–	3 588	3 588	3 169
Distributions aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	–	(7 199)	(7 199)	(4 618)
Revenu (perte) net pour l'exercice	(21 731)	949	(20 782)	312 814
Niveau de capitalisation, fin de l'exercice	618 128 \$	33 773 \$	651 901 \$	676 294 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ÉTAT CONSOLIDÉ DES MOUVEMENTS DE LA TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

	2022 (en milliers)	2021 (en milliers)
Rentrées et sorties de fonds liées à l'exploitation		
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes :		
Employeurs cotisés	209 807 \$	233 390 \$
Intérêts et dividendes	45 234	41 848
	255 041	275 238
Sorties de fonds affectées aux utilisations suivantes :		
Travailleurs blessés ou tiers au nom des travailleurs blessés (note 11)	135 477	130 465
Fournisseurs et employés, pour des services administratifs et autres	73 147	60 062
	208 624	190 527
Rentrées nettes de fonds liées à l'exploitation	46 417	84 711
Rentrées et sorties de fonds liées à l'investissement		
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes :		
Vente de placements	1 036 976	350 706
Apport en capital provenant de participations ne donnant pas le contrôle	3 825	5 094
	1 040 801	355 800
Sorties de fonds provenant des sources suivantes :		
Vente de placements	1 079 413	454 187
Acquisition d'immobilisations	991	1 063
Distributions aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	7 379	4 626
	1 087 783	459 876
Sorties nettes de fonds liées à l'investissement	(46 982)	(104 076)
Rentrées et sorties de fonds liées au financement		
Remboursement des obligations locatives	92	515
Sorties nettes de fonds liées au financement	(92)	(515)
Diminution des espèces pendant l'exercice	(657)	(19 881)
Espèces et équivalents d'espèces, début de l'exercice	70 191	90 072
Espèces et équivalents d'espèces, fin de l'exercice	69 534 \$	70 191 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2022

1. AUTORITÉ ET NATURE DES OPÉRATIONS

La Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (sous le titre de Travail sécuritaire NB) a été créée par l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick pour entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1995, aux termes de la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail*. Travail sécuritaire NB, avec son siège social au 1, rue Portland, à Saint John, au Nouveau-Brunswick, est responsable de l'application de la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail* et le *Tribunal d'appel des accidents au travail*, de la *Loi sur les accidents du travail* et de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*, et conformément aux dispositions de ces lois, de la promotion de la prévention des accidents; de l'administration du versement des prestations aux travailleurs victimes d'accident et aux conjoints survivants; et du prélèvement et de la perception auprès d'employeurs de cotisations suffisantes pour financer les coûts actuels et futurs des réclamations existantes.

Travail sécuritaire NB est également responsable de l'application de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* et, conformément aux dispositions de cette *Loi*, de l'administration du versement des prestations aux pompiers ou anciens pompiers et les personnes à leur charge; et du prélèvement et de la perception de cotisations auprès des municipalités, des communautés rurales et des districts de services locaux. Les états financiers consolidés de Travail sécuritaire NB ne comprennent pas les résultats d'exploitation en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* puisque Travail sécuritaire NB ne contrôle pas la caisse d'indemnisation établie en vertu de cette *Loi*. Une série distincte d'états financiers est préparée pour cette *Loi*.

Le conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers consolidés le 31 mai 2023.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES

Les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 et les informations comparatives pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 ont été préparés conformément aux conventions comptables présentées plus bas.

Les conventions comptables sont choisies et appliquées pour assurer que l'information financière qui en découle satisfait aux concepts de la pertinence et de la fiabilité, assurant ainsi que la nature des transactions sous-jacentes ou autres événements est présentée.

a) Préparation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et aux interprétations publiées par le International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) en vigueur au 31 décembre 2022, et sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf mention contraire.

Les états financiers consolidés de Travail sécuritaire NB ont été préparés en se fondant sur le coût historique, sauf pour les placements, qui sont évalués à la juste valeur, et les engagements au titre des prestations, qui sont actualisés à leur valeur actuelle en fonction des hypothèses décrites à la note 3.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2022

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (suite)

b) Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Travail sécuritaire NB et de WorkSafeNB Investments Limited (WSNBIL). WSNBIL est une filiale que Travail sécuritaire NB contrôle, c'est-à-dire qu'elle a le pouvoir de diriger les activités pertinentes d'une entité; elle est exposée ou a droit à des rendements variables de l'entité; et elle a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur les rendements. WSNBIL détient des actifs d'infrastructure et de biens immobiliers en fiducie pour Travail sécuritaire NB, la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*. Les quotes-parts dans l'actif net au 31 décembre 2022 : Travail sécuritaire NB, 87,9 %; la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard, 10,6 %; et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, 1,5 %. La totalité des opérations et des soldes réciproques de Travail sécuritaire NB et WSNBIL sont éliminés lors de la consolidation.

Les participations ne donnant pas le contrôle, qui font partie des capitaux propres, représentent la part de l'actif net de WSNBIL qui est détenu par la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*.

c) Rajustements actuels et futurs des conventions comptables

Le Conseil des normes comptables internationales cherche continuellement à améliorer et à élaborer de nouvelles normes comptables. Il a publié un certain nombre d'exposés-sondages sur de nouvelles normes qui devraient entrer en vigueur au cours des prochains exercices. Travail sécuritaire NB surveille de façon continue les plans de travail et les publications du Conseil afin d'évaluer toute incidence possible sur l'organisme. Voici des modifications importantes aux normes comptables qui pourraient avoir un effet sur Travail sécuritaire NB à l'avenir :

IAS 1 Présentation des états financiers (modifications) – Les modifications apportées à IAS 1 visent à exiger que les entités fournissent des informations sur leurs méthodes comptables significatives plutôt que sur leurs principales méthodes comptables. Le Conseil a publié des indications qui aideront les entités à porter des jugements sur l'importance relative des informations à fournir concernant les méthodes comptables. Travail sécuritaire NB procédera à une évaluation de l'incidence des modifications, qui s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

IFRS 9 Instruments financiers – Le Conseil des normes comptables internationales a publié IFRS 9 *Instruments financiers*, qui a remplacé IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. La norme était en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Toutefois, Travail sécuritaire NB était admissible à une exemption temporaire en raison de son activité prédominante en matière de contrats d'assurance et adoptera la norme en même temps que IFRS 17 *Contrats d'assurance* pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

La norme aura une incidence sur la façon dont Travail sécuritaire NB comptabilise les actifs et les passifs financiers ainsi que sur la façon dont le rendement financier est comptabilisé et présenté dans les états consolidés des résultats et dans les notes afférentes aux états financiers consolidés. La norme prévoit un modèle modifié de comptabilisation et d'évaluation des instruments financiers, et un modèle unique et prospectif de dépréciation fondé sur les « pertes attendues ».

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2022

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (suite)

Les principaux changements prévus au niveau des méthodes comptables de Travail sécuritaire NB, ainsi qu'au niveau de la présentation et des informations à fournir découlant de l'application de IFRS 9 sont les suivants :

- Travail sécuritaire NB continuera à classer et à évaluer ses actifs financiers d'investissement à la juste valeur par le biais du résultat net. Le classement de l'actif financier d'investissement en vertu de IFRS 9 reposera sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier et sur le modèle économique de Travail sécuritaire NB pour la gestion de l'actif financier. Étant donné que Travail sécuritaire NB gère le portefeuille selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente », et que les flux de trésorerie ne sont pas fondés sur le capital et les intérêts, les actifs d'investissement demeurent à la juste valeur par le biais du résultat net. La terminologie changera par rapport à IAS 39, mais le traitement comptable sous-jacent restera le même.
- Travail sécuritaire NB continuera de classer et d'évaluer ses autres actifs financiers au coût amorti. Le classement des autres actifs financiers en vertu de IFRS 9 est également effectué en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et du modèle économique de Travail sécuritaire NB pour la gestion des autres actifs financiers. Étant donné que Travail sécuritaire NB gère ces actifs financiers selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente », et que les flux de trésorerie sont uniquement des paiements de capital et d'intérêts, d'autres actifs financiers demeurent au coût amorti. La terminologie changera par rapport à IAS 39, mais le traitement comptable sous-jacent restera le même.
- Travail sécuritaire NB adoptera le nouveau modèle simplifié de dépréciation fondé sur les pertes attendues qui utilise la correction de valeur pour pertes pour la durée de vie de toutes les créances, lesquelles sont regroupées en fonction de leur type et de leurs pertes historiques. L'approche simplifiée s'applique lorsqu'il existe des circonstances raisonnables et justifiables pour le faire. L'adoption du modèle n'aura pas d'incidence importante sur les valeurs comptables des actifs financiers de Travail sécuritaire NB au 1^{er} janvier 2022.
- Travail sécuritaire NB continuera à classer et à évaluer ses passifs financiers au coût amorti. Lorsqu'un passif financier est modifié de manière non substantielle, la différence par rapport à la valeur actualisée des flux de trésorerie actualisés est immédiatement comptabilisée en résultat, ce qui n'était pas exigé auparavant par IAS 39.

La norme IFRS 9 sera mise en œuvre de façon rétrospective. Les différences au niveau de la valeur comptable des actifs et passifs financiers résultant de l'adoption de la norme seront comptabilisées dans le solde d'ouverture des résultats non distribués au 1^{er} janvier 2022.

Travail sécuritaire NB achève l'évaluation de l'incidence de l'adoption de la norme. On ne s'attend pas à ce qu'elle ait une incidence importante.

IFRS 17 Contrats d'assurance – Le Conseil des normes comptables internationales a publié IFRS 17 *Contrats d'assurance*, qui remplacera IFRS 4 *Contrats d'assurance*. En juin 2020, une modification a été publiée afin de reporter la date d'entrée en vigueur de IFRS 17 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Travail sécuritaire NB a opté de reporter la date d'entrée en vigueur à l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2023, avec une date de transition du 1^{er} janvier 2022.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2022

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (suite)

La norme aura une incidence sur la façon dont Travail sécuritaire NB comptabilise les contrats d'assurance ainsi que sur la façon dont le rendement financier est comptabilisé et présenté dans l'état consolidé des résultats et dans les notes afférentes aux états financiers consolidés.

La norme aura une incidence importante sur la présentation de l'information financière de Travail sécuritaire NB en raison de la mise en œuvre de nouveaux modèles de comptabilisation et d'évaluation des revenus et des passifs d'assurance. L'une des modifications les plus importantes est l'adoption d'un taux d'intérêt fondé sur le marché pour actualiser les flux de trésorerie futurs des engagements au titre des prestations. On s'attend que cette modification augmente les engagements au titre des prestations figurant dans l'état de la situation financière au moment de la transition et entraîne des fluctuations au niveau des résultats communiqués.

Les principaux changements prévus au niveau des méthodes comptables de Travail sécuritaire NB, ainsi qu'au niveau de la présentation et des informations à fournir découlant de l'application de IFRS 17 sont les suivants :

- Les contrats d'assurance seront regroupés en un portefeuille unique. La norme exige que les contrats d'assurance soient regroupés et évalués ensemble selon les contrats qui sont gérés ensemble et qui comportent des risques similaires.
- Les contrats d'assurance dans le portefeuille unique feront partie du même groupe constitué en fonction de la rentabilité et seront évalués ensemble en fonction de la rentabilité attendue du groupe de contrats d'assurance afin de déterminer s'ils sont déficitaires au cours de l'exercice pendant lequel ils entrent en vigueur. Travail sécuritaire NB sera tenu de comptabiliser immédiatement une perte dans le résultat net si on prévoit que le groupe est onéreux. Il peut regrouper les contrats d'assurance dans les mêmes groupes constitués en fonction de la rentabilité lorsqu'il existe des circonstances raisonnables et justifiables pour le faire.
- Les contrats d'assurance seront évalués selon la méthode de la répartition des primes. Il s'agit d'une approche simplifiée dans le cadre de laquelle les contrats d'assurance sont évalués en fonction de profits non acquis. La méthode générale d'évaluation consiste à évaluer les contrats d'assurance à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, ajustée au titre du risque non financier, et inclut une marge sur services contractuels. Toutefois, si les contrats d'assurance sont à court terme, on peut choisir entre la méthode de répartition des primes et la méthode générale d'évaluation, ce qui est le cas pour Travail sécuritaire NB.
- Travail sécuritaire NB utilisera la courbe de référence illiquide qui sera publiée à intervalles réguliers par Fiera Capital pour l'Institut canadien des actuaires. La norme exige que les flux de trésorerie futurs estimés soient évalués au moyen d'un taux d'actualisation qui reflète la valeur temps de l'argent et le risque financier des caractéristiques sous-jacentes du passif, y compris la durée du portefeuille (par rapport à IFRS 4 qui utilise un taux d'actualisation reflétant le portefeuille sous-jacent d'actifs lié au passif au titre des contrats d'assurance).
- Les résultats des activités d'assurance, qui comprennent des produits des activités d'assurance, nets des charges afférentes aux activités d'assurance dans l'état consolidé des résultats, seront présentés de façon distincte des activités d'investissement et des autres charges.
- De nouvelles obligations d'information importantes sur les passifs d'assurance devront également être présentées dans les notes afférentes aux états financiers consolidés.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2022

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (suite)

La norme IFRS 17 peut être mise en œuvre de façon prospective ou rétrospective. Travail sécuritaire NB a déterminé qu'il est possible d'appliquer la norme de façon rétrospective. Par conséquent, il effectuera une application rétrospective intégrale pour le portefeuille de contrats d'assurance. Les écarts qui surviennent dans la comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance seront portés au solde d'ouverture du niveau de capitalisation au 1^{er} janvier 2022 dans les états financiers consolidés de l'exercice 2023.

Travail sécuritaire NB achève l'évaluation de l'incidence de l'adoption de la norme.

d) Utilisation des estimations comptables et incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers selon les IFRS exige l'utilisation d'un certain nombre d'estimations comptables critiques. La direction doit également exercer son jugement pour appliquer les conventions comptables de Travail sécuritaire NB. Les champs comportant un niveau plus élevé de jugement ou de complexité, ou les champs où les hypothèses et les estimations sont importantes pour les états financiers, ont été présentés aux notes 2 et 3. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et sont fondés sur l'expérience acquise ainsi que d'autres facteurs, y compris les prévisions relativement aux événements futurs que l'on croit être raisonnables selon les circonstances. Les résultats réels pourraient être supérieurs ou inférieurs à ces estimations.

e) Jugements critiques

La direction intègre les jugements critiques à l'élaboration et à l'application de méthodes comptables pour la comptabilisation et l'évaluation. Ces jugements ont une incidence directe sur la comptabilisation et l'évaluation initiales et subséquentes de transactions et soldes figurant dans les états financiers consolidés. La direction a fondé ses jugements et hypothèses sur les renseignements disponibles au moment de la préparation des états financiers consolidés.

f) Espèces et équivalents d'espèces

Les espèces et les équivalents d'espèces sont comptabilisés à leur juste valeur et sont sous forme d'espèces et d'instruments à revenu fixe qui seront liquidés dans l'exercice.

g) Revenu des cotisations

Le revenu des cotisations est calculé en fonction des masses salariales réelles ou estimatives déclarées par l'employeur, ou des cotisations arbitraires déterminées par Travail sécuritaire NB. Des taux de cotisation distincts sont établis pour chaque classification d'industries. Une provision pour créances douteuses est prévue dans le cas de cotisations à recevoir déterminée selon la meilleure estimation de la direction.

Une partie du revenu des cotisations pour l'exercice n'est facturée ou reçue qu'après la fin de l'exercice. La créance est déterminée à partir des montants facturés et reçus après la fin de l'exercice. Toute différence entre ces cotisations non facturées et les cotisations réelles reçues est créditée ou portée au revenu de l'exercice suivant.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2022

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (suite)

h) Placements

Travail sécuritaire NB désigne tous les placements de portefeuille, sauf les contrats de change à terme, comme étant des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de sa comptabilisation initiale, et ils sont comptabilisés à leur juste valeur. Les contrats de change à terme sont classés comme étant détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les revenus en intérêts et en dividendes ainsi que les gains et les pertes matérialisés sur tous les placements de portefeuille sont inclus dans le revenu de placements. Les revenus en intérêts et en dividendes sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils ont été gagnés, et les gains et les pertes matérialisés sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils se produisent. Les gains et les pertes non matérialisés sont inclus dans le revenu de placements et comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils se produisent. Tous les achats et toutes les ventes de valeurs classés comme des placements de portefeuille sont comptabilisés en appliquant le principe de la comptabilisation à la date de transaction.

Travail sécuritaire NB désigne tous les placements de portefeuille, sauf les contrats de change à terme, comme étant des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de sa comptabilisation initiale puisque le portefeuille est géré et son rendement est évalué à la juste valeur, conformément aux politiques et aux directives qui énoncent la stratégie de placement et les contrôles de risque de l'organisme. Les placements de portefeuille sont détenus afin de satisfaire aux engagements au titre des prestations. La mesure la plus pertinente pour évaluer si les placements sont suffisants pour satisfaire aux engagements est la juste valeur. Puisque les placements de portefeuille sont une composante clé des activités d'assurance continues de Travail sécuritaire NB, les revenus en intérêts et en dividendes ainsi que les pertes et les gains matérialisés et non matérialisés sur les placements de portefeuille sont comptabilisés dans le bénéfice d'exploitation.

La juste valeur des placements est établie comme suit :

- Les capitaux propres cotés sont évalués selon leur cours vendeur de clôture à la fin de l'exercice tel qu'il est déterminé dans les bourses de valeurs publiques reconnues.
- Les placements à échéance fixe sont évalués selon leur cours de clôture à la fin de l'exercice ou la moyenne des derniers cours acheteurs / vendeurs en fonction des cotes publiques disponibles de courtiers reconnus en telles valeurs.
- Les billets de trésorerie, les billets à court terme, les bons du Trésor et les dépôts à terme venant à échéance dans une période allant jusqu'à un an sont évalués selon leur cours de clôture ou acheteur à la fin de l'exercice en fonction des cotes publiques disponibles de courtiers reconnus en telles valeurs, ou au coût d'acquisition en plus des intérêts courus, ce qui correspond approximativement à la juste valeur.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2022

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (suite)

- Les parts de fonds en gestion commune sont évaluées à leur valeur de l'actif net à la fin de l'exercice tel qu'un gestionnaire ou un administrateur de fonds le détermine. Dans le cas de fonds communs qui détiennent des actions et des titres à revenu fixe, ces valeurs représentent la part proportionnelle de Travail sécuritaire NB d'actif net sous-jacent à leur juste valeur déterminée selon leur cours vendeur de clôture ou acheteur à la fin de l'exercice, ou la moyenne des derniers cours acheteurs / vendeurs en fonction des cotes publiques disponibles de courtiers reconnus en telles valeurs. Dans le cas de fonds communs qui détiennent des dérivés, les dérivés compensés sont évalués au prix de clôture proposé par la chambre de compensation pertinente, et les dérivés hors cote sont évalués selon le modèle normalisé de l'industrie. Les options cotées en bourse sont évaluées selon le dernier prix de vente ou le cours acheteur de clôture pour les positions longues et le cours vendeur de clôture pour les positions courtes. Dans le cas de fonds communs de biens immobiliers classés au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs, ces valeurs représentent la part proportionnelle de Travail sécuritaire NB d'actif net sous-jacent à leur juste valeur déterminée selon des évaluations indépendantes, moins tout élément du passif sur l'actif du fonds. Dans le cas de fonds communs d'infrastructure et de biens immobiliers classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs, ces valeurs représentent la part proportionnelle de Travail sécuritaire NB d'actif net sous-jacent à leur juste valeur déterminée selon une méthode ou plus, y compris des flux de trésorerie actualisés, des multiples de gains et des opérations récentes comparables. Dans la première année, le coût est considéré être une estimation appropriée de la juste valeur.
- Les contrats de change à terme sont évalués selon leurs gains ou leurs pertes non matérialisés en se fondant sur les taux de change du marché à la date de l'état de la situation financière.

i) Juste valeur d'autres éléments d'actif et du passif

La valeur comptable des comptes débiteurs et des comptes créditeurs correspond approximativement à leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces instruments.

j) Devises

L'actif en devises est converti en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les produits de l'actif sont convertis au taux en vigueur au moment où on les reçoit. Les gains ou les pertes sur change matérialisés sont inclus dans le revenu de placements et comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils ont été gagnés. Les gains ou les pertes sur change non matérialisés résultant de la conversion de soldes d'actif en devises sont comptabilisés dans le revenu de placements au cours de la période au cours de laquelle ils se produisent.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2022

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (suite)

k) Engagements au titre des prestations

Les engagements au titre des prestations représentent la valeur actuarielle actualisée de tous les paiements futurs prévus au titre des prestations relatifs aux réclamations de l'exercice courant ou de tout exercice antérieur. Les engagements au titre des prestations incluent la provision relative à toutes les prestations prévues par la législation, les politiques et les méthodes administratives en vigueur à l'égard des réclamations existantes. Les engagements au titre des prestations incluent également le passif estimatif pour les maladies professionnelles latentes et une provision à l'égard des frais d'administration futurs des réclamations existantes. Compte tenu de la nature du passif estimatif pour les maladies professionnelles latentes et de l'étendue des données disponibles sur les coûts historiques des réclamations connexes, ce passif est plus incertain du fait de sa nature que tout autre engagement au titre des prestations. À mesure que les données s'accumulent et qu'elles font l'objet d'une analyse, des rajustements pourraient être nécessaires pour améliorer la précision. Le personnel actuariel interne de Travail sécuritaire NB calcule le passif au titre des prestations, et ce, conformément à la pratique actuarielle reconnue établie par l'Institut canadien des actuaires.

Travail sécuritaire NB a comme pratique de retenir les services d'un actuaire-conseil indépendant pour procéder à une évaluation de ses engagements au titre des prestations chaque année. Les coûts réels futurs pourraient être supérieurs ou inférieurs aux montants qui figurent dans les états financiers consolidés.

Diverses techniques d'estimation sont utilisées pour faire l'évaluation. Elles sont habituellement fondées sur des analyses statistiques de l'expérience acquise, qui tiennent pour acquis que la tendance d'évolution des réclamations actuelles sera conforme à l'expérience antérieure.

Dans la mesure du possible, et quand il est jugé plus approprié, une évaluation sur une base de réclamation individuelle est utilisée. Des techniques plus générales sont utilisées pour estimer les paiements futurs. Toutefois, une provision est faite pour les changements ou les incertitudes qui peuvent déformer les statistiques fondamentales, ou faire augmenter ou réduire les coûts de réclamation s'ils sont comparés aux coûts de réclamations réglées antérieurement, y compris, sans toutefois s'y limiter :

- des modifications apportées aux processus de Travail sécuritaire NB qui pourraient accélérer ou ralentir l'évolution de réclamations créées ou notées;
- des modifications apportées aux politiques de Travail sécuritaire NB qui pourraient avoir une incidence sur les prestations;
- des changements au niveau du milieu juridique;
- les progrès technologiques et médicaux.

Des techniques multiples sont adoptées pour estimer le montant des provisions nécessaire. Cette mesure aide à mieux aligner les tendances inhérentes aux données utilisées pour le type de prestations évaluées. La technique d'estimation la plus appropriée est choisie en tenant compte des caractéristiques liées au type de prestations et de l'évolution des réclamations chaque année d'accident. Des détails sur les hypothèses précises utilisées pour présenter les engagements au titre des réclamations en attente d'une décision à la fin de l'exercice sont présentés à la note 3.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2022

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (suite)

l) Contrats de location

Pour tout nouveau contrat conclu, Travail sécuritaire NB détermine s'il s'agit d'un contrat de location ou si le contrat contient un contrat de location. Un contrat de location est défini comme suit : « Contrat, ou partie d'un contrat, par lequel est cédé le droit d'utiliser un bien pour un certain temps moyennant une contrepartie ». Une fois que Travail sécuritaire NB détermine s'il s'agit d'un contrat de location ou si le contrat contient un contrat de location, il comptabilise un droit d'utilisation et une obligation locative. Au début de la période de location, le droit d'utilisation est évalué au coût et l'obligation locative est évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs. Le droit d'utilisation est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire jusqu'à la fin de la durée du bail ou la fin de la vie utile du droit d'utilisation, selon ce qui survient en premier. L'obligation locative est réduite sur la durée du bail en raison des paiements effectués, y compris les intérêts. Les contrats de location à court terme (durée de 12 mois ou moins) et les contrats de location dont les biens sont de faible valeur ne sont pas admissibles à ce traitement comptable.

m) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'origine et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilisation probable estimative. Les taux utilisés sont les suivants :

Bâtiments	25 ans
Actifs assortis d'un droit d'utilisation	Période qui reste du contrat de location
Mobilier et matériel	5 ans
Améliorations locatives	Période qui reste du contrat de location
Logiciels et matériel informatique	3 ans
Véhicules à moteur	3 ans, 35 % de valeur résiduelle

La valeur résiduelle des biens est examinée à la date de chaque état de la situation financière et modifiée au besoin. Les pertes et les gains réalisés sur la cession d'immobilisations sont déterminés en comparant les produits et la valeur comptable, et sont inclus dans les revenus de placement.

Au 31 décembre 2022, des immobilisations corporelles ont été évaluées pour des indications précises de dépréciation possible. De telles indications comprennent l'obsolescence technologique, et la détérioration ou la perte matérielle. La direction a déterminé qu'il n'y avait aucune diminution de la valeur d'actifs d'exploitation isolés.

n) Avantages postérieurs à l'emploi

Les comptes fournisseurs et les frais courus comprennent une somme pour les avantages postérieurs à l'emploi calculée d'après une évaluation actuarielle effectuée en date du 1^{er} janvier 2023 par l'actuaire-conseil indépendant de Travail sécuritaire NB. Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les allocations de retraite et les programmes de retraite anticipée.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2022

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (suite)

o) Centre de rééducation de Travail sécuritaire NB

Un total de 4,6 millions de dollars (2021 – 5,6 millions de dollars) est compris dans les paiements d'assistance médicale pour les services dispensés par le Centre de rééducation de Travail sécuritaire NB.

p) Test de dépréciation

Niveau de l'entité

IAS 36 *Dépréciation d'actifs* exige qu'une entité détermine si un actif a déprécié s'il existe des indications de dépréciation. Le test de dépréciation doit être effectué pour un actif isolé, un groupe d'actifs ou une unité génératrice de trésorerie, qui est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Selon une analyse des flux de trésorerie, Travail sécuritaire NB a établi que l'unité génératrice de trésorerie appropriée pour le test de dépréciation était l'entité. Puisqu'il détient le pouvoir légal en vertu de la *Loi sur les accidents du travail* d'augmenter les cotisations ou d'imposer des prélèvements afin d'assurer la pleine capitalisation dans un avenir prévisible, la dépréciation au niveau de l'entité est peu probable. Travail sécuritaire NB effectue un examen chaque année afin d'assurer qu'aucun événement ou changement de situation n'ait eu lieu qui pourrait donner une indication de dépréciation.

Au 31 décembre 2022, la direction a conclu qu'aucun changement important connu n'était survenu au sein de l'environnement législatif, économique ou commercial de Travail sécuritaire NB susceptible d'avoir une incidence importante sur la capacité de l'organisme de générer des avantages économiques futurs de ses actifs d'exploitation.

q) Politique de capitalisation

La politique de capitalisation de Travail sécuritaire NB précise un objectif de capitalisation (pourcentage de l'actif sur le passif) entre 115 % et 125 %. Cet excédent permis d'actif sur le passif atténue les effets de fluctuations d'un exercice à un autre, assurant ainsi la stabilisation des taux de cotisation et offrant une meilleure garantie que les prestations accordées seront assurées. Conformément à la politique de capitalisation, le revenu des cotisations qui est tiré pendant une année auprès des employeurs cotisés peut comprendre un montant ou en être réduit afin de permettre à Travail sécuritaire NB d'atteindre son objectif de capitalisation. Lorsque le niveau de capitalisation est inférieur à 115 %, une surcharge est appliquée aux cotisations des employeurs afin de rétablir le niveau de capitalisation à 115 %. La surcharge est la différence entre les résultats financiers cumulatifs et le niveau de capitalisation de 115 %, amorti sur une période ne dépassant pas 10 ans. Lorsque le niveau de capitalisation dépasse 125 %, un crédit sera accordé aux employeurs. Le crédit est la différence entre les résultats financiers cumulatifs et le niveau de capitalisation de 125 %, amorti sur une période ne dépassant pas 10 ans. Le pourcentage de capitalisation de Travail sécuritaire NB au 31 décembre 2022 se chiffre à 147,7 % (2021 – 147,5 %).

En vertu de la *Loi sur les accidents du travail*, un niveau de capitalisation minimum de 100 % est exigé, avec toute insuffisance devant être récupérée sur une période raisonnable et prudente ne dépassant pas 15 ans.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2022

3. HYPOTHÈSES ET MÉTHODES ACTUARIELLES

Des estimations et jugements importants sont portés pour des engagements au titre des prestations en attente d'une décision présentés dans les états financiers consolidés et les taux d'actualisation utilisés pour calculer la valeur actuelle des versements de prestations futurs. Ces estimations et jugements sont évalués de façon continue, et fondés sur l'expérience acquise ainsi que les améliorations apportées aux techniques de modélisation actuarielle. Les hypothèses explicites suivantes ont été faites pour déterminer les engagements au titre des prestations en attente d'une décision :

	2022			2021		
	Prestations indexées à l'IPC	Paiements médicaux (durée de 16 ans et plus)	Autres paiements (durée de 16 ans et plus)	Prestations indexées à l'IPC	Paiements médicaux (durée de 16 ans et plus)	Autres paiements (durée de 16 ans et plus)
Taux de rendement brut	6,08 %	6,08 %	6,08 %	6,08 %	6,08 %	6,08 %
Inflation						
– premier exercice	8,13 %	5,25 %	3,25 %	3,06 %	5,25 %	3,25 %
– exercices subséquents	2,25 %	5,25 %	3,25 %	2,25 %	5,25 %	3,25 %
Taux de rendement net						
– premier exercice	(1,89 %)	0,79 %	2,75 %	2,93 %	0,79 %	2,75 %
– exercices subséquents	3,75 %	0,79 %	2,75 %	3,75 %	0,79 %	2,75 %
Frais d'administration futurs	7,50 %	7,50 %	7,50 %	7,50 %	7,50 %	7,50 %
Maladies professionnelles	8,00 %	8,00 %	8,00 %	8,00 %	8,00 %	8,00 %

Voici une description des processus utilisés pour déterminer les hypothèses en question :

Énoncé général

Les hypothèses sont rédigées de façon à être conformes aux politiques de capitalisation et de placement adoptées par le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB. Les engagements au titre des prestations sont évalués selon l'hypothèse primaire que le régime exploitera à long terme. Par conséquent, l'évaluation tient compte des tendances à long terme plutôt que des fluctuations à court terme découlant de ces tendances.

Taux de rendement brut

Le taux de rendement brut reflète la meilleure estimation du taux de rendement moyen à long terme auquel on peut s'attendre en utilisant la composition de l'actif selon le portefeuille de référence que le conseil a adoptée dans son énoncé des objectifs de placement. Une estimation d'un taux de rendement réel, fondée sur l'analyse de multiples scénarios possibles, est ensuite rajustée pour tenir compte de l'estimation de l'inflation moyenne future à long terme afin d'obtenir le taux de rendement brut.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2022

3. HYPOTHÈSES ET MÉTHODES ACTUARIELLES (suite)

Taux d'inflation des prestations indexées à l'indice des prix à la consommation (IPC)

Le taux d'indexation du premier exercice pour les prestations d'invalidité à court terme, d'invalidité à long terme, de pension et de survivant est connu lorsque l'évaluation est faite. Le calcul du taux d'indexation est prévu par la *Loi sur les accidents du travail* et le calcul pour l'année civile suivante est effectué avant la fin de l'exercice. Pour les 15 premiers exercices de la projection des prestations d'invalidité à court terme et sept exercices de la projection des prestations d'invalidité à long terme, le taux d'inflation est présumé être le même qui soit établi selon les coefficients d'évolution découlant de l'historique des paiements antérieurs. Pour les durées subséquentes, le taux d'inflation a été déterminé à partir d'une analyse de l'expérience antérieure sur des périodes de 20 et 30 exercices. L'analyse est effectuée chaque exercice afin d'assurer que l'hypothèse d'inflation demeure à jour. Selon l'analyse la plus récente, le taux annuel d'inflation était de 2,25 %.

Taux d'inflation des paiements médicaux

Pour les 15 premiers exercices de la projection, le taux d'inflation est présumé être le même qui soit établi selon les coefficients d'évolution découlant de l'historique des paiements antérieurs. Pour une durée de 16 exercices et plus, le taux d'inflation a été déterminé à partir d'une étude de l'expérience quant aux paiements antérieurs. L'étude est mise à jour de façon périodique afin d'assurer que l'hypothèse d'inflation demeure à jour. Selon une analyse effectuée en 2022, le taux annuel d'inflation était 3,0 % plus élevé que l'hypothèse d'inflation à long terme utilisée pour l'IPC.

Taux d'inflation d'autres paiements

Pour les 15 premiers exercices de la projection, le taux d'inflation est présumé être le même qui soit établi selon les coefficients d'évolution découlant de l'historique des paiements antérieurs. Pour une durée de 16 exercices et plus, le taux d'inflation a été déterminé à partir d'une étude de l'expérience quant aux paiements antérieurs. L'étude est mise à jour de façon périodique afin d'assurer que l'hypothèse d'inflation demeure à jour. Selon une analyse effectuée en 2022, le taux annuel d'inflation était 1,0 % plus élevé que l'hypothèse d'inflation à long terme utilisée pour l'IPC.

Taux de rendement net des prestations indexées à l'IPC

Un taux de rendement net n'est pas calculé pour les 15 premiers exercices suivant la blessure dans le cas de prestations d'invalidité à court terme et pour les sept premiers exercices suivant la blessure dans le cas de prestations d'invalidité à long terme car il n'y a pas d'hypothèse d'inflation explicite. Le taux de rendement net des autres types de prestations indexées à l'IPC et pour les autres durées est le résultat net après l'élimination de la composante d'inflation du taux de rendement brut de ce taux à un taux composé.

Taux de rendement net des paiements médicaux

Un taux de rendement net n'est pas calculé pour les 15 premiers exercices suivant une blessure car il n'y a pas d'hypothèse d'inflation explicite. Le taux de rendement net est le résultat net après l'élimination de la composante d'inflation du taux de rendement brut de ce taux à un taux composé.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2022

3. HYPOTHÈSES ET MÉTHODES ACTUARIELLES (suite)

Taux de rendement net des autres paiements

Un taux de rendement net n'est pas calculé pour les 15 premiers exercices suivant une blessure car il n'y a pas d'hypothèse d'inflation explicite. Le taux de rendement net est le résultat net après l'élimination de la composante d'inflation du taux de rendement brut de ce taux à un taux composé.

Frais d'administration futurs

Une réclamation sous-entend l'obligation d'offrir des services de gestion, de maintien et d'appui relativement au paiement des divers fournisseurs de soins de santé et du versement de prestations pour perte de gains aux travailleurs, et ce, tant que leur réclamation est ouverte. Le passif au titre des frais d'administration futurs a pour but d'assurer une provision raisonnable pour satisfaire à cette obligation.

Un examen détaillé des frais d'administration futurs est effectué périodiquement. Cet examen comprend une estimation de la partie des frais d'exploitation qui peut être attribuable au maintien des réclamations, y compris une partie proportionnelle des frais généraux. Le dernier examen, qui a été effectué en 2020, a démontré qu'une provision de 7,5 % était raisonnable. Par conséquent, l'estimation du passif comprend un passif au titre des frais d'administration futurs s'élevant à 7,5 % de la totalité des engagements au titre des prestations.

Maladies professionnelles

Les maladies professionnelles diffèrent des blessures subies au travail puisqu'il peut y avoir un délai important entre l'exposition, la manifestation de la maladie et la détermination de l'invalidité subséquente relevant du régime d'indemnisation des travailleurs. De plus, bien que les circonstances entourant une blessure permettent habituellement de déterminer facilement si la blessure est liée au travail ou non, il en est autrement pour le lien entre la maladie professionnelle et le lieu de travail.

Une étude approfondie de l'incidence des maladies professionnelles de longue latence et de leurs coûts est effectuée périodiquement. L'étude permet d'établir une gamme possible d'incidences et de coûts en fonction de l'expérience antérieure. Elle tient compte de changements au niveau de la composition de l'industrie pour refléter l'expérience et les améliorations en matière de prévention des maladies reconnues comme étant liées au travail. La dernière étude, qui a été effectuée en 2021, a démontré qu'une provision de 8,0 % était raisonnable. Cette dernière est réputée comprendre une provision pour les frais d'administration relativement à ces réclamations. Par conséquent, l'estimation du passif comprend un passif au titre des maladies professionnelles se chiffrant à 8,0 % de la totalité des engagements au titre des prestations.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2022

3. HYPOTHÈSES ET MÉTHODES ACTUARIELLES (suite)

Analyse de sensibilité

i) Sommaire

Des analyses de sensibilité sont effectuées afin de quantifier l'exposition aux risques de changements au niveau des variables sous-jacentes clés. Les évaluations comprises dans les résultats présentés sont calculées en utilisant certaines hypothèses au sujet de ces variables telles qu'elles sont présentées dans les pages précédentes. L'évolution d'une variable clé quelconque aura un effet sur le rendement financier et le pourcentage de capitalisation de Travail sécuritaire NB.

Incidence de l'évolution d'une variable

Taux de rendement brut

Le passif au titre des réclamations en attente d'une décision est calculé en fonction des paiements futurs prévus. Ces paiements sont actualisés afin d'être rajustés de la valeur temps de l'argent. Une augmentation ou une réduction du taux d'actualisation hypothétique aura un effet contraire sur les coûts de réclamation.

Taux général d'inflation à long terme

Les mouvements du taux d'inflation général à long terme ont un effet direct sur le taux d'inflation des prestations indexées à l'indice des prix à la consommation, le taux d'inflation des paiements médicaux et le taux d'inflation d'autres paiements. Par conséquent, les prestations indexées selon ces taux sont également touchées. Une augmentation ou une diminution du taux général d'inflation à long terme aurait un effet correspondant sur les coûts de réclamation.

Taux d'inflation médicale

Les frais médicaux plus de 15 ans après la blessure représentent une grande partie des paiements de prestations prévus pour de longues durées. Une augmentation ou une diminution de l'inflation des paiements médicaux relativement à l'hypothèse qui sous-tend les estimations du passif aurait un effet correspondant sur les coûts de réclamation.

Le tableau suivant présente la sensibilité des engagements au titre des prestations à une augmentation ou à une diminution immédiate de 1 % des taux hypothétiques.

ii) Effet des changements au niveau des variables clés

	2022 (en milliers)		2021 (en milliers)	
	+1,00 %	-1,00 %	+1,00 %	-1,00 %
Pourcentage de diminution ou d'augmentation des taux hypothétiques				
Taux de rendement brut	(90 909) \$	110 681 \$	(93 001) \$	113 190 \$
Taux général d'inflation à long terme	97 440	(79 136)	97 329	(78 763)
Taux d'inflation médicale	63 517	(48 968)	61 287	(46 845)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2022

4. RÉCLAMATIONS – POLITIQUES ET PROCÉDURES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Un certain nombre de risques clés ont une incidence sur la situation et les activités financières de Travail sécuritaire NB, y compris les risques liés aux réclamations, opérationnels et financiers. Travail sécuritaire NB a établi des politiques et des procédures pour gérer ces risques, qui sont présentés plus bas.

a) Risques liés aux réclamations

Travail sécuritaire NB a pour objectif de gérer les risques liés aux réclamations, réduisant ainsi la volatilité des cotisations et des rendements des activités. Les facteurs externes liés au marché, ainsi que l'incertitude inhérente aux risques liés aux réclamations, qui peut donner lieu à une variabilité importante de l'expérience de perte, ont un effet important sur le rendement des activités.

Travail sécuritaire NB a élaboré, mis en œuvre et maintenu une stratégie solide et prudente de gestion des risques liés aux réclamations qui englobe tous les aspects de ses activités.

La stratégie énonce les politiques, les procédures, les processus et les mesures de contrôle de Travail sécuritaire NB en ce qui a trait à la gestion des risques financiers et non financiers probables liés aux réclamations.

Parmi les processus en place pour atténuer les risques relatifs aux réclamations, on compte :

- des processus établis pour gérer les réclamations conformément à la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail* et à la *Loi sur les accidents du travail*;
- un processus méthodique pour la planification stratégique et l'évaluation des risques;
- un système de suivi qui exige l'établissement des coûts de tout changement au niveau des prestations découlant de modifications apportées aux politiques, à la législation et aux décisions prises en matière d'appel;
- des programmes visant les industries qui comportent des risques élevés;
- des systèmes d'information de gestion sophistiqués, qui produisent des données fiables et à jour relativement aux risques liés aux réclamations auxquels l'organisme fait face à tout moment;
- des outils de surveillance internes perfectionnés qui lient les projections de l'évaluation actuarielle et les systèmes d'information de gestion afin d'observer les tendances au niveau des réclamations;
- un examen annuel du passif au titre des prestations par un actuaire externe indépendant.

b) Modalités et conditions des activités du régime d'indemnisation des travailleurs

Les modalités et conditions du régime d'indemnisation des travailleurs qu'administre Travail sécuritaire NB sont établies en vertu de la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail*. La protection est en vigueur pour des périodes se terminant le 31 décembre de chaque exercice. Les modalités et conditions du régime sont semblables pour tous les employeurs cotisés.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2022

4. RÉCLAMATIONS – POLITIQUES ET PROCÉDURES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES (suite)

c) Risques liés à l'exploitation

Les risques liés à l'exploitation sont les risques de pertes découlant d'une défaillance des systèmes, de l'erreur humaine ou d'autres circonstances qui ne sont pas liées aux réclamations ou aux risques financiers. Les risques liés à l'exploitation sont gérés par le biais d'une structure qui comprend un système de délégation de pouvoirs, la répartition efficace des tâches, des mesures de contrôle d'accès et des processus d'examen.

d) Risques financiers

Travail sécuritaire NB est exposé aux risques financiers suivants :

- Risque de capitalisation
- Risque de marché
- Risque de change
- Risque de crédit
- Risque d'inflation
- Risque de taux d'intérêt
- Risque de liquidité

L'exposition de Travail sécuritaire NB à ces risques découle surtout de facteurs liés à son portefeuille de placement. La note 8 présente des renseignements au sujet de l'exposition de Travail sécuritaire NB à chacun des risques susmentionnés, y compris les objectifs, les politiques et les processus pour mesurer et gérer les risques.

5. ESPÈCES ET ÉQUIVALENTS D'ESPÈCES

Les espèces et équivalents d'espèces comprennent 26,1 millions de dollars (2021 – 25,6 millions de dollars) réservés en vue d'initiatives de transformation des activités.

6. CRÉANCES

	2022 (en milliers)	2021 (en milliers)
Cotisations facturées	2 301 \$	2 272 \$
Cotisations non facturées	8 705	10 809
Employeurs tenus personnellement responsables – créances	6 561	5 786
Autres	1 565	2 216
	19 132 \$	21 083 \$

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2022

7. PLACEMENTS

Le tableau suivant présente la juste valeur des placements de Travail sécuritaire NB.

	2022 (en milliers) Juste valeur	2021 (en milliers) Juste valeur
<i>i) Portefeuille de placement</i>		
Contrats de change à terme	(8 133) \$	(10 540) \$
Revenu fixe		
Obligations ordinaires	292 545	303 231
Actions		
Canadiennes	281 262	330 985
Américaines	258 115	292 682
Non nord-américaines	349 665	316 092
Total des actions	889 042	939 759
Sensibles aux effets de l'inflation		
Obligations à rendement réel	–	15 427
Biens immobiliers	292 570	301 273
Infrastructure	190 322	171 569
Total des placements sensibles aux effets de l'inflation	482 892	488 269
Rendement absolu		
Opportuniste mondial ¹	196 710	204 633
	1 853 056 \$	1 925 352 \$

1. La composante opportuniste mondiale est investie dans un fonds en gestion commune qui a la capacité d'investir dans une grande variété de catégories d'actif et de stratégies selon l'évaluation du gestionnaire de l'attrait de l'option. Au 31 décembre 2022, la composition du fonds était la suivante : actions nord-américaines, 2 % (2021 – 0 %); actions non nord-américaines, 23 % (2021 – 18 %); instruments à revenu fixe, 11 % (2021 – 7 %); stratégies de rendements absolu, 64 % (2021 – 63 %); espèces, 0 % (2021 – 0 %); et actions (positions acheteur-vendeur), 0 % (2021 – 12 %).

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2022

7. PLACEMENTS (suite)

ii) Hiérarchie des justes valeurs

Les placements de Travail sécuritaire NB ont été regroupés selon trois niveaux d'hierarchie des justes valeurs conformément à IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*. Les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont définis comme suit :

- Les données d'entrée de niveau 1 sont des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Elles représentent les indications les plus convaincantes de la juste valeur et sont utilisées dans la mesure du possible.
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données fondées sur les marchés qui sont directement ou indirectement observables, mais qui ne sont pas considérées être des prix cotés du niveau 1. Les données d'entrée de niveau 2 sont : (i) des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires; (ii) des prix cotés sur des marchés non actifs pour des actifs ou des passifs identiques, comme des marchés qui affichent peu de transactions et dont les prix ne sont pas à jour ou les prix cotés varient de façon considérable; (iii) des données autres que les prix cotés qui sont observables, comme les taux d'intérêts, des courbes de rendement, les volatilités, les risques de crédit et les taux de défaillance; et (iv) des données provenant de données observables de marché ou corroborées par ces dernières.
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables. Elles reflètent des hypothèses quant aux cours du marché à l'aide des meilleurs renseignements internes et externes disponibles. Les approches d'évaluation utilisées sont les plus appropriées pour les types de placements.

Dans certains cas, les données utilisées pour évaluer la juste valeur des actifs correspondent à différents niveaux de la hiérarchie des justes valeurs. Dans ces cas, le niveau de la juste valeur est déterminé d'après le niveau de données le plus bas qui est significatif pour l'évaluation de la juste valeur. Au 31 décembre 2022, la juste valeur des éléments d'actif et du passif évalués de façon récurrente selon chaque niveau de données était comme suit :

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2022

7. PLACEMENTS (suite)

Portefeuille de placement	2022 (en milliers)			Juste valeur
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Contrats de change à terme	– \$	(8 133) \$	– \$	(8 133) \$
Revenu fixe				
Obligations ordinaires	–	292 545	–	292 545
Actions				
Canadiennes	–	281 262	–	281 262
Américaines	–	258 115	–	258 115
Non nord-américaines	–	349 665	–	349 665
Total des actions	–	889 042	–	889 042
Sensibles aux effets de l'inflation				
Biens immobiliers	–	207 953	84 617	292 570
Infrastructure	–	–	190 322	190 322
Total des placements sensibles aux effets de l'inflation	–	207 953	274 939	482 892
Rendement absolu				
Opportuniste mondial	–	196 710	–	196 710
	– \$	1 578 117 \$	274 939 \$	1 853 056 \$

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2022

7. PLACEMENTS (suite)

	2021 (en milliers)			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Juste valeur
Portefeuille de placement				
Contrats de change à terme	– \$	(10 540) \$	– \$	(10 540) \$
Revenu fixe				
Obligations ordinaires	–	303 231	–	303 231
Actions				
Canadiennes	330 985	–	–	330 985
Américaines	292 682	–	–	292 682
Non nord-américaines	261 810	54 282	–	316 092
Total des actions	885 477	54 282	–	939 759
Sensibles aux effets de l'inflation				
Obligations à rendement réel	–	15 427	–	15 427
Biens immobiliers	–	193 646	107 627	301 273
Infrastructure	–	–	171 569	171 569
Total des placements sensibles aux effets de l'inflation	–	209 073	279 196	488 269
Rendement absolu				
Opportuniste mondial	–	204 633	–	204 633
	<u>885 477 \$</u>	<u>760 679 \$</u>	<u>279 196 \$</u>	<u>1 925 352 \$</u>

Il n'y a pas eu de transferts significatifs au sein des niveaux en 2022 ou 2021. Toutefois, en raison de la transition des placements vers les fonds SEI au cours de l'exercice et de la nature des fonds en gestion commune SEI, Travail sécuritaire NB ne détient plus de placements de niveau 1.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2022

7. PLACEMENTS (suite)

iii) Sommaire des changements des évaluations de la juste valeur de niveau 3

	2022 (en milliers)	2021 (en milliers)
Solde, début de l'exercice	279 196 \$	250 452 \$
Acquisitions de placements de niveau 3	26 924	36 950
Vente de placements de niveau 3	(57 552)	(32 096)
Distributions du bénéfice d'exploitation par des sociétés de personnes	5 391	7 401
Dépenses	(12)	(250)
Gains matérialisés	45 227	8 115
Modification des gains non matérialisés comptabilisés dans le revenu de placements	(24 235)	8 624
Solde, fin de l'exercice	274 939 \$	279 196 \$

Les huit placements suivants sont classés comme un niveau 3 :

(1) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des infrastructures mondiales ayant une valeur marchande de 48,8 millions de dollars (2021 – 49,0 millions de dollars). Il s'agit d'un fonds de placement à capital fixe sans marché actif pour ses unités, et dont la valeur d'actif net n'était pas publiée au 31 décembre 2022. Le fonds est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Il a une durée de 12 ans, qui a commencé le 30 octobre 2013. L'associé général a l'option de prolonger la durée du fonds de deux ans.

(2) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des infrastructures mondiales ayant une valeur marchande de 111,2 millions de dollars (2021 – 100,7 millions de dollars). Il s'agit d'un fonds de placement à capital variable qui permet les remboursements trimestriels selon la valeur de l'actif net, compte tenu de restrictions. Le fonds est classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

(3) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des biens immobiliers européens ayant une valeur marchande de 22,9 millions de dollars (2021 – 66,8 millions de dollars). Il s'agit d'un fonds de placement à capital fixe sans marché actif pour ses unités, et dont la valeur d'actif net n'était pas publiée au 31 décembre 2022. Le fonds est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Il a une durée de neuf ans, qui a commencé le 22 août 2014.

(4) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des biens immobiliers européens ayant une valeur marchande de 58,9 millions de dollars (2021 – 40,8 millions de dollars). Il s'agit d'un fonds de placement à capital fixe sans marché actif pour ses unités, et dont la valeur d'actif net n'était pas publiée au 31 décembre 2022. Le fonds est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Il a une durée de dix ans, qui a commencé le 29 mars 2018.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2022

7. PLACEMENTS (suite)

(5) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des infrastructures mondiales ayant une valeur marchande de 30,1 millions de dollars (2021 – 21,9 millions de dollars). Il s'agit d'un fonds de placement à capital fixe sans marché actif pour ses unités, et dont la valeur d'actif net n'était pas publiée au 31 décembre 2022. Le fonds est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Il a une durée de 12 ans, qui a commencé le 10 mai 2019. L'associé général a l'option de prolonger la durée du fonds de deux ans.

(6) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des biens immobiliers européens ayant une valeur marchande de (1,2 million de dollars) (2021 – néant). Il s'agit d'un fonds de placement à capital fixe sans marché actif pour ses unités, et dont la valeur d'actif net n'était pas publiée au 31 décembre 2022. Le fonds est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Il a une durée de dix ans, qui a commencé le 3 décembre 2021.

(7) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des biens immobiliers américains ayant une valeur marchande de 4,0 millions de dollars (2021 – néant). Il s'agit d'un fonds de placement à capital fixe sans marché actif pour ses unités, et dont la valeur d'actif net n'était pas publiée au 31 décembre 2022. Le fonds est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Il a une durée de huit ans, qui commencera à la date de conclusion finale de l'opération. L'associé général a l'option de prolonger la durée du fonds de deux ans.

(8) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des infrastructures mondiales ayant une valeur marchande de 0,2 million de dollars (2021 – néant). Il s'agit d'un fonds de placement à capital fixe sans marché actif pour ses unités, et dont la valeur d'actif net n'était pas publiée au 31 décembre 2022. Le fonds est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Il a une durée de 12 ans, qui commencera à la date de conclusion finale de l'opération. L'associé général a l'option de prolonger la durée du fonds par deux périodes d'un an.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2022

7. PLACEMENTS (suite)

iv) Revenu de placements

	2022 (en milliers)	2021 (en milliers)
Intérêts et dividendes	43 959 \$	40 977 \$
Gains (pertes) matérialisés sur placements pour les contrats de change à terme	(36 029)	45 375
Gains matérialisés sur placements sur d'autres placements du portefeuille	279 030	70 533
Modification des gains non matérialisés sur placements pour les contrats de change à terme	2 407	(29 855)
Modification des gains non matérialisés sur placements sur d'autres placements de portefeuille	(358 469)	95 947
	(69 102)	222 977
Moins : Frais de gestion de portefeuille	(5 508)	(7 562)
	(74 610) \$	215 415 \$

Le taux de rendement du marché du portefeuille de placements pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 s'est chiffré à (3,83 %) (2021 – 13,12 %).

v) Fonds en gestion commune

Le portefeuille de Travail sécuritaire NB est investi exclusivement dans des fonds en gestion commune et des partenariats privés englobant une variété de catégories d'actifs et de mandats. Travail sécuritaire NB détient des droits sur une part proportionnelle du revenu et de l'actif net de chaque fonds, sans avoir le pouvoir de diriger la gestion du fonds en question.

vi) Accord relatif aux placements

Travail sécuritaire NB a conclu un accord relatif aux placements en vue de la gestion combinée et de la mise en commun de ses placements et de ceux de la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard ainsi que la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*. Les présents états financiers consolidés présentent la part proportionnelle des placements de Travail sécuritaire NB dans le fonds, sauf le placement dans WorkSafeNB Investments Limited, qui est consolidé (voir la note 2). La part proportionnelle des placements de Travail sécuritaire NB dans le fonds en gestion commune était de 87,9 % au 31 décembre 2022 (2021 – 87,0 %). En 2022, Travail sécuritaire NB a reçu des honoraires de 58,7 milliers de dollars (2021 – 60,7 milliers de dollars) pour l'administration de la part du fonds de la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard, et des honoraires de 28,4 milliers de dollars (2021 – 29,6 milliers de dollars) pour l'administration de la part du fonds de la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2022

7. PLACEMENTS (suite)

vii) Engagements

Par le biais de son placement dans WorkSafeNB Investments Limited, Travail sécuritaire NB a conclu des contrats de société en commandite avec des fonds communs d'infrastructure et de biens immobiliers gérés à l'extérieur, qui s'engagent à faire des placements dans ces fonds, lesquels peuvent être utilisés au cours des exercices à venir. Les engagements non capitalisés au 31 décembre 2022 se chiffrent à 291,8 millions de dollars (2021 – 131,6 millions de dollars).

8. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Travail sécuritaire NB a élaboré des politiques pour gérer ses placements. Il fait appel aux services de gestionnaires de placements indépendants de l'extérieur pour gérer tous ses placements. L'observation des politiques de placement par ces gestionnaires est évaluée à intervalles réguliers.

Afin de gérer les risques liés aux placements, le portefeuille de Travail sécuritaire NB est diversifié selon les catégories de l'actif, les secteurs d'activité, les régions géographiques et les titres individuels. Travail sécuritaire NB diversifie davantage en choisissant des gestionnaires de placements ayant des philosophies et des styles qui varient. De temps à autre, il retient les services d'experts-conseils indépendants qui lui donnent des conseils sur le caractère approprié et l'efficacité de ses politiques et pratiques en matière de placements. Des études périodiques de l'actif et du passif sont effectuées pour s'assurer que la stratégie de placement est adéquate compte tenu des engagements connexes et de la tolérance de Travail sécuritaire NB à l'égard du risque. La dernière étude de l'actif et du passif a été effectuée en 2019.

Les paragraphes qui suivent décrivent l'exposition aux risques financiers et les stratégies d'atténuation des risques de Travail sécuritaire NB.

i) Risque de capitalisation

La politique de capitalisation de Travail sécuritaire NB précise un objectif de capitalisation (pourcentage de l'actif sur le passif) entre 110 % et 125 %. Cet excédent permis d'actif sur le passif atténue les effets de fluctuations d'un exercice à un autre, assurant ainsi la stabilisation des taux de cotisation et offrant une meilleure garantie que les prestations accordées seront assurées.

ii) Risque de marché

Travail sécuritaire NB investit dans des actions émises dans le public dans une Bourse nationale ou étrangère; dans des obligations négociées hors cote par l'intermédiaire de maisons de courtage; dans des biens immobiliers commerciaux canadiens et étrangers; et dans des infrastructures mondiales par le biais de fonds communs. Les variations des prix du marché ont un effet sur ces valeurs. De telles variations sont assujetties à des facteurs économiques et à d'autres variations sur les marchés de capitaux canadiens et mondiaux, ainsi qu'à des risques particuliers aux émetteurs, qui pourraient avoir une incidence sur la valeur marchande des valeurs individuelles. Des lignes directrices ont été établies pour assurer que les placements de Travail sécuritaire NB sont diversifiés selon l'émetteur, le secteur d'activité et la région géographique.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2022

8. GESTION DU RISQUE FINANCIER (suite)

Le tableau suivant présente l'effet estimatif d'un changement défavorable raisonnablement possible¹ dans la variable de risque clé, soit le marché de référence, pour chacun des mandats relatifs aux actions dans le portefeuille de placement de Travail sécuritaire NB.

	2022 (en milliers)		2021 (en milliers)	
	1 écart type	2 écarts types	1 écart type	2 écarts types
Actions canadiennes				
Variation en pourcentage dans le marché de référence ²	(12,1 %)	(24,1 %)	(11,3 %)	(22,7 %)
Portefeuille canadien – effet sur l'excédent / le déficit	(33 339) \$	(66 679) \$	(48 215) \$	(96 598) \$
Actions américaines				
Variation en pourcentage dans le marché de référence ³	(12,5 %)	(24,5 %)	(10,8 %)	(21,5 %)
Portefeuille américain – effet sur l'excédent / le déficit	(42 042) \$	(84 084) \$	(44 563) \$	(89 183) \$
Actions internationales (EAFE)				
Variation en pourcentage dans le marché de référence ⁴	(11,8 %)	(23,7 %)	(11,1 %)	(22,3 %)
Portefeuille international – effet sur l'excédent / le déficit	(37 461) \$	(74 922) \$	(30 671) \$	(61 333) \$
Actions des marchés naissants				
Variation en pourcentage dans le marché de référence ⁵	(14,2 %)	(28,3 %)	(12,6 %)	(25,2 %)
Actions des marchés naissants – effet sur l'excédent / le déficit	(13 588) \$	(27 176) \$	(12 186) \$	(24 374) \$

1. Les changements raisonnablement possibles sont estimés à l'aide de la variabilité historique (10 ans) pour chacun des marchés de référence selon leur moyenne respective. L'écart type mesure l'écart normal dans une distribution de probabilités. Un écart type couvre 68 % de tous les résultats probables et deux écarts types en couvrent 95 %.

2. Indice composé plafonné du S&P TSX (Standard and Poor's et Toronto Stock Exchange).

3. Indice S&P (Standard and Poor's) 500.

4. Indice de rendement global MSCI (Morgan Stanley Capital International) EAFE (Europe, Australasie et Extrême-Orient).

5. Indice de rendement global MSCI EM (marchés naissants).

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2022

8. GESTION DU RISQUE FINANCIER (suite)

iii) Risque de change

Travail sécuritaire NB a certains placements libellés en devises. Le risque de change représente le risque que la valeur de ces placements fluctuera en raison des variations des cours des devises étrangères. Le risque de change le plus important de Travail sécuritaire NB est face au dollar américain, à l'euro, au yen et à la livre sterling. Au 31 décembre 2022, le risque de Travail sécuritaire NB face au dollar américain se chiffrait à 578,6 millions de dollars (2021 – 601,8 millions de dollars); à l'euro, il s'élevait à 194,1 millions de dollars (2021 – 181,3 millions de dollars); au yen, il se chiffrait à 45,1 millions de dollars (2021 – 79,7 millions de dollars); et à la livre sterling, il s'élevait à 68,8 millions de dollars (2021 – 60,0 millions de dollars).

Pour ses actifs américains et non nord-américains, Travail sécuritaire NB a adopté une politique visant à couvrir dynamiquement une portion de son risque de change de marchés développés au moyen de contrats de change à terme. Le montant couvert varie selon l'attrait relatif de la devise. Ces contrats visent l'échange d'une monnaie contre une autre à une date ultérieure et à un taux établi, convenu au moment du contrat.

La juste valeur de ces instruments financiers variera en fonction des changements au niveau des taux de change de la devise faisant l'objet des contrats. Les montants nominaux de référence des contrats de change à terme sont les montants contractuels à partir desquels les paiements sont faits. Ces montants nominaux de référence ont été convertis en dollars canadiens aux taux de change contractuels en vigueur au moment de la prise d'effet des contrats. Les contrats en vigueur en 2022 viennent à échéance au cours des 37 premiers jours de 2023.

Au 31 décembre 2022, la valeur nominale des contrats de change à terme en vigueur se chiffrait à 703,0 millions de dollars (2021 – 650,0 millions de dollars). La juste valeur de ces contrats représentait (8,1 millions de dollars) [2021 – (10,5 millions de dollars)]. Les gains non matérialisés sur les contrats de change à terme ont été comptabilisés dans le revenu de placements.

Le tableau suivant présente l'effet qu'aurait un changement annuel raisonnablement possible au niveau des taux de change du dollar canadien / américain, du dollar canadien / de l'euro, du dollar canadien / du yen et du dollar canadien / de la livre sterling sur l'excédent / le déficit. L'effet sur l'excédent / le déficit est présenté net des couvertures de change à la fin de l'exercice :

	2022 (en milliers)	2021 (en milliers)
	Effet sur l'excédent / le déficit	Effet sur l'excédent / le déficit
Appréciation de 15 % du dollar canadien		
CAD / USD	(5 072) \$	(16 299) \$
CAD / EURO	(8 652)	(7 429)
CAD / YEN	(5 883)	(10 399)
CAD / LIVRE STERLING	(8 053)	(6 243)

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2022

8. GESTION DU RISQUE FINANCIER (suite)

iv) Risque de crédit

Le risque de crédit sur les placements à échéance fixe, les instruments du marché monétaire ou les contrats de change à terme se pose en raison de la possibilité que la contrepartie à un instrument manque à son obligation envers Travail sécuritaire NB. L'exposition maximum au risque de crédit est déterminée par la juste valeur de ces instruments financiers. Travail sécuritaire NB investit dans des instruments du marché monétaire qui consistent principalement en des titres de créance à court terme et des titres du marché monétaire émis ou garantis par les gouvernements fédéral ou provinciaux du Canada et par des sociétés canadiennes. Les contreparties aux contrats de change à terme doivent avoir une cote d'au moins « AA- ».

Travail sécuritaire NB a un risque de crédit indirect sur les placements sous-jacents détenus par les fonds en gestion commune à échéance fixe. Le tableau suivant résume les placements à échéance fixe selon la cote de crédit.

	2022		2021	
	Juste valeur (en milliers)	Pourcentage du total des placements à échéance fixe	Juste valeur (en milliers)	Pourcentage du total des placements à échéance fixe
Cote de crédit*				
AAA	86 825 \$	28,94	254 265 \$	79,79
AA	87 264	29,09	48 479	15,21
A	53 473	17,82	15 914	5,00
BBB	39 205	13,07	–	–
< BBB	33 249	11,08	–	–
Total	300 016 \$	100,00	318 658 \$	100,00

*Les cotes de crédit sont obtenues à partir des cotes de Standard & Poor's, de Moody's ou du Dominion Bond Rating Service.

v) Risque d'inflation

Le risque d'inflation représente le risque que l'augmentation générale du niveau des prix puisse résulter en une perte du pouvoir d'achat futur des actifs monétaires actuels.

Pour atténuer l'effet de l'inflation sur les engagements futurs de Travail sécuritaire NB, le portefeuille détient des placements sensibles aux effets de l'inflation, comme des biens immobiliers et une infrastructure.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2022

8. GESTION DU RISQUE FINANCIER (suite)

vi) Risque de taux d'intérêt

Les variations futures du niveau des taux d'intérêt auront un effet sur la juste valeur des placements à échéance fixe.

Le tableau suivant présente la période qui reste jusqu'à l'échéance de la part des placements à échéance fixe en cours de Travail sécuritaire NB, lesquels sont tous détenus dans les fonds en gestion commune.

	Période qui reste jusqu'à échéance (en milliers)				Total 2021
	Un an ou moins	Plus d'un an et moins de 5 ans	Cinq ans ou plus	Total 2022	
Placements à échéance fixe	11 598 \$	107 861 \$	180 557 \$	300 016 \$	318 658 \$

Le rendement effectif moyen des obligations ordinaires est de 4,85 % (2021 – 1,94 %) par année selon la valeur marchande.

Au 31 décembre 2022, si le taux d'intérêt en vigueur avait varié de 1 %, en supposant un déplacement parallèle de la courbe des rendements, toutes les autres variables étant constantes, la valeur des obligations ordinaires aurait augmenté ou diminué de 20,2 millions de dollars (2021 – 28,3 millions de dollars), soit environ 6,72 % (2021 – 9,35 %) de leur juste valeur.

La sensibilité aux changements au niveau du taux d'intérêt a été estimée en se servant de la durée moyenne pondérée des portefeuilles d'obligations.

vii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que Travail sécuritaire NB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont à régler par la remise de trésorerie.

Par le biais d'un processus proactif de gestion de trésorerie qui comprend la prévision continue des flux de trésorerie prévus, Travail sécuritaire NB atténue le risque de liquidité en minimisant le besoin de liquidations involontaires de l'actif du portefeuille. La politique de placement de Travail sécuritaire NB prévoit la répartition de 2 % aux espèces afin d'assurer une liquidité adéquate. Pour satisfaire aux besoins de liquidité imprévus lorsque les conditions de marché sont défavorables, Travail sécuritaire NB a négocié du crédit de soutien jusqu'à 10 millions de dollars, qui n'avait pas été utilisé au 31 décembre 2022.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2022

9. IMMOBILISATIONS

	Terrains et bâtiments (en milliers)	Logiciels et matériel informatique (en milliers)	Mobilier et matériel, y compris les améliorations locatives (en milliers)	Véhicules à moteur (en milliers)	2022 Total (en milliers)	2021 Total (en milliers)
Coût						
Solde au 1 ^{er} janvier	11 554 \$	19 516 \$	7 751 \$	537 \$	39 358 \$	39 967 \$
Ajouts	379	337	31	257	1 004	1 063
Sorties	–	(1 384)	–	(29)	(1 413)	(1 672)
Solde au 31 décembre	<u>11 933 \$</u>	<u>18 469 \$</u>	<u>7 782 \$</u>	<u>765 \$</u>	<u>38 949 \$</u>	<u>39 358 \$</u>
Amortissement cumulé						
Solde au 1 ^{er} janvier	(6 069) \$	(17 971) \$	(7 411) \$	(343) \$	(31 794) \$	(31 068) \$
Amortissement	(475)	(975)	(172)	(17)	(1 639)	(2 398)
Sorties	–	1 384	–	19	1 403	1 672
Solde au 31 décembre	<u>(6 544) \$</u>	<u>(17 562) \$</u>	<u>(7 583) \$</u>	<u>(341) \$</u>	<u>(32 030) \$</u>	<u>(31 794) \$</u>
Valeurs comptables						
Au 1 ^{er} janvier	<u>5 485 \$</u>	<u>1 545 \$</u>	<u>340 \$</u>	<u>194 \$</u>	<u>7 564 \$</u>	<u>8 899 \$</u>
Au 31 décembre	<u>5 389 \$</u>	<u>907 \$</u>	<u>199 \$</u>	<u>424 \$</u>	<u>6 919 \$</u>	<u>7 564 \$</u>

L'élément « Terrains et bâtiments » comprend les montants suivants lorsque Travail sécuritaire NB est un preneur :

Actifs visés par des contrats de location-financement

	2022 (en milliers)	2021 (en milliers)
Frais – contrats de location capitalisés	2 416 \$	2 416 \$
Amortissement cumulé	(2 302)	(2 216)
Valeur comptable nette	<u>114 \$</u>	<u>200 \$</u>

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2022

10. COMPTES FOURNISSEURS ET FRAIS COURUS

	2022 (en milliers)	2021 (en milliers)
Comptes fournisseurs et frais courus	18 948 \$	22 803 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	2 321	2 939
	21 269 \$	25 742 \$

Les comptes fournisseurs et les frais courus comprennent les obligations locatives liées à la location de locaux à bureaux.

Obligations locatives

	2022 (en milliers)	2021 (en milliers)
Courantes	92 \$	88 \$
Non courantes	32	124
	124 \$	212 \$

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2022

11. ENGAGEMENTS AU TITRE DES PRESTATIONS

i) Historique

	2022 (en milliers)					2021 (en milliers)
	Invalidité à court terme et réadaptation	Prestations à long terme	Prestations de survivant	Assistance médicale	Total	Total
Solde, début de l'exercice	152 736 \$	600 206 \$	70 785 \$	498 443 \$	1 322 170 \$	1 379 232 \$
Plus : Frais engagés au titre des réclamations :						
Accidents de l'exercice courant	39 142	29 995	2 337	32 599	104 073	110 028
Accidents des exercices antérieurs	(13 979)	(16 351)	4 615	10 420	(15 295)	(36 625)
	25 163	13 644	6 952	43 019	88 778	73 403
Moins : Paiements effectués au titre des réclamations :						
Accidents de l'exercice courant	9 796	334	238	7 088	17 456	16 940
Accidents des exercices antérieurs	24 165	50 849	7 559	35 448	118 021	113 525
	33 961	51 183	7 797	42 536	135 477	130 465
Solde, fin de l'exercice	143 938 \$	562 667 \$	69 940 \$	498 926 \$	1 275 471 \$	1 322 170 \$

ii) Accidents de l'exercice courant

	2022 (en milliers)			2021 (en milliers)		
	Paiements au titre des réclamations	Valeur actualisée des frais futurs prévus	Frais engagés au titre des réclamations	Paiements au titre des réclamations	Valeur actualisée des frais futurs prévus	Frais engagés au titre des réclamations
Invalidité à court terme et réadaptation	9 796 \$	29 346 \$	39 142 \$	9 380 \$	31 326 \$	40 706 \$
Invalidité à long terme	334	29 661	29 995	250	33 628	33 878
Prestations de survivant	238	2 099	2 337	197	2 536	2 733
Assistance médicale	7 088	25 511	32 599	7 113	25 598	32 711
	17 456 \$	86 617 \$	104 073 \$	16 940 \$	93 088 \$	110 028 \$

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2022

11. ENGAGEMENTS AU TITRE DES PRESTATIONS (suite)

iii) Rapprochement de la variation au niveau des engagements au titre des prestations

	2022 (en milliers)	2021 (en milliers)
Solde, début de l'exercice	1 322 170 \$	1 379 232 \$
Ajouter (déduire) les variations au niveau du passif		
Intérêt sur le passif	66 242	86 646
Paiements et autres transactions	(120 071)	(116 535)
	(53 829)	(29 889)
Solde, avant les rajustements	1 268 341	1 349 343
(Gains) pertes actuariels au niveau des réclamations		
Coûts réels plus (moins) que prévus	(48 756)	(46 042)
Paiements réels plus (moins) que prévus	(26 105)	(33 236)
Inflation réelle plus (moins) élevée que prévue sur les salaires mensuels	10 144	1 405
Autres pertes (gains) actuariels	(223)	(176)
	(64 940)	(78 049)
Éléments inhabituels		
Variation des hypothèses d'évaluation	(14 547)	(23 881)
Variation des méthodes d'évaluation	–	(27 111)
Variation découlant de la provision pour les maladies professionnelles	–	8 780
	(14 547)	(42 212)
Provision pour les coûts futurs de nouvelles blessures	86 617	93 088
Solde, fin de l'exercice	1 275 471 \$	1 322 170 \$

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2022

11. ENGAGEMENTS AU TITRE DES PRESTATIONS (suite)

iv) Accidents des exercices antérieurs

Par suite de l'estimation des engagements au titre des prestations, les modifications importantes énumérées ci-dessous ont été apportées aux frais engagés au titre des réclamations des accidents des exercices antérieurs :

	Augmentation (diminution) des engagements au titre des prestations et des frais engagés au titre des réclamations	
	2022	2021
	(en milliers)	(en milliers)
Évolution (favorable) défavorable de l'inflation sur les salaires mensuels	10 144 \$	1 405 \$
Évolution (favorable) défavorable des coûts des prestations d'assistance médicale	(22 650)	(28 190)
Évolution (favorable) défavorable des coûts des prestations de survivant	(297)	(337)
Évolution (favorable) défavorable des coûts de l'invalidité à court terme	(15 523)	(18 035)
Évolution (favorable) défavorable des coûts de l'invalidité à long terme	(27 378)	(16 737)
Évolution (favorable) défavorable d'autres coûts	(9 236)	(16 155)
Variations attribuables aux éléments inhabituels	(14 547)	(42 212)

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2022

11. ENGAGEMENTS AU TITRE DES PRESTATIONS (suite)

v) Tableau d'évolution des réclamations

Le tableau qui suit indique l'évolution des réclamations en attente d'une décision relativement au coût final prévu des réclamations pour les dix dernières années d'accident. Il démontre que l'estimation du coût final des réclamations pour chaque année d'accident a changé avec les fins d'exercices successifs qui s'ajoutent, et compare l'estimation actuelle du coût cumulatif des réclamations aux paiements cumulatifs réels pendant la période d'évolution. Compte tenu de la longue durée de nombreux types de prestations, des montants importants seront versés au-delà de la date d'évaluation. La moitié inférieure du tableau fait le rapprochement du total des montants des réclamations en attente d'une décision et du montant actualisé indiqué dans l'état de la situation financière.

Année d'accident	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
	(en milliers)	(en milliers)	(en milliers)	(en milliers)	(en milliers)	(en milliers)	(en milliers)	(en milliers)	(en milliers)	(en milliers)	(en milliers)
Estimation du coût final des réclamations :											
À la fin de l'année d'accident	166 755 \$	188 485 \$	165 013 \$	243 511 \$	260 987 \$	345 596 \$	273 933 \$	227 027 \$	212 716 \$	201 317 \$	
Une année plus tard	178 132	168 355	211 451	274 009	298 527	317 341	238 477	198 839	191 667		
Deux années plus tard	155 577	206 714	224 933	286 902	284 185	272 263	212 575	178 751			
Trois années plus tard	176 043	210 662	233 431	287 958	254 754	256 688	204 715				
Quatre années plus tard	177 613	220 289	231 161	262 637	238 108	249 266					
Cinq années plus tard	182 469	215 913	214 319	243 081	228 492						
Six années plus tard	179 583	206 203	201 000	236 021							
Sept années plus tard	168 218	191 033	191 651								
Huit années plus tard	161 723	187 123									
Neuf années plus tard	158 253										
Estimation actuelle du coût cumulatif des réclamations	158 253	187 123	191 651	236 021	228 492	249 266	204 715	178 751	191 667	201 317	2 027 256
Paiements cumulatifs	(76 655)	(89 839)	(89 945)	(105 335)	(91 214)	(92 185)	(65 135)	(44 345)	(35 511)	(18 897)	(709 061)
Réclamations en attente d'une décision, non actualisées 2012 et années antérieures	81 598	97 284	101 706	130 686	137 278	157 081	139 580	134 406	156 156	182 420	1 318 195
Total des réclamations en attente d'une décision, non actualisées											2 408 464
Actualisation											(1 359 397)
Rente – frais courus											100 419
Maladies professionnelles											81 389
Autres passifs éventuels*											44 596
Total des réclamations en attente d'une décision											1 275 471 \$

*Comprend surtout des passifs pour des rentes futures.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2022

12. COTISATIONS

	2022 (en milliers)	2021 (en milliers)
Revenu des cotisations	192 980 \$	220 811 \$
Intérêts et amendes	1 230	779
Créances irrécouvrables	(349)	(410)
	193 861	221 180
Revenu provenant des frais d'administration		
Employeurs tenus personnellement responsables (note 13)	12 610	11 397
	206 471 \$	232 577 \$

13. EMPLOYEURS TENUS PERSONNELLEMENT RESPONSABLES

Les employeurs tenus personnellement responsables (principalement les organismes du gouvernement fédéral et certains du gouvernement du Nouveau-Brunswick) assument les coûts directs de leurs propres réclamations. Travail sécuritaire NB administre ces réclamations et impute à ces employeurs une part des frais d'administration, laquelle est comprise dans les revenus figurant dans les résultats d'exploitation consolidés.

Les engagements au titre des prestations liés aux employeurs tenus personnellement responsables ne sont pas compris dans le compte des engagements au titre des prestations de Travail sécuritaire NB. Puisque ces engagements seront assumés par ces employeurs lorsqu'ils seront acquittés au cours des années futures, ils n'ont aucune incidence sur le niveau de capitalisation de Travail sécuritaire NB.

Pendant l'exercice, les revenus liés aux frais d'administration et les remboursements des coûts de réclamation suivants ont été perçus :

	2022 (en milliers)	2021 (en milliers)
Revenu provenant des frais d'administration	12 610 \$	11 397 \$
Remboursement des frais engagés au titre des réclamations		
Invalidité à court terme	24 127	22 703
Invalidité à long terme	12 079	11 031
Prestations de survivant	683	483
Assistance médicale	14 269	13 674
	51 158 \$	47 891 \$

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2022

14. ADMINISTRATION

	2022 (en milliers)	2021 (en milliers)
Salaires et charges sociales	43 524 \$	43 443 \$
Amortissement	1 630	2 375
Frais professionnels	5 024	3 675
Ressources matérielles et communications	1 471	1 359
Exploitation des immeubles	3 684	3 627
Frais de déplacement et d'utilisation de véhicules	857	441
Éducation et formation	372	372
Transformation des activités	3 257	2 735
Autres frais	982	577
	60 801	58 604
Répartition aux frais d'assistance médicale	(935)	(1 519)
	59 866 \$	57 085 \$

Une partie des frais d'administration de Travail sécuritaire NB représente des coûts que Travail sécuritaire NB a engagés par l'entremise de son centre de rééducation. Cette portion, qui a trait aux réclamations, a été répartie à l'assistance médicale.

15. OBLIGATIONS PRÉVUES PAR LA LOI

Bien que Travail sécuritaire NB ne participe pas au processus d'établissement du budget pour les défenseurs des travailleurs et des employeurs, il est tenu par la loi de rembourser le gouvernement provincial de tous les frais des défenseurs.

Travail sécuritaire NB a également offert de l'aide financière à certaines associations de sécurité de la province conformément à la *Loi sur les accidents du travail*. La somme versée a été prélevée auprès de tous les employeurs des industries représentées par les associations de sécurité et fait partie du revenu des cotisations.

	2022 (en milliers)	2021 (en milliers)
Défenseurs des travailleurs	1 323 \$	1 410 \$
Défenseurs des employeurs	179	375
Tribunal d'appel des accidents au travail	1 607	2 165
	3 109	3 950
New Brunswick Construction Safety Association	450	300
Association de sécurité de forêt du Nouveau-Brunswick	190	190
Autres	250	250
	890	740
	3 999 \$	4 690 \$

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2022

16. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES APPARENTÉES

Entités publiques

Les présents états financiers consolidés contiennent les résultats d'opérations faisant partie de l'exploitation ordinaire avec divers ministères, organismes et sociétés de la Couronne contrôlés par le gouvernement provincial, auxquels Travail sécuritaire NB peut être considéré comme étant apparenté. Les opérations faisant partie de l'exploitation ordinaire avec des parties apparentées sont conclues au prix courant du marché selon les conditions normales du commerce.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de Travail sécuritaire NB sont considérés des parties apparentées, et comprennent les membres du conseil d'administration et du comité de direction. Les tableaux qui suivent indiquent la rémunération totale des principaux dirigeants.

	2022 (en milliers)	2021 (en milliers)
Comité de direction		
Salaires et autres charges sociales à court terme	1 631 \$	1 687 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	167	187
	1 798 \$	1 874 \$
	2022 (en milliers)	2021 (en milliers)
Conseil d'administration		
Salaires et indemnités journalières	121 \$	140 \$

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2022

17. RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS

Travail sécuritaire NB et ses employés cotisent à un régime de retraite à risques partagés interentreprises, administré par la province du Nouveau-Brunswick en vertu de la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics*. Le régime offre des prestations aux employés du gouvernement provincial et de certaines sociétés de la Couronne calculées comme suit :

- service jusqu'au 31 décembre 2013 – le nombre d'années de service et la meilleure moyenne de cinq années successives de salaire;
- service après le 1^{er} janvier 2014 – le nombre d'années de service et le salaire moyen de carrière.

Étant donné que de l'information suffisante n'est pas facilement accessible pour rendre compte de la participation de Travail sécuritaire NB au régime selon la méthode de comptabilisation de régime de retraite à prestations déterminées, les présents états financiers consolidés ont été établis selon les règles comptables utilisées pour les régimes de retraite à cotisations déterminées.

La charge de l'exercice courant pour ce régime de retraite équivaut à 4,5 millions de dollars (2021 – 4,6 millions de dollars).

18. PASSIFS ÉVENTUELS

À tout moment, Travail sécuritaire NB est partie à diverses réclamations et poursuites liées au cours normal de ses activités. Selon la direction, le résultat de ces réclamations et poursuites ainsi que leur effet sur les activités et la situation financière de Travail sécuritaire NB ne peuvent pas être déterminés.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains des chiffres de 2021 qui sont présentés à titre de comparaison ont été reclassés de façon à les rendre conformes aux normes de présentation de l'information financière adoptées pendant l'exercice courant.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS HISTORIQUES POUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES (NON VÉRIFIÉS)

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 DÉCEMBRE

	2022 (en milliers)	2021 (en milliers)	2020 (en milliers)	2019 (en milliers)	2018 (en milliers)
ACTIF					
Espèces et équivalents d'espèces	69 534 \$	70 191 \$	90 072 \$	78 234 \$	65 916 \$
Créances et autres	19 132	21 083	20 739	19 086	17 978
Placements	1 853 056	1 925 352	1 642 133	1 521 714	1 294 663
Immobilisations	6 919	7 564	8 899	10 667	10 076
	1 948 641 \$	2 024 190 \$	1 761 843 \$	1 629 701 \$	1 388 633 \$
PASSIF ET NIVEAU DE CAPITALISATION					
Comptes fournisseurs et frais courus	21 269 \$	25 726 \$	17 683 \$	19 433 \$	16 168 \$
Engagements au titre des prestations	1 275 471	1 322 170	1 379 232	1 505 140	1 576 330
Total du passif	1 296 740	1 347 896	1 396 915	1 524 573	1 592 498
Niveau de capitalisation de Travail					
sécuritaire NB	618 128	639 859	329 354	77 655	(234 071)
Participations ne donnant pas le contrôle	33 773	36 435	35 574	27 473	30 206
	651 901	676 294	364 928	105 128	(203 865)
	1 948 641 \$	2 024 190 \$	1 761 843 \$	1 629 701 \$	1 388 633 \$

Certains des chiffres figurant plus haut ont été reclassés de façon à les rendre conformes aux normes de présentation de l'information financière adoptées en 2022.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS HISTORIQUES POUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES (NON VÉRIFIÉS)

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

	2022	2021	2020	2019	2018
	(en milliers)	(en milliers)	(en milliers)	(en milliers)	(en milliers)
REVENUS					
Revenu des cotisations	206 471 \$	232 577 \$	244 876 \$	272 559 \$	174 234 \$
Revenu de placements	(74 610)	215 415	83 281	184 160	(17 638)
	131 861	447 992	328 157	456 719	156 596
DÉPENSES					
Frais engagés au titre des réclamations					
Paiements au titre des réclamations	135 477	130 465	140 372	157 901	167 265
Variations au niveau de l'évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations	(46 699)	(57 062)	(125 908)	(71 190)	200 487
Total des frais engagés au titre des réclamations	88 778	73 403	14 464	86 711	367 752
Administration	59 866	57 085	53 928	53 687	52 450
Obligations prévues par la loi	3 999	4 690	4 979	3 453	3 461
	63 865	61 775	58 907	57 140	55 911
Total des dépenses	152 643	135 178	73 371	143 851	423 663
Revenu (perte) net pour l'exercice	(20 782) \$	312 814 \$	254 786 \$	312 868 \$	(267 067) \$
Revenu (perte) net pour l'exercice attribuable à :					
Travail sécuritaire NB	(21 731)	310 504	251 698	311 726	(271 535)
Participations ne donnant pas le contrôle	949	2 310	3 088	1 142	4 468
	(20 782) \$	312 814 \$	254 786 \$	312 868 \$	(267 067) \$

Certains des chiffres figurant plus haut ont été reclassés de façon à les rendre conformes aux normes de présentation de l'information financière adoptées en 2022.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS HISTORIQUES POUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES (NON VÉRIFIÉS)

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DU NIVEAU DE CAPITALISATION

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

	2022	2021	2020	2019	2018
	(en milliers)	(en milliers)	(en milliers)	(en milliers)	(en milliers)
Travail sécuritaire NB					
Niveau de capitalisation de Travail sécuritaire NB, début de l'exercice	639 859 \$	329 355 \$	77 657 \$	(234 070) \$	37 465 \$
Revenu (perte) net pour l'exercice	(21 731)	310 504	251 698	311 727	(271 535)
Niveau de capitalisation de Travail sécuritaire NB, fin de l'exercice	618 128 \$	639 859 \$	329 355 \$	77 657 \$	(234 070) \$
Participations ne donnant pas le contrôle					
Niveau de capitalisation des participations ne donnant pas le contrôle, début de l'exercice	36 435 \$	35 574 \$	27 472 \$	30 205 \$	25 447 \$
Apport en capital provenant de participations ne donnant pas le contrôle	3 588	3 169	6 509	1 766	515
Distributions aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	(7 199)	(4 618)	(1 495)	(5 641)	(225)
Revenu net pour l'exercice	949	2 310	3 088	1 142	4 468
Niveau de capitalisation des participations ne donnant pas le contrôle, fin de l'exercice	33 773 \$	36 435 \$	35 574 \$	27 472 \$	30 205 \$
Total du niveau de capitalisation					
Total du niveau de capitalisation, début de l'exercice	676 294 \$	364 929 \$	105 129 \$	(203 865) \$	62 912 \$
Apport en capital provenant de participations ne donnant pas le contrôle	3 588	3 169	6 509	1 766	515
Distributions aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	(7 199)	(4 618)	(1 495)	(5 641)	(225)
Revenu (perte) net pour l'exercice	(20 782)	312 814	254 786	312 869	(267 067)
Total du niveau de capitalisation, fin de l'exercice	651 901 \$	676 294 \$	364 929 \$	105 129 \$	(203 865) \$

Certains des chiffres figurant plus haut ont été reclassés de façon à les rendre conformes aux normes de présentation de l'information financière adoptées en 2022.

